COMPTE ADMINISTRATIF 2023

24.03.01

Région Centre-Val de Loire

SOMMAIRE

TABLEAU DE SYNTHESE 5
L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2023 7
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 8
ECONOMIE - EMPLOI 9
1.1 - ECONOMIE 10
1.2 - AGRICULTURE ET FORETS 21
1.3 - TOURISME 25
1.4 - RECHERCHE 28
EDUCATION - FORMATION 30
2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF 31
2.2 - APPRENTISSAGE 34
2.4 - ORIENTATION 39
2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE 40
2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 43
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES 45
3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE 46
3.2 - NUMERIQUE 49
3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE 52
3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES 58
3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE 65
VIE SOCIALE 67
4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE 68
4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL 70
4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF 73
RESSOURCES 75
5.1 - MOYENS GENERAUX 76
5.2 - FINANCES 80
5.3 - RESSOURCES HUMAINES 87
5.4 - EUROPE 90
LES DECISIONS 91
L'approbation du compte de gestion 91
L'approbation du compte administratif 91
L'arrêté des comptes 2023 94
POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS 95
RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2023 105
BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE 112
LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2023 117

Les dépenses

Les dépenses d'interventions régionales s'élèvent à 1,392 Md€ soit 490,2 M€ en investissement (fonds européens compris) et 901,3 M€ en fonctionnement. Elles représentent 83,6 % des dépenses de la Région, le reste regroupant les frais d'administration générale (personnel et frais généraux du siège, reversement de CVAE aux départements et le service de la dette).

Le compte administratif 2023 présente une réalisation à hauteur de 90 % des dépenses votées.

En 2023, le montant total des dépenses s'élève à 1 665 M€.

Le niveau de l'investissement est resté très élevé (plus de 500 M€ hors gestion de la dette), avec un poste transports qui se maintient au premier rang (22 % du montant global de la section d'investissement), des dépenses élevées pour les lycées en lien avec l'ouverture du nouveau lycée de Hanches et des dépenses sur le champ économique dynamiques. La Région, en tant qu'autorité des gestion des fonds européens, a également versé 107,7 M€ de subventions, en hausse de 25 M€.

Au niveau du fonctionnement, les évolutions les plus importantes concernent les dépenses liées à la Formation Professionnelle (+ 7M€) ainsi que celles relevant des Formations sanitaires et Sociales (+ 6M€) en lien avec la montée en puissance des décaissements liés au Pacte pour les premières et à la poursuite du mouvement d'augmentation du nombre de places en 1ère année de formations paramédicales pour les secondes.

Les recettes

Les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire ont augmenté de 2,5 M€ (hors emprunt et réaménagement de la dette) au cours de l'année 2023 par rapport à l'exercice précédent. L'évolution constatée de la TVA, désormais principale ressource de la collectivité pour 634 M€, représente 56% des recettes institutionnelles. En dehors de cette ressource, le produit de la fiscalité a diminué de 1,5 % compte tenu de la diminution des frais de gestion liée à la poursuite de la baisse des impôts de production, relatif à la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE. A contrario, les dotations ont augmenté de 10 % compte tenu notamment de l'attribution, jusqu'en 2027, de nouvelles dotations liées aux transferts de gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER ainsi que de la gestion des sites terrestres classés Natura 2000.

L'emprunt a été réalisé à hauteur de 150 M€ dont 55 M€ par recours à l'obligataire. L'encours de dette (hors crédits-baux) se chiffre à 1 168 M€ au 31/12/2023 (1 129 M€ fin 2022). Cet encours inclut le portage temporaire de la dette pour l'acquisition des rames TET dans l'attente du remboursement de l'AFITF (81,450 M€ à fin 2023 contre 113,75 M€ de portage fin 2022). Le taux d'intérêt moyen de l'encours se positionne à 2,42 % (contre 1,57 % fin 2022).

Ces résultats sont à analyser au regard du contexte difficile que traversent les budgets des collectivités territoriales et des Régions en particulier. Le contexte de l'inflation et de l'explosion du coût de l'énergie d'une part, de la hausse des taux d'intérêt et de l'absence de ressources liées à la fonction transport alors que celle-ci appelle des moyens de plus en plus élevés d'autre part, constituent en effet des éléments très déstabilisants pour la maîtrise du budget.

Pour autant, la gestion maîtrisée conduite en région permet des résultats appréciables avec notamment une capacité de désendettement de 5 ans, inférieure à la prévision inscrite au BP et en deçà de la trajectoire budgétaire servant de guide à *notre gestion.*

L'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes dégage un résultat de l'exécution budgétaire de 2,1 M€. Il n'est pas constaté de restes à réaliser.

Le résultat de l'exécution budgétaire 2023 pourra être intégré à l'exercice 2024 lors du vote du budget supplémentaire.

François BONNEAU

TABLEAU DE SYNTHESE

	DEPENSES		RECETTES	
	CREDITS INSCRITS	REALISE 2023	CREDITS INSCRITS	REALISE 2023
FONCTIONNEMENT	**1 118 187 482**	**1 056 773 715**	**1 289 307 300**	**1 273 719 701**
ECONOMIE	26 224 000,00	22 461 276,84		15 696 402,93
Fonds européens ECONOMIE	*730 000,00*	*37 619,54*	*730 000,00*	*37 619,54*
AGRICULTURE ET FORETS	8 180 000,00	6 773 302,96		
Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS	*25 965 000,00*	*22 943 030,58*	*25 965 000,00*	*22 943 030,58*
TOURISME	5 753 000,00	5 436 043,92	420 000,00	478 725,29
Fonds européens TOURISME	*50 000,00*		*50 000,00*	
RECHERCHE	8 895 000,00	6 723 554,53		94 658,62
Fonds européens RECHERCHE	*1 000 000,00*	*530 774,07*	*1 000 000,00*	*530 774,07*
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	**76 797 000,00**	**64 905 602,44**	**28 165 000,00**	**39 781 211,03**
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	72 610 000,00	71 012 784,12	12 800 000,00	10 306 774,17
APPRENTISSAGE	6 690 000,00	4 083 559,89	400 000,00	1 001 048,84
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 758 500,00	1 721 210,47		40 934,44
ORIENTATION	3 380 000,00	3 200 003,65	150 000,00	386 023,83
Fonds européens ORIENTATION	*70 000,00*		*70 000,00*	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	160 080 000,00	148 741 328,70	96 800 000,00	82 008 830,92
Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	*6 000 000,00*		*6 000 000,00*	
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	61 400 000,00	61 499 182,98		186 816,18
TOTAL EDUCATION - FORMATION	**312 988 500,00**	**290 258 069,81**	**116 220 000,00**	**93 930 428,38**
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 330 000,00	4 206 313,15		2 204,50
NUMERIQUE	4 038 000,00	3 071 502,44		
Fonds européens NUMERIQUE	*1 100 000,00*	*205 980,52*	*1 100 000,00*	*205 980,52*
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 698 000,00	8 555 626,61	2 820 000,00	1 932 458,01
Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	*1 300 000,00*	*415 848,52*	*1 300 000,00*	*415 848,52*
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	384 037 000,00	374 885 127,99	37 840 000,00	40 442 493,92
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 530 000,00	1 399 819,32	55 000,00	78 000,00
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	**407 033 000,00**	**392 740 218,55**	**43 115 000,00**	**43 076 985,47**
CITOYENNETE ET EGALITE	1 236 000,00	876 857,34		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 078 000,00	23 930 932,54	32 500,00	61 918,80
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	5 340 000,00	5 437 517,17		11 123,00
TOTAL VIE SOCIALE	**30 654 000,00**	**30 245 307,05**	**32 500,00**	**73 041,80**
MOYENS GENERAUX	27 988 000,00	24 614 507,99	4 160 500,00	4 221 152,18
FINANCES	74 807 981,88	72 715 149,99	1 072 604 300,00	1 068 523 143,87
RESSOURCES HUMAINES	164 684 000,00	160 850 710,48	1 775 000,00	3 669 589,10
EUROPE	23 235 000,00	20 444 148,79	23 235 000,00	20 444 148,79
TOTAL RESSOURCES	**290 714 981,88**	**278 624 517,25**	**1 101 774 800,00**	**1 096 858 033,94**

	DEPENSES		RECETTES	
	CREDITS INSCRITS	REALISE 2023	CREDITS INSCRITS	REALISE 2023
INVESTISSEMENT	**733 477 900**	**608 668 346**	**555 402 400**	**386 875 045**
ECONOMIE	55 050 000,00	39 107 255,49	24 600 000,00	11 823 811,53
Fonds européens ECONOMIE	*1 000 000,00*	*259 110,62*	*1 000 000,00*	*259 110,62*
AGRICULTURE ET FORETS	9 000 000,00	2 221 777,10		0,00
Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS	*56 984 000,00*	*43 122 384,45*	*56 984 000,00*	*43 122 384,45*
TOURISME	4 350 000,00	2 074 751,50	500 000,00	500 000,00
Fonds européens TOURISME	*1 100 000,00*		*1 100 000,00*	
RECHERCHE	15 800 000,00	13 775 917,09		
Fonds européens RECHERCHE		*900 000,00*		*900 000,00*
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	**143 284 000,00**	**101 461 196,25**	**84 184 000,00**	**56 605 306,60**
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	120 000 000,00	115 743 316,23	13 980 000,00	13 186 749,38
APPRENTISSAGE	14 482 400,00	14 439 234,77		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9 840 000,00	2 955 000,00		
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 046 000,00	2 110 344,06		1 900,00
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	7 700 000,00	1 778 596,24	300 000,00	1 007 911,73
TOTAL EDUCATION - FORMATION	**155 068 400,00**	**137 026 491,30**	**14 280 000,00**	**14 196 561,11**
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	67 000 000,00	51 483 433,09		637 472,56
Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	*800 000,00*		*800000*	
NUMERIQUE	1 500 000,00	1 379 000,00	2 800 000,00	591 480,56
Fonds européens NUMERIQUE	*4 500 000,00*		*4 500 000,00*	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	7 603 000,00	7 393 129,90		11 037,06
Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	*1 700 000,00*	*600 000,00*	*1 700 000,00*	*600 000,00*
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	130 161 000,00	118 930 539,39	38 682 000,00	41 110 222,27
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000,00	117 535,08		3 000,00
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	**213 414 000,00**	**179 903 637,46**	**48 482 000,00**	**42 953 212,45**
CITOYENNETE ET EGALITE	456 000,00	405 081,95		859,00
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 782 000,00	4 750 467,25	60 000,00	44 365,00
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	4 037 000,00	3 778 825,54	50 000,00	22 498,78
TOTAL VIE SOCIALE	**11 275 000,00**	**8 934 374,74**	**110 000,00**	**67 722,78**
MOYENS GENERAUX	30 255 500,00	11 155 509,74	2 250 000,00	53 593,33
FINANCES	115 856 000,00	107 282 647,90	341 771 400,00	210 094 159,93
EUROPE	64 325 000,00	62 904 488,55	64 325 000,00	62 904 488,55
TOTAL RESSOURCES	**210 436 500,00**	**181 342 646,19**	**408 346 400,00**	**273 052 241,81**

L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2023

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2023, ce résultat s'élève à 177,6 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 955 681,88	1 599 416 068,30	1 606 371 750,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 428 812 214,79	1 428 812 214,79
Total	6 955 681,88	170 603 853,51	177 559 535,39

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2023, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 175,5 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		978 469 856,28	978 469 856,28
Dépenses (réelles + ordre)	179 613 675,92	974 307 349,54	1 153 921 025,46
Total	179 613 675,92	4 162 506,74	-175 451 169,18

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **2 108 366,21€.**

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA2022	CA2023
EPARGNE DISPONIBLE		
+ Recettes de gestion	1 216 379 972	1 273 719 701
- Dépenses de gestion	1 010 372 958	1 035 862 774
= Epargne de gestion	**206 007 013**	**237 856 927**
- Intérêts de la dette	10 701 504	20 910 941
= Epargne brute	**195 305 509**	**216 945 986**
- Remboursement de la dette en capital	51 178 093	84 780 851
= Epargne nette	**144 127 417**	**132 165 134**
MOUVEMENTS D'ORDRE AFFECTANT LES DEUX SECTIONS		
Dépréciation	0	0
Transfert entre sections	24 642 486	46 342 132
BESOIN DE FINANCEMENT		
+ Dépenses d'investissement	723 221 514	523 887 495
- Recettes d'investissement	291 723 445	236 875 045
= Besoin de financement en investissement	**431 498 069**	**287 012 450**
EMPRUNT		
Emprunt	**278 420 000**	**150 000 000**
RESULTAT		
= Résultat de l'exercice	**-8 950 653**	**-4 847 316**
dont Fonctionnement	*170 663 023*	*170 603 854*
dont Investissement	*-179 613 676*	*-175 451 169*
+ Report des années antérieures	**15 906 335**	**6 955 682**
dont report fonctionnement	**15 906 335**	**6 955 682**
dont report investissement	*0*	*0*
= Résultat de clôture	**6 955 682**	**2 108 366,21**
dont résultat fonctionnement	186 569 358	177 559 535
dont résultat investissement	-179 613 676	-175 451 169

ECONOMIE - EMPLOI

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.1 - ECONOMIE

ECONOMIE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Fonctionnement	930 000	234 997	25%	180 000	37 620	21%
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Fonctionnement	3 820 000	2 704 718	71%	250 000		
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Fonctionnement	1 000 000	639 258	64%	100 000		
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Fonctionnement	10 900 000	9 797 621	90%	100 000		
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Fonctionnement	1 400 000	687 089	49%	100 000		
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	Fonctionnement	2 650 000	2 549 458	96%		285 375	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Fonctionnement	600 000	241 383	40%		15 399 928	
SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Fonctionnement	5 354 000	5 354 000	100%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Fonctionnement	300 000	290 373	97%		11 100	
TOTAL Fonctionnement		**26 954 000**	**22 498 896**	**83%**	**730 000**	**15 734 022**	**2155%**
ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	Investissement	3 200 000	2 535 224	79%	1 900 000	2 688 734	142%
PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES	Investissement	1 700 000	1 629 230	96%	2 100 000	2 658 899	127%
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	Investissement	4 000 000	195 151	5%			
SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	Investissement	250 000	71 000	28%		1 000	
SOUTENIR A LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL	Investissement	1 950 000	863 949	44%		5 000	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	Investissement	37 300 000	29 947 129	80%	21 000 000	5 779 714	28%
SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP	Investissement	50 000	50 000	100%			
SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	Investissement	7 600 000	4 074 684	54%	600 000	949 576	158%
TOTAL Investissement		**56 050 000**	**39 366 366**	**70%**	**25 600 000**	**12 082 922**	**47%**

BILAN GENERAL

A la suite de l'adoption du nouveau schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, l'année 2023 s'est caractérisée à la fois par la refonte de l'ensemble de nos dispositifs d'intervention de type « contrats d'appui aux projets – CAP » et leurs déploiements progressifs sur l'ensemble de la région.

Une attention plus particulière a été portée à la mise en place des nouveaux CAP « Transition Ecologique » et « Transformation Numérique » permettant d'accompagner et d'accélérer les mutations économiques dans les entreprises, quel que soit leur taille. De même, un nouveau CAP « SCOP/SCIC » en faveur des entreprises coopératives a été engagé.

Mais c'est aussi une année de transition qui a vu la cohabitation entre les anciens et les nouveaux dispositifs d'aides économiques.

Il s'est agi encore de renforcer nos dispositifs d'accompagnement des entreprises avec la mise en place d'un nouvel instrument financier permettant de proposer des prêts d'honneur en faveur des jeunes entreprises innovantes dont la gestion a été confiée au réseau Initiative Centre Val de Loire.

2023 marque également le renouvellement de la labellisation de nos 6 pôles de compétitivité dans le cadre de la phase 5, pour 4 ans. La Région soutient notamment le pôle CARA afin d'accompagner la structuration de notre filière automobile. Il faut y ajouter l'appui au cluster CYGO pour les entreprises du cycle et à MECATEAMCLUSTER pour le ferroviaire.

Par ailleurs la Région a à la fois renforcé ses partenariats avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (via le fonds partenarial) et avec les compagnies consulaires (plans d'actions) de façon à mieux accompagner en synergie les entreprises en proximité.

La Région a poursuivi enfin son financement des programmes régionaux sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans un contexte économique fragile.

1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

- Les crédits de paiement Région

La Région est engagée dans la promotion et la valorisation du territoire au travers d'actions comme les Artisanales de Chartres, les rendez-vous de l'histoire ou France Design Week. En 2023, ce sont 0,171 M€ qui ont été destiné à ces actions.

D'autre part, la Région a financé en 2023 la Chambre Régionale de Métiers pour son programme de développement et pérennisation des entreprises artisanales pour un montant de 86 k€. La CMA CVL intervient sur 2 volets auprès de 2 cibles prioritaires (les jeunes entreprises et les entreprises en difficulté) : le suivi des jeunes entreprises et la prévention, le traitement des difficultés et l'accompagnement de l'entreprise dans la définition d'une nouvelle stratégie.

Par ailleurs, la Région a lancé fin 2023 un bon de commandes d'un montant de 0,250 M€ pour une prestation de conseils afin de mettre en place une plateforme d'ingénierie pour aider les entreprises de notre région à accéder aux dispositifs portés par France 2030.

Enfin, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) est une démarche coordonnée d'entreprises et d'acteurs locaux destinée à anticiper et à accompagner les mutations économiques d'un territoire. Elle contribue à renforcer son attractivité et son développement en valorisant les ressources humaines existantes, leur mise en adéquation avec les besoins territoriaux et leur adaptation aux évolutions à venir. Devant la prégnance des difficultés de recrutements dans les entreprises sur tous les territoires, et la nécessité de mettre en place des stratégies d'anticipation, de nouveaux projets de mise en œuvre de démarche de GPECT émergent. A l'échelle régionale l'enjeu a été de conforter les démarches de GPECT existantes et d'encourager l'émergence de nouvelles initiatives afin de mailler tout le territoire, échéance du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences.
Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2023, 5 projets de GPECT pour un montant de 0,251 M€. (Dont 0,180 M€ financement PACTE et 0,071 M€ via le Contrat de Plan Etat-Région)

Au total, sur cette activité, ce sont 0,235 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2023.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à l'économie de proximité, et conformément au Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Ambition 2030, la Région a lancé en 2023 un cadre d'intervention permettant aux intercommunalités et à la Région d'octroyer des aides en faveur des artisans et commerçants : le CAP Proximité.
A cela est venu s'ajouter un dispositif d'urgence exceptionnel, voté en juillet 2023, pour les entreprises impactées par les dégradations liées aux émeutes ayant eu lieu en juillet 2023.

94 entreprises ont bénéficié du CAP Proximité en 2023 et 25 entreprises pour le fonds d'urgence, pour un montant total de 2,13 M€.

Enfin, la Région a procédé, pour la deuxième année, au remboursement du Fonds Renaissance auprès des EPCI pour un montant de 0,7 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,535 M€ en investissement qui ont été mandatés en 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

37 k€ ont été décaissés à la suite du versement d'une avance sur une opération programmée sur l'action relative au soutien aux opérations de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences-territoriale.

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

- Les crédits de paiement Région

La Région apporte son soutien aux réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise au travers d'une aide au fonctionnement d'Initiatives Centre-Val de Loire pour un montant de 50 k€, et a contribué à la dotation des fonds de prêts d'honneur de 4 plateformes d'initiative (Initiative Cher, Initiative Eure-et-Loir, Initiative Brenne et Initiative Indre) pour un montant de 0,500 M€.
La Région a également attribué une aide au fonctionnement de réseau Entreprendre Loire Vallée et réseau Entreprendre Loire Berry, qui accompagnent les créateurs ou repreneurs de futures PME, à hauteur de 75 k€.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement au programme régional de transmission – reprise d'entreprises porté par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour un montant de 0,145 M€ en 2023.

La Région Centre-Val de Loire soutient également les transmissions d'entreprises via différents dispositifs financiers (instruments financiers et aides régionales). La Région dote ainsi depuis 2006 un Fonds Régional de Garantie TPE auprès de la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements). Ce fonds permet de favoriser le recours à l'emprunt bancaire en limitant le risque de la banque par la garantie du prêt. En 2023, la Région a abondé ce fonds par une dotation de 0,250 M€.

Depuis 2013, l'État, la Région et la Caisse des dépôts unissent leurs efforts dans le cadre d'un plan d'actions régional pour l'Entrepreneuriat par les Femmes (PAREF). Convaincus que l'entrepreneuriat par les femmes constitue à la fois un moyen d'émancipation et un levier pour le développement, la croissance et l'innovation, cette volonté s'est traduite par la signature d'un nouveau PAREF 2021-2023. Dans ce cadre, la Région a décidé en 2023 de soutenir 8 projets pour un montant de 40 k€.

En région Centre-Val de Loire, la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre est une priorité depuis de nombreuses années car elle contribue à dynamiser l'économie et la vie de notre territoire. La Région avec ses compétences en matière de Lycées, d'Enseignement Supérieur renforce chaque année davantage son action pour développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes avec, entre autres le financement des concours « Graine de Boite » pour 27 k€, « Créa Campus » pour 25 k€ ou encore le « Concours des Jeunes Inventeurs de Monts » pour 20 k€.

Dans le cadre de son soutien aux programmes d'incubation et d'accélération des entreprises, la Région a soutenu en 2023 le programme d'accélération d'Orléans Métropole SAXO45 à hauteur de 30 k€.

Enfin, le dispositif Pass Création, mis en place par la Région en 2018, permet d'accompagner des créateurs-repreneurs d'entreprise de l'élaboration du projet à l'ouverture et au développement de l'entreprise. Ce dispositif s'adresse à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi.

En 2023, au total 113 bons de commandes ont été édités pour 47 opérateurs pour un montant de 3,622 M€ dont 2,342 M€ mandatés.

Au total, sur cette activité, ce sont 4,334 M€ (dont 2,705 M€ en fonctionnement et 1,629 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,250 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

- Les crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2030 traduit l'ambition de la Région d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement notamment pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique mais aussi en utilisant la transition numérique comme levier de performance.
C'est dans ce cadre qu'en février 2023, les aides CAP Transition Ecologique (CAP'TE) et CAP Transformation Numérique (CAP'TN) ont été créées.
En 2023, ce sont 22 entreprises qui ont bénéficié du CAP TE (diagnostic et investissement) pour un montant total de 0,241 M€, et 4 entreprises pour le CAP TN (conseil et investissement) pour 39 k€.

Parallèlement, la Région s'appuie sur son réseau de partenaires (dont les CCI et le CETIM) pour accompagner les PME dans une démarche industrie du futur à travers des actions de sensibilisation, leur accompagnement à la définition d'un plan de transformation et de modernisation, à sa mise en œuvre, et dans le cofinancement des investissements qui en découlent. En 2023, la Région est intervenue à hauteur de 80 K€ dans le cadre de son programme Industrie du Futur.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son financement du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour son programme Environnement et Développement Durable pour un montant de 58 k€ en 2023 et son programme Numérique pour un montant de 72 k€ en 2023.

Elle finance également la Chambre de Commerce et de l'Industrie Centre-Val de Loire pour son programme Numérique à hauteur de 0,389 M€ (dont 51 k€ destinés au programme d'expérimentation numérique « Ma boutique mes solutions »).

Au vu des forts enjeux liés aux réchauffement climatique et aux vulnérabilités associées, la Région a souhaité amplifier et accélérer la transition écologique et sociale des entreprises dont les structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a ainsi renforcé son soutien auprès de ses partenaires et de leurs dispositifs visant à accélérer les transitions. La Région a travaillé en 2023 avec ses partenaires à la consolidation de trois démarches existantes dans le cadre d'un Accélérateur régional des transitions écologiques et sociales unique : Centre Val de Loire ACCEL'TRANSITIONS. C'est à ce titre que la Région est intervenue en 2023 à hauteur de 70 k€ auprès de France Active Centre-Val de Loire et 0,101 M€ auprès de l'AFNOR.

Enfin la Région a apporté une aide financière à DEV'Up pour les actions menées en matière de transition numérique (Salon Viva tech, audit cybersécurité, site DigitalPME et rencontre Vallez Date Hub) pour un montant de 0,350 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 0,834 M€ (dont 0,639 M€ en fonctionnement et 0,195 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,1 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

- Les crédits de paiement Région

Plusieurs conventions de partenariat lient chaque année la Région avec les principales têtes de réseaux régionales associatives et de l'Economie Sociale et Solidaire et contribuent au financement de leur programme d'actions :
- Le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire : 0,450 M€ (dont 0,120 M€ pour le programme de formation),
- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) : 0,300 M€,

- L'association Centre Réseau Economie Solidaire (CRE-SOL) : 35 k€,
- L'association régionale France Active Centre-Val de Loire : 0,160 M€ pour son fonctionnement,
- La Fédération des Entreprises d'Insertion Centre (FEI Centre) : 32 k€,
- L'Union régionale des entreprises coopératives (URSCOP) : 60 k€,
- L'association Familles Rurales Centre-Val de Loire : 30 k€.

Alter'Incub est l'incubateur régional d'intérêt général d'entreprises socialement innovantes. Il intervient dès le stade de l'idée, déjà maturée, pour accompagner les projets porteurs d'innovation sociale et à fort potentiel, à se formaliser et à se consolider. 0,137 M€ ont été mobilisés par la collectivité régionale en 2023 pour favoriser son développement.

Par ailleurs, la Plateforme de Financement Participatif « Efferve'sens », lancée en 2021 en partenariat avec France Active Centre-Val de Loire, et destinée à favoriser la mobilisation de financement citoyens dans les projets de l'ESS, a été dotée de 50 k€ pour abonder cette plateforme « Don pour Don ». La Région a également financé son fonctionnement à hauteur de 50 k€.

Dans son rapport adopté en l'Assemblée plénière le 12 mai 2022, la Région s'est engagée à renforcer l'expérimentation au niveau régional des dispositifs « Zéro chômeurs de longue durée » par la création d'une grappe régionale. A ce titre, la Région a soutenu en 2023 le COORACE à hauteur de 10 k€.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années un certain nombre d'associations se sont mobilisées pour la protection de la nature et de l'environnement.
Ces associations ont rédigé un livre blanc associatif paru en février 2020 « ensemble face à l'urgence climatique ». Cette dynamique a donné lieu à une coalition sur la sobriété et le climat, regroupant 9 têtes de réseaux et de nombreuses associations. C'est à ce titre que la Région a financé en 2023 l'association Ligue de l'Enseignement Centre Val de Loire à hauteur de 40 k€ pour l'animation de cette Coalition régionale Sobriété Climat.

La Région apporte également son soutien au fonctionnement des Coopératives d'Activités et d'Emplois (Odyssée Création, Artefact, NOVABAT et CIAP). En 2023, 0,210 M€ leur ont été consacrés (contre 0,195 M€ en 2022).

Elle apporte aussi son soutien au fonctionnement des Groupements d'Employeurs, de leur création aux trois premières années d'existence. En 2023, 2 groupements d'employeurs ont bénéficié du soutien de la Région à hauteur de 38 k€.

Le CAP SCOP est destiné aux salariés - associés fondateurs pour les aider par un effet de levier à former le capital social de l'entreprise au moment de la constitution de la SCOP, que ce soit dans le cadre d'une reprise-transmission, d'une transformation ou d'une création ex-nihilo. L'intervention de la Région Centre-Val de Loire est destinée à soutenir l'apport personnel des salariés associés au capital social des SCOP en cours de constitution. En 2023, 1 CAP Scop a été accordé représentant 4 associés pour un montant total de 20 k€.

Enfin, le dispositif CAP'Asso est une aide au projet d'activité mis en place par les associations dans l'objectif de favoriser la création et/ou de la consolidation d'emploi durables (CDI). En 2023, ce sont 318 projets aidés qui ont généré 363 postes aidés (dont 195 en renouvellement), pour un montant accordé de 9 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 9,869 M€ (dont 9,798 M€ en fonctionnement et 71 k€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

- <u>Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)</u>

0,1 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.1.05 - SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les crédits de paiement Région

La Région accompagne les projets des entreprises dans le contexte des mutations économiques et sociales au travers son soutien au fonctionnement de l'ARACT Centre à hauteur de 0,200M€, dont la mission est d'accompagner les évolutions socio-économiques en conciliant qualité de vie des salariés et performance des entreprises.

Le travail de concertation engagé par la Région autour de la mise en place des différents schémas stratégiques montre tout l'intérêt de la participation des syndicats de salariés à leur élaboration mais aussi leurs difficultés pour assurer une présence permanente et représentative des différents secteurs d'activités aux réunions et la nécessité de mettre en œuvre des actions d'information ou de formation des responsables et des adhérents sur les thèmes liés aux politiques régionales.
C'est dans ce cadre qu'en 2023 la Région a soutenu les Unions régionales des syndicats de salariés pour leur action d'intérêt régional à hauteur de 0,141 M€.

La Région accompagne également depuis sa création l'association ARDAN Centre, (Association Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles). Cette structure accompagne la mise en œuvre de projets d'activités nouvelles identifiés dans les entreprises par la mise à disposition de demandeurs d'emploi pour une période de 6 mois sous statut de stagiaire formation professionnelle. En 2023, pour la mise en œuvre de son programme d'action et plus particulièrement du dispositif « Objectif Compétences », la Région a soutenu ARDAN Centre-Val-de-Loire pour un montant de 0,220 M€.

La Région a poursuivi également son financement des programmes régionaux portés par le réseau des Chambres de Métiers et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour un montant de 35 k€ en 2023.

Dans le cadre de sa compétence économie qui a été renforcée et de sa responsabilité dans le cadre du SPRO, la Région Centre Val de Loire a souhaité partager avec tous ses habitants et partenaire, une dynamique de reprise économique et soutenir dans chaque département un événement dédié à l'économie et à l'emploi. Les « Rendez-vous Compétences/Emplois » permettent une mise en lumière des secteurs qui recrutent mais aussi permettent aux citoyens de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.
En 2023, la Région a participé à 4 salons dédiés à l'emploi (2000 Emplois et 2000 Sourires – Tour(s) pour l'Emploi, Boostez votre job et Made in Val de Loire) pour un montant de 0,145 M€.

Enfin, la fonction RH est aujourd'hui au cœur des préoccupations managériales et des enjeux économiques et de société. La Smart Base RH ambitionne de fédérer un écosystème pour partager les sujets RH, rechercher des solutions innovantes, expérimenter ensemble. Elle s'appuie sur un partenariat d'entités issues des sphères publiques, militaires et privées, ainsi que celle de l'enseignement supérieur et de la recherche. A ce titre, la Région a contribué au fonctionnement de cette association à hauteur de 30 k€ (20 k€ en 2022).

Au total, sur cette activité, ce sont 1,551 M€ (dont 0,687 M€ en fonctionnement et 0,864 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,1 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

Depuis de nombreuses années, la Région soutien l'animation des pôles de compétitivité et des clusters.

Ce sont 9 clusters qui ont été financé en 2023 pour un montant global de 0,628 M€ :

- SHOP EXPERT VALLEY (Agencement de magasin)
- POLEPHARMA (industries pharmaceutiques)
- AEROCENTRE (aéronautique)
- NEKOE (innovation par les services)
- VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse)
- NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment)
- LES CHAMPS DU POSSIBLE (domaine des agro ressources)
- AGREEN TECH VALLEY (vallée numérique du végétal)
- PIXEL PLAYERS (Divertissement digital).

Les programmes d'actions de ces clusters comportent différents volets, dont principalement : l'innovation, les mises en réseaux, le développement commercial, la mutualisation d'achats, la veille, la communication ou encore les ressources humaines.

Par ailleurs, conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de nouveaux clusters dans les secteurs des mobilités durables autour des secteurs du vélo, de l'automobile, du ferroviaire au niveau régional ou interrégional ont été soutenu en 2023 : CYGO (Cycles du Grand Ouest) pour la filière vélo et MECATEAMCLUSTER pour la filière ferroviaire pour respectivement 30 k€ et 70 k€.

Concernant le secteur de l'automobile qui connaît des mutations importantes liées notamment aux transitions vers les véhicules électriques, autonomes et connectés, l'adaptation aux échéances règlementaires... la Région a souhaité en 2023 soutenir le pôle de compétitivité CARA pour accompagner la structuration de la filière automobile de la région Centre Val de Loire pour un montant de 80 k€, et l'ANCT pour la réalisation d'une étude sur la structuration de la filière automobile à hauteur de 92 k€.

L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), pilier de l'économie circulaire, encore appelée "Economie de l'usage", consiste à développer une offre proposant d'utiliser un service plutôt que posséder un produit. L'opération proposée par le cluster NEKOE en 2023 avait pour objectif à la fois d'assurer le développement pérenne et durable des entreprises avec le passage à l'EFC mais aussi de construire un modèle de société associant les entreprises et les acteurs institutionnels dans une nouvelle dynamique de coopération. A ce titre la Région a soutenu financièrement NEKOE à hauteur de 70 k€.

La région Centre-Val de Loire a lancé au printemps 2019 sa première COP énergie-climat. Dans ce cadre, plusieurs coalitions d'acteurs travaillant sur différentes thématiques ont été créées, dont la Coalition Matériaux biosourcés et bâtiment qui s'est fixée comme objectif de faire émerger une stratégie régionale autour de la question des matériaux biosourcés en vue de mettre en place des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique.
C'est à ce titre que la Région a soutenu en 2023 ENVIROBAT CENTRE pour le déploiement d'une stratégie d'accompagnement de filières matériaux biosourcés pour le bâtiment à hauteur de 52 k€.

D'autres acteurs ont souhaité se mobiliser autour du développement du Vrac dans la région, et ont lancé une Coalition en janvier 2021, qui a permis d'identifier les freins et leviers. L'objectif de cette opération est de « Structurer et développer la filière vrac en région Centre-Val de Loire ». C'est à ce titre que la Région a soutenu en 2023 l'association Réseau Vrac à hauteur de 100 k€.

Enfin, la Région a souhaité soutenir la filière « écologie sensorielle du design » porté par l'association VALESENS. Depuis 2019, dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT), VALESENS et d'autres acteurs ont travaillé à un programme collaboratif et territorial innovant pour créer les conditions de mise en place d'une filière de traitement surcyclé des chutes et déchets industriels et domestiques : la Nouvelle Reneicsens.

Et depuis 2022, VALESENS est un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) et un incubateur de projets hybridant économie circulaire, économie solidaire et économie créative.
Son ambition est de contribuer au développement d'un nouveau cluster de compétences sur le design des technologies du sensoriel en y associant le domaine de l'insertion sociale et de la valorisation des chutes et déchets. C'est à ce titre que la Région a financé en 2023 l'association VALESENS pour son programme filière « écologie sensorielle du design » pour un montant de 50 k€.

La Région a financé également la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire pour les activités de l'Observatoire régional de l'artisanat qui permettent de renforcer la connaissance du tissu économique, d'évaluer les actions soutenues et de conduire des études prospectives, à hauteur de 22,8 k€.

La Région a poursuivi la promotion et la valorisation des filières à travers son soutien à la filière métiers d'art. La Région a ainsi soutenu le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat à travers le programme régional Métiers d'Art pour un montant de 0,112 M€ en 2023, mais aussi le programme d'actions du parvis des métiers à Bourges pour un montant de 7,8 k€, la dotation de différents prix Métiers d'Art pour 5,5 k€ et l'organisation de l'opération « Village Métiers d'Art» de la ville de Mosnes pour 5 k€.

D'autre part, la Région apporte son soutien à la filière santé qui est une filière prioritaire en Centre-Val de Loire. C'est à ce titre qu'elle soutient pour un montant de 20 K€ l'association Healthcare Loire Valley (HLV) qui a pour but de fédérer et d'animer l'ensemble des industriels fabricants de dispositif médicaux, fournisseurs de technologies et de composants ainsi que les sous-traitants ayant une activité dans ce secteur.

Enfin, la Région soutient l'association Digital Loire Valley, association regroupant une communauté d'acteurs qui innovent avec le numérique en Centre-Val de Loire, pour un montant de 100 k€.

Au total, sur cette activité, ce sont 2,549 M€ en fonctionnement qui ont été mandatés en 2023.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

- Les crédits de paiement Région

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII) AMBITIONS 2030 a fixé les orientations et les grands axes de notre action pour construire un nouveau modèle de développement économique et social ambitieux, toujours plus innovant, plus attractif, plus écologique, et plus engagé dans la relocalisation et la réindustrialisation du territoire.
C'est dans ce cadre que la Région a proposé des mesures concrètes pour donner aux entreprises les moyens de répondre à leur besoin de financement des différentes étapes de leur vie via le dispositif CAP PME/PMI.
Ce nouveau dispositif s'articule autour de 4 thématiques majeures : la reprise ou création, le développement, la Recherche et Développement, et l'Innovation et enfin des projets régionaux stratégiques.

En 2023, 43 entreprises ont bénéficié de ce dispositif au titre du volet reprise ou création pour un montant total accordé de 1,5 M€. Ces 43 créations/reprises sont composées de :
- 31 créations d'entreprise pour 0,825 M€
- 12 reprises d'entreprise pour 0,674 M€ dont 1 reprise à la barre du tribunal pour 68 k€

Par ailleurs, 68 projets de développement ont été accompagnés pour un montant de 4,486 M€.
D'autre part, la Région a financé 5 projets stratégiques pour un total de 1,9 M€ et 11 projets de RDI pour 1,879 M€.

Enfin la Région a octroyé un prêt exceptionnel à l'entreprise SATYS pour un montant de 3,7 M€. En effet, cette entreprise, implantée sur l'aéroport Marcel Dassault de Châteauroux, dont les locaux appartiennent à la Région, avait besoin d'effectuer des travaux indispensables à ses activités dans des délais très rapides.

Toujours dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région s'est engagée à maintenir et amplifier son action en faveur du développement à l'international des entreprises, par la mise en place d'un Pass Volontaire International en Entreprise (V.I.E). Ce dispositif accompagne financièrement les porteurs de projet ayant recours à un V.I.E pour réaliser une nouvelle mission de développement à dimension internationale d'une durée de 12 mois minimum, dans la mesure où elle contribue au développement de la structure ou de la filière implantée en région Centre-Val de Loire. En 2023, la Région a apporté son soutien à travers 3 Pass VIE pour un montant de de 15 k€.

Par ailleurs, la Région soutient par ailleurs les entreprises en difficultés :
- Par le financement des Groupements de Prévention Agréés (GPA) de la Région. Ils jouent un rôle de prévention des entreprises en difficulté, avant un accès au tribunal de Commerce. A ce titre la Région a soutenu six GPA départementaux à hauteur de 0,140 M€.
- Par la dotation du Fonds de Prévention des difficultés des entreprises à hauteur en 2023 de 0,780 M€.

La Région a financé l'opération salon Global Industries. C'est un rendez-vous international incontournable dans le secteur de l'industrie. 11 entreprises de notre région étaient présentes sur un espace collectif sur ce salon et chacune d'entre elles a perçu une subvention de 1 k€ pour diminuer son coût de participation au salon et l'inciter ainsi à participer. La participation de la Région s'est donc élevée au total à 11 k€.

Dans le cadre de sa politique économique, la Région accompagne les PME et les ETI pour la création d'emplois et le développement industriel. Les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) jouent un rôle majeur dans l'économie régionale. Elles sont plus de 120 et font travailler directement près de 17 000 personnes, et 40 d'entre elles sont des entreprises souvent familiales dont le siège est ancré sur notre territoire. C'est à ce titre que la Région a décidé, en 2020, d'impulser la mise en place d'un espace d'échanges dédié aux ETI et PME à potentiel : le Club ETI. En 2023 la Région a accompagné financièrement le Club ETI pour son fonctionnement à hauteur de 35 k€.

L'association CTRC est un centre de ressources de proximité pour les associations de consommateurs agréées dans les régions. Le CTRC Centre-Val de Loire a pour mission essentielle le soutien technique envers les 25 associations de consommateurs de la Région et c'est à ce titre que la Région apporte son soutien chaque année, dont 30 k€ pour l'année 2023.

Enfin, concernant les fonds d'investissement, l'année 2023 marque la restructuration de nos outils de capital investissement avec la création de la société Centre-Val de Loire Investissements (CVLI), détenue à 100% par la Région Val de Loire, et du fonds de co-investissement « Centre-Val de Loire Amorçage » (CVLA).

La société Centre-Val de Loire Investissements est un fonds de fonds qui regroupe toutes les parts de fonds d'investissement souscrits par la Région avec pour objectif d'améliorer la visibilité de la Région dans le capital investissement et d'avoir une gestion professionnalisée des flux financiers. Toutes les parts de FPCI (fonds professionnels de capital investissement) et SCR (Société à capital risque) détenues par la Région ont été apportées à la Société durant cette année 2023 et ont impacté ce budget par le jeu d'écritures comptables.
Les deux fonds Aerofund 2 et Emergence Innovation 2 n'ont pas été transférés du fait de contraintes particulières.

La filiale Centre-Val de Loire Amorçage est un fonds de co-investissement dédié aux jeunes entreprises innovantes régionales. Il pourra financer leur amorçage sur de petits tickets et proposer un accompagnement de suivi jusqu'à 1 M€.
Le capital social de cette société constitue l'enveloppe de financement. Il a été constitué d'un montant initial de 10 k€, puis augmenté dans un second temps de 10 M€. La libération de ces 10 M€ se réalisera au fur et à mesure des besoins par tranche de 25%. Des fonds européens sont mobilisés sur ce projet à hauteur de 5 M€ et viendront être remboursés à la Région en fonction des investissements réalisés par le fonds. A fin 2023 ce sont déjà 2 entreprises régionales financées.

Le montant des dépenses de l'année 2023 d'un total de 15,175 M€ s'est articulé de la manière suivante :

- La transcription comptable des apports de titres de 8 FPCI détenus par la Région et transférés à la SASU CVLI : 12,4 M€
- L'appel de la tranche de 25% du fonds de co-investissement CVLA : 2,5 M€
- L'appel de fonds pour abonder le capital de CVLI : 0,8 M€
- 2 paiements à des fonds d'investissements pour 0,275 M€

Au total, sur cette activité, ce sont 30,189 M€ (dont 0,241 M€ en fonctionnement et 29,947 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

Une recette d'investissement de 0,34 M€ a été perçue au titre de du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien à un instrument financier à destination des PME.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

En investissement, 0,259 M€ ont été consommés au titre de l'action relative au renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions, dans le cadre du lancement effectif de la programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEV'UP

La Région a accompagné financièrement le programme d'actions 2023 de DEV'UP, à hauteur de 5,354 M€ en fonctionnement et à hauteur de 50 k€ en investissement pour des acquisitions, des aménagements et des investissements de remplacement.

Au total, sur cette activité, ce sont 5,404 M€ (dont 5,354 M€ en fonctionnement et 50 k€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Les crédits de paiement Région

Le PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) Régionalisé est activé en Région Centre-Val de Loire depuis 2017. Tout d'abord avec le Partenariats Régionaux d'Innovation (PRI) entre 2017-2018, notre Région étant Région pilote (5 régions en France), puis avec le PIA3 2019-2021 (toutes les Régions). Ces deux dispositifs accompagnent des projets qui répondent aux objectifs du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Début 2021, le gouvernement, dans le contexte de la crise sanitaire, a engagé une nouvelle génération de ce programme, dénommé PIA4, qui s'articule autour de 3 objectifs principaux :
- la transition écologique,
- la compétitivité de l'économie et la création d'emplois durables,
- la résilience et la souveraineté.

Les évolutions principales sont :

- L'intégration du volet financement des projets collaboratifs (PSPC, qui devient I-démo) à l'enveloppe PIA4, qui comprend désormais 4 volets, et une fongibilité intégrale de ces 4 volets sans autorisation préalable.
- Les Volets innovation et filière : une plus grande liberté pour la définition des projets éligibles, du format de soutien (subvention/avance remboursable), qui encourage les projets répondant aux priorités régionales, les projets les plus exploratoires, et les TPE/PME.
- Le volet formation : son objectif est une réponse directe de formation/compétences à un besoin exprimé par les entreprises ou les filières.

Pour rappel, la Région avait voté en 2022 une enveloppe de 19 M€, répartie comme suit :

	Dotation Région CVL	Dotation Etat	Total
Volet Innovation	6,25 M€	6,25 M€	12,5 M€
Volet Filière	6,25 M€	6,25 M€	12,5 M€
Volet Formation	1,5 M€	1,5 M€	3 M€
Volet I-Démo	5 M€	5 M€	10 M€
TOTAL	19 M€	19 M€	38 M€

En 2023, la Région a poursuivi le mandatement des volets filière et innovation pour un montant de 2,5 M€.

Enfin, dans leur démarche d'innovation, les entreprises peuvent s'appuyer sur des compétences et des démarches internes. Mais celles-ci ne sont pas accessibles d'entrée à toutes. Il leur est donc nécessaire de bénéficier d'un tissu de compétences externes et peuvent donc s'appuyer sur des structures dont le rôle est d'assurer l'interface entre les entreprises et les entités et acteurs qui détiennent les connaissances qu'elles doivent acquérir dans leurs démarches d'innovation.

Il s'agit notamment de structures labellisées par l'État comme les CDT (Cellule de Diffusion Technologique), les CRT (Centre de Ressource Technologique) et les PFT (Plateforme Technologique). Ces structures portent des actions de diffusion technologique (programmes consistant à diffuser des informations générales sur des technologies dans un domaine spécialisé) et des actions de transfert de technologie (opérations concernant une technologie bien identifiée, à destination d'une ou de quelques entreprises ciblées et identifiées).
Dans le cadre du CPER 2021-2027, 4 structures de diffusion de l'innovation et de diffusion technologique ont élaboré des programmes à réaliser sur 2023 et sollicité une aide régionale, pour un montant de 0,164 M€.

Au total, sur cette activité, ce sont 4,365 M€ (dont 0,290 M€ en fonctionnement et 4,365 M€ en investissement) qui ont été mandatés en 2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,4 M€ étaient prévus en investissement mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.2 - AGRICULTURE ET FORETS

AGRICULTURE ET FORETS		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Fonctionnement	1 100 000	931 482	85%			
ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE	Fonctionnement	1 100 000	1 113 411	101%			
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Fonctionnement	3 500 000	3 159 515	90%			
SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE	Fonctionnement	1 480 000	1 373 895	93%			
SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE	Fonctionnement	1 000 000	195 000	20%			
GERER LE FEADER	Fonctionnement	25 965 000	22 943 031	88%	25 965 000	22 943 031	88%
TOTAL Fonctionnement		**34 145 000**	**29 716 334**	**87%**	**25 965 000**	**22 943 031**	**88%**
ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	Investissement	1 956 000	533 697	27%			
ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES	Investissement	1 400 000	762 278	54%			
SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES	Investissement	5 644 000	925 802	16%			
GERER LE FEADER	Investissement	56 984 000	43 122 384	76%	56 984 000	43 122 384	76%
TOTAL Investissement		**65 984 000**	**45 344 162**	**69%**	**56 984 000**	**43 122 384**	**76%**

BILAN GENERAL

L'année 2023 a été marquée par l'adoption d'outils stratégiques et opérationnels essentiels à la mise en place de la politique du Conseil régional à destination de l'agriculture et de la forêt.

Cela s'est en particulier matérialisé par :

- L'adoption de la stratégie « agriculture ambition 2023 »,
- L'adoption de la stratégie forêt - bois
- La mise en œuvre opérationnelle de la programmation FEADER 2023-2027
- La réécriture des cadres d'intervention des CAP filières et des Filières locales

Ainsi les premiers cadres d'intervention et outils des dispositifs FEADER ont été adoptés (10 règlements d'intervention votés) et mis en place.

Les agents en charge de l'instruction de ces dossiers mais également des dossiers relevant de la programmation FEADER 2014-2022, transférés par l'Etat, sont arrivés le 2 avril 2023.
Ces nouveaux personnels ont intégré la Direction de l'agriculture et de la Forêt et les Maisons de la Région au plus près des territoires et des entreprises agricoles.

En parallèle, nos soutiens financiers dans le cadre de nos politiques agriculture, forêt et alimentation se sont maintenus tout au long de l'année 2023.

1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'installation, l'emploi et la gestion des ressources humaines en agriculture sont une priorité pour la Région et font l'objet de politiques spécifiques.

La Région accompagne 5 actions régionales sur ce sujet :

- Une politique d'appui aux projets d'installation, avec pour objectif d'encourager la transmission et la création d'entreprises agricoles, par le repérage des cédants, la communication et la sensibilisation aux métiers de l'agriculture et l'appui aux projets individuels.

Afin de mobiliser l'ensemble des structures compétentes régionales pour assurer l'accompagnement de ces porteurs de projets, un appel à projet installation/transmission commun avec l'Etat a été mis en place depuis 2016.

Notre politique en matière d'installation et transmission des exploitations agricoles s'élève aujourd'hui à environ 600 000 euros de subvention mobilisés pour accompagner les porteurs de projets.

D'autres volets relatifs à l'attractivité, à l'emploi et à la vie des exploitations, complètent cette politique installation - transmission :

- Un volet spécifique « multifonctionnalité de l'agriculture » porté par le réseau Inpact et l'association « Terres de Liens », permet de soutenir les actions concernant la durabilité des exploitations, la relocalisation et la diversification des activités, les liens entre agriculture et société et la mobilisation du foncier. Une somme de 0,174 M€ a été votée pour cette action.

- Un appel à projets « Accompagnement des agriculteurs en situation de fragilité » a permis de soutenir les structures qui interviennent dans ce cadre pour 0,234 M€.

- Enfin, dans le cadre des CAP filières bovin lait et caprin, l'opération « CAP main d'œuvre » a pour objectif la mise en place annuelle en région d'une pépinière de futurs salariés d'élevage laitier. Chaque année, la pépinière accueille une quinzaine de stagiaires dont plus de 50% trouvent un emploi à la sortie de la formation et d'autres envisagent une installation en tant qu'agriculteur. En 2023 plus de 30 k€ ont été affectés à cette action transversale.

1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

L'implication du Conseil régional en faveur de l'Agriculture Biologique s'est poursuivie avec le même engagement, dans le contexte difficile traversé par les filières AB. L'objectif fixé dans le SRADDET de 7% de la surface agricole régionale en agriculture biologique en 2025 et 15% en 2030 a été réaffirmé dans la stratégie « agriculture ambition 2030 ».

Le soutien à l'agriculture biologique est intégré dans chaque CAP filière. Il fait également l'objet d'une politique transversale spécifique. L'intervention est articulée autour de plusieurs axes :

- Le soutien à l'animation et à la structuration de la filière, le soutien à l'association faisant office d'interprofession agriculture biologique régionale et aux Groupements d'Agriculteurs Biologiques départementaux, mobilisent 0,655 M€ de crédits du Conseil régional.

- La prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique au travers des filières de productions : mise en place d'actions spécifiques dans certains CAP filières (comme le dans le CAP filière légumes), renforcement de l'agriculture biologique au sein des stations

d'expérimentation existantes, aides aux investissements dans le cadre des CAP filières ou au titre de la politique de développement territorial.

L'année 2023 a été également une année de poursuite des dispositifs existants. Le soutien à la certification, dont le dispositif d'aide à évolué, a permis d'aider 134 exploitations.

Par ailleurs, le Conseil régional a souhaité poursuivre une année de plus l'aide au maintien à l'agriculture biologique, supprimée dans la PAC 2023-2027. Les conditions de financement très favorables de l'aide au maintien à l'agriculture biologique ont permis de démultiplier l'effet levier des crédits régionaux avec des reliquats de FEADER 14-22. Ainsi, l'implication budgétaire de la Région en faveur du maintien en agriculture biologique a permis de mobiliser plus de 6 M€ de crédits FEADER. Ces montants ont permis d'aider environ 600 fermes.

La transition agro-écologique souhaitée par la Région est facilitée par l'action de partenaires engagés auprès des agriculteurs dans des programmes ambitieux. Ainsi, la Région subventionne le programme d'actions de l'association Homme et Territoires pour la mise en place d'actions liées aux infrastructures agroécologiques, l'évolution des pratiques des agriculteurs en grandes cultures... à hauteur de plus de 53 k€. La Région finance également, avec le FEADER, les mesures agroenvironnementales et climatiques de protection des races menacées et de développement des conduites apicoles favorables à la biodiversité pour 50 k€.

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Cœur de la stratégie de développement de l'agriculture et de la forêt en région Centre –Val de Loire, le programme CAP Filières traduit la mise en place des projets par les différents acteurs de la production régionale. Depuis 2015, la Région accompagne les CAP filières avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). En 2023, les CAP filières Bovin lait, Forêt-Bois, Horticulture-Pépinière, Légumes, Viticulture ont été renouvelés, il s'agit de leur quatrième ou cinquième version (CAP Forêt-Bois).

Le volet expérimentation du programme « herbe et fourrages » a été aidé à hauteur de près de 0,240 M€.

86 dossiers d'investissements dans les exploitations ont été soutenus en 2023 pour un montant de 0,520 M€ (les dossiers de moins de 12,5 k€).

La Stratégie Nationale Bas-Carbone vise une réduction de 15% des émissions du secteur agricole à l'horizon 2030 (par rapport à 2013) et de 48% à l'horizon 2050. Le programme régional « Bas-carbone », adopté le 20 novembre 2020 a vocation à accompagner les éleveurs de ruminants de la région qui souhaitent s'engager dans cette transition Bas-Carbone. Il permet d'accroître les performances environnementale, économique et sociale des élevages. L'ambition est d'avoir des exploitations durables et résilientes face aux changements climatiques. Il se traduit concrètement par la réalisation d'un diagnostic qui conduit à l'élaboration d'un plan d'action sur 5 ans. Les filières souhaitent engager d'ici 2026, 25% des élevages de la région dans cette démarche d'atténuation et d'adaptation (250 éleveurs bovins lait, 250 éleveur bovins viande, 150 éleveurs caprins, 100 éleveurs ovins). En 2023, une stratégie bas-carbone pour les grandes cultures (filière lentilles vertes) a été engagée. Notre soutien total à ces deux démarches a été de 0,111 M€.

Trois nouveaux projets de filières locales ont été validés en 2023, la filière Touraine-Oisly en viticulture, la filière AOP Valençay en fromage caprin et la filière lentilles vertes du Berry en légumes. La Région a poursuivi son accompagnement sur quatre autres filières locales contractualisées entre 2020 et 2022. L'aide aux filières locales pour 2023 s'est élevée à 0,104 M€.

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

Cette politique transversale est financée au travers de trois budgets sectoriels : agriculture, tourisme et économie.

Elle se décline autour de 5 axes :
- La restauration collective : levier du changement
- La gastronomie et les terroirs : vitrine de l'Art de vivre en Centre – Val de Loire
- Les acteurs économiques : relever le défi de la qualité nutritionnelle
- Les initiatives citoyennes et l'éducation à l'alimentation durable
- Systèmes alimentaires territoriaux : accompagner l'émergence dans les territoires

En 2023, au titre de notre politique alimentation, la Région a poursuivi son soutien financier aux actions d'accompagnement des acteurs de l'alimentation dans la mise en place de systèmes territorialisés et de sensibilisation du grand public à l'alimentation durable.
C'est dorénavant plus de 85 % du territoire régional qui est couvert par un PAT, ce qui représente 96 % de la population. La Région poursuit son soutien au développement des PAT par le financement de leur réseau régional.

La marque régionale C du Centre poursuit son développement (207 adhérents, plus de 3 100 produits agréés). Les ambassadeurs, restaurateurs et points de vente qui partagent les valeurs de la marque (proximité, qualité et savoir-faire) et qui travaillent avec des produits de la marque, se déploient sur le territoire régional.

Par ailleurs, les actions de promotion de la gastronomie régionale, notamment par l'appui aux salons régionaux, se sont poursuivies.

Enfin, la Région a poursuivi son soutien à l'AREA (L'association régionale des entreprises alimentaires) au travers le financement de son programme d'actions pour 100 k€.

1.2.05 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE

Pour soutenir les jeunes agriculteurs ayant subi des dégâts consécutivement à la grêle du mois de juin 2022, la Région a voté un dispositif complémentaire au dispositif de l'Etat et a pu accompagner 39 dossiers pour un montant total de 0,195 M€.

1.2.06 - GERER LE FEADER

L'année 2023 a été l'année de l'internalisation de l'ensemble de la chaine d'instruction des dossiers FEADER par la Région. Cela s'est notamment traduit par le transfert d'ETP de l'Etat (20,5 ETP) vers la Région, et la création de 8,3 ETP supplémentaires, notamment pour assurer l'instruction des dossiers Leader. Compte tenu de la masse des dossiers transférés (3 600 dossiers), la Région a également procédé au recrutement de 6 renforts (1 par Maison de la Région) pour être au rendez-vous de la fin des paiements FEADER du 31 décembre 2025.

Pour la programmation 2014-2022, la Région figure parmi celles qui ont les meilleurs taux d'engagement et de paiement des mesures dites non surfaciques. Le paiement des dossiers se fait avec régularité et sans retard.

Par ailleurs, les dispositifs 2023 -2027 se sont déployés : vote en commission permanente de mars, avril, mai, juin et juillet de 16 dispositifs FEADER 2023 - 2027 : Dotation Jeune Agriculteur (DJA), Soutien aux Investissements Agricoles Productifs Risques climatiques, Soutien aux Investissements Agricoles Productifs Protection ressource eau, Soutien aux Investissements Agricoles Productifs Modernisation, Soutien aux Investissements Agricoles Productifs Modernisation JA, Soutien aux Investissements Agricoles Productifs Transformation à la ferme, soutien aux activités de transformation de produits agricoles, soutien aux centres équestres, actions de transfert de connaissances, Desserte forestière, Animation Natura 2000, Contrats Natura 2000, Milieux de haute valeur naturelle, Partenariat Européen pour l'Innovation, stratégie Leader, animation Leader.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.3 - TOURISME

TOURISME		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Fonctionnement	831 000	579 283	70%	420 000	414 118	99%
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Fonctionnement	119 000	64 092	54%	50 000		
SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE	Fonctionnement	3 498 000	3 376 500	97%			
DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION	Fonctionnement	1 170 000	1 204 933	103%		10 000	
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Fonctionnement	185 000	211 235	114%		54 607	
TOTAL Fonctionnement		**5 803 000**	**5 436 044**	**94%**	**470 000**	**478 725**	**102%**
RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES	Investissement	3 220 000	706 879	22%	1 500 000	500 000	33%
FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	Investissement	2 100 000	1 316 691	63%	100 000		
DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION	Investissement		33 100				
SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME	Investissement	130 000	18 081	14%			
TOTAL Investissement		**5 450 000**	**2 074 752**	**38%**	**1 600 000**	**500 000**	**31%**

BILAN GENERAL

Le programme « Ensemble pour un tourisme durable » a permis d'accompagner près de 52 nouveaux acteurs en faveur de la transition écologique (sur 141 depuis 2021) ; le partenariat mis en œuvre avec l'ADEME et la CCI permet d'apporter une réponse pertinente aux besoins des structures touristiques en matière de conseils et de financement.

Aussi, les programmes habituels en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires ont été poursuivis.

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

- Les crédits de paiement Région

La Région a poursuivi en 2023 son soutien aux programmes en lien avec le développement de l'offre touristique dans les filières prioritaires.

Ainsi au titre du CAP Développement du Tourisme et des Loisirs, 24 projets ont été accompagnés en 2023, pour un montant total voté de 0,448 M€.

Ce programme a permis notamment de soutenir :

- le tourisme fluvial (8 projets autour de la batellerie traditionnelle de Loire),
- les sites de visite, notamment par la réalisation d'un parcours de découverte du patrimoine et de visite touristique de la Ville d'Issoudun (36), et la réalisation d'un parcours immersif au Château d'Apremont/Allier (18).
- les activités de tourisme dans la nature, notamment au travers de l'aménagement de parcours de pêche labelisés « Tourisme pêche » dans l'Eure-et-Loir et L'Indre-et-Loire.

Au total, sur cette activité, 0,579 M€ ont été mandatés en fonctionnement et près de 0,707 M€ en investissement.

Une recette de 0,4 M€ a été perçue au titre du plan de communication en faveur des acteurs touristiques soutenus au titre de REACT-EU sur le programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

1 M€ étaient prévus en investissement, mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

- Les crédits de paiement Région

La nouvelle stratégie régionale « Ambitions Tourisme 2030 » intègre le lancement du plan de développement et de modernisation de l'offre d'hébergements touristiques, qui s'est traduit par le financement de 42 projets pour un montant total de 1,87 M€.

Par rapport à l'année 2022, le nombre de projets financés par la Région a été relativement stable malgré la crise énergétique, les tensions inflationnistes et le changement des dispositifs d'intervention de la Région. Les projets ont été financés par les dispositifs suivants :

- CAP « hébergement touristique » puis « Tourisme » : 1,81 M€ votés pour la création/modernisation d'hôtels (15 projets), d'établissements de plein air (6 projets), de meublés de tourisme et chambres d'hôtes (14 projets) et d'établissements du tourisme social et solidaire (4 projets),
- Appel à projets pour la création d'hébergements le long des itinéraires d'itinérances douces : 56 K€ engagés pour la création de 3 nouveaux hébergements destinés aux cyclotouristes.

En outre, un Plan de soutien à l'hôtellerie rurale, mené en partenariat avec la CCI, a été lancé pour accompagner sous la forme de missions de diagnostics, le développement d'hôtels situés en milieu rural et de capacité d'accueil limitée (25 chambres). Il a bénéficié à 18 établissements répartis sur les 6 départements de la région pour un montant engagé de 31 584 €.

La Région a conforté le soutien au réseaux UNAT afin de d'accompagner le développement des offres d'hébergements du secteur associatif.

Au total, sur cette activité, 64 k€ ont été mandatés en fonctionnement et près de 1,316 M€ en investissement.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

50 k€ étaient prévus en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement, mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

La subvention accordée au Comité Régional du Tourisme lui a permis de conduire les missions de promotion touristique, d'observation économique du tourisme, d'accompagnement des acteurs et d'animation de filières selon les orientations stratégiques définies dans la stratégie de développement touristique régionale : Ambitions Tourisme 2030.

Au total, sur cette activité, 3,376 M€ ont été mandatés en fonctionnement.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

En 2023, pour sa 4ème édition, sur le thème de la région « Terre de création », plus de 500 événements ont obtenu le label « Nouvelles Renaissances » et 120 projets ont été financés.

Au cœur de ce programme riche, la première édition du festival ART(t)CHIPEL s'impose comme l'un des événements majeurs de cette année 2023, avec 51 lieux ouverts sur l'ensemble des 6 départements, et 28 œuvres du Centre Pompidou prêtées pour l'occasion.

Au total, sur cette activité, près de 1,205 M€ ont été mandatés en fonctionnement et 33 k€ en investissement.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

Les principales avancées dans le domaine des véloroutes :

- Poursuite des travaux de Cœur de France à vélo dans le Loir-et-Cher
- Continuation des travaux sur le canal d'Orléans dans le Loiret
- Programmes d'amélioration de La Loire à Vélo dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Cher
- Entame des travaux de la véloroute V48 entre Bourges et l'Etang du Puits.

A noter, l'ouverture d'un nouveau sentier de Grande Randonnée, le GR 100 sur la guerre de 100 ans dans le Berry.

La Région a conforté le soutien au réseau Accueil Paysan afin de d'accompagner le développement des offres de slow tourisme.

Le partenariat avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF Centre), a permis une nouvelle fois d'organiser à l'échelle régionale le concours des Villes et Villages Fleuris.

Une subvention de 50 k€ a été accordée à l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique Centre-Val-de-Loire, pour son programme d'actions 2023 en matière de développement du tourisme de pêche.

Au total, sur cette activité, 0,211 M€ ont été mandatés en fonctionnement et 18 k€ en investissement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

1.4 - RECHERCHE

RECHERCHE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Fonctionnement	8 580 000	6 494 485	76%		94 659	
SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Fonctionnement	1 315 000	759 844	58%	1 000 000	530 774	53%
TOTAL Fonctionnement		**9 895 000**	**7 254 329**	**73%**	**1 000 000**	**625 433**	**63%**
SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS	Investissement	15 712 000	14 587 917	93%		900 000	
SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI	Investissement	88 000	88 000	100%			
TOTAL Investissement		**15 800 000**	**14 675 917**	**93%**		**900 000**	

BILAN GENERAL

Les dépenses en investissement ont été marquées par un effet de rattrapage par rapport aux années précédentes, qui avaient été impactées par la crise sanitaire.

Les dépenses en fonctionnement ont été moins soutenues, en raison de retards dans les demandes de paiement des établissements pour les bourses doctorales.

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

- Les crédits de paiement Région

Le fort taux de consommation observé en investissement est lié à un effet de rattrapage après un plus faible taux en 2023, qui était lui-même associé à des retards connus par des projets de recherche qui étaient déjà en cours au moment de la crise sanitaire et du confinement COVID. Cette situation concerne notamment les appels à projets de recherche (d'intérêt régional et d'initiative académique), les différents grands projets du CPER et les programmes Ambition Recherche Développement.

En fonctionnement, la Région a maintenu le niveau de son soutien, et les engagements de crédits, sur les bourses doctorales et l'appel à projets de recherche d'intérêt régional ont été réalisés au niveau prévu par le Budget Primitif. La plus faible consommation des crédits s'explique par des retards dans certains projets et dans les demandes de mandatement par les établissements bénéficiaires.

Toujours en fonctionnement, l'avancée des différentes actions portées en partenariat par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (accueil de chercheurs et d'étudiants étrangers, développement de l'entrepreneuriat étudiant, ...) ont permis une bonne consommation des crédits.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Aucun crédit n'était prévu au budget mais une montant de 0,9 M€ a été décaissé en investissement suite au versement d'une avance sur une opération programmée en 2023 sur l'action relative à l'investissement de RDI dans les DPS et autres.

1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D'ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

- Les crédits de paiement Région

La Région a poursuivi au même niveau son soutien aux actions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Des retards dans les demandes de versement par certains bénéficiaires ont réduit le taux de consommation des crédits de paiement.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,530 M€ ont été consommés en 2023 au titre de l'action relative à la mesure horizontale de la SRI-SI : soutien à l'intégration de l'innovation dans les entreprises, structuration et mise en réseau de la recherche, animation des écosystèmes d'innovation des domaines prioritaires de spécialisation, dans le cadre du lancement effectif de la programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

EDUCATION - FORMATION

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.1 - EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Fonctionnement	53 057 000	52 437 425	99%	10 165 000	9 684 444	95%
ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES	Fonctionnement	2 406 000	2 298 396	96%		85 910	
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Fonctionnement	2 589 000	2 132 081	82%			
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Fonctionnement	3 100 000	2 542 259	82%	35 000	81 030	232%
REPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Fonctionnement	395 000	541 462	137%			
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Fonctionnement	5 423 000	5 403 014	100%	600 000	131 374	22%
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Fonctionnement	5 640 000	5 658 147	100%	2 000 000	324 016	16%
TOTAL Fonctionnement		**72 610 000**	**71 012 784**	**98%**	**12 800 000**	**10 306 774**	**81%**
ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES	Investissement	11 700 000	12 263 785	105%		525	
PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS	Investissement	4 100 000	5 505 440	134%	170 000	196 569	116%
SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS	Investissement	2 200 000	1 791 112	81%			
REPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES	Investissement	40 918 000	41 195 402	101%	1 500 000	1 507 800	101%
MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES	Investissement	41 616 000	39 278 752	94%	6 250 000	5 138 378	82%
AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES	Investissement	19 466 000	15 708 827	81%	6 060 000	6 343 477	105%
TOTAL Investissement		**120 000 000**	**115 743 316**	**96%**	**13 980 000**	**13 186 749**	**94%**

BILAN GENERAL

Les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement (98%) et d'investissement (96%) témoignent d'une année d'activité dense dans la continuité de l'année 2022.

La Région a su maintenir dans cette période d'inflation le soutien nécessaire aux établissements pour fonctionner dans de bonnes conditions tout en maîtrisant les dépenses par les effets des politiques menées ces dernières années, à la fois pour réduire les consommations énergétiques mais aussi en s'appuyant sur des marchés publics performants, notamment à travers l'action d'Approlys Centr'Achat.

L'année 2023 a vu l'ouverture du nouveau lycée Joséphine BAKER à Hanches (28) qui accompagne le dynamisme de la démographie lycéenne de ce territoire. La Région a aussi poursuivi des programmes ambitieux d'amélioration énergétique de son patrimoine, d'adaptation aux handicaps, de sécurisation d'établissements, d'offre de qualité sur les internats.

Sur le volet équipements des lycées, la Région a là aussi pu accompagner les projets patrimoniaux, répondre aux enjeux de renouvellement des équipements vétustes et accompagner l'évolution de la carte des formations.

La collectivité poursuit sa politique volontariste pour accompagner la transition numérique au service de la performance éducative.

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

En fonctionnement, les crédits inscrits, quasi intégralement consommés, ont permis aux lycées publics d'assumer leurs dépenses de fonctionnement et ont financé, en application du principe de parité fixé par la loi, le fonctionnement des lycées privés.

En investissement, les crédits votés ont été exécutés à hauteur de 105% témoignant de besoins importants et d'une mobilisation forte des services pour satisfaire les demandes d'équipements des lycées.

Les recettes attendues, liées à la restauration et à l'internat, ont été perçues à 95% des prévisions. L'écart mineur constaté est lié à une légère variation de la fréquentation de la restauration.

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

En fonctionnement, les crédits ont permis d'accompagner les établissements dans leurs projets éducatifs.

La Région a perçu par ailleurs 85 910 €, correspondant à des projets dont la réalisation n'a pu être menée à son terme. Ces crédits sont de moindre ampleur que les années passées, marquées par la crise sanitaire, témoignant du dynamisme de la communauté éducative.

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

En fonctionnement, les crédits mobilisés ont principalement permis de financer la maintenance informatique et les ENT. Le taux d'exécution de 82% s'explique par un versement moindre qu'envisagé au GIP Recia pour ses interventions au titre de la maintenance informatique.

En investissement, afin d'accélérer le renouvellement du parc informatique vétuste, la Région a pu mobiliser des crédits au-delà de ce qui était envisagé initialement.

Côté recettes, la Région a par ailleurs perçu le solde des crédits liés au plan de relance 2020-2022 pour son action d'hybridation de l'enseignement en lycées.

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS

En fonctionnement, 82% des crédits inscrits ont été exécutés. Cette sous-consommation est liée principalement à une moindre consommation (-0,446 M€) des ressources pédagogiques.

En investissement, le taux d'exécution est de 81% du fait d'un moindre recours à l'aide à l'équipement professionnel qu'envisagé.

Les recettes perçues correspondent à l'exécution de la convention avec l'Agence Erasmus qui vise à permettre une reprise des projets de mobilité européenne des lycéens, après le ralentissement lié à la crise sanitaire.

2.1.05 - REPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS D'EXTENSION ET DE CONSTRUCTION DES LYCEES

Cette activité est avant tout marquée par un niveau d'investissement très élevé, conformément au prévisionnel. Plusieurs opérations structurantes ont en effet été livrées en 2023 dont l'ouverture du lycée Joséphine BAKER à Hanches (28) en septembre pour 23,4 M€ de crédits de paiement et l'extension du lycée Maurice GENEVOIX à Ingré (45) pour un montant de 2,44 M€.

Par ailleurs, les études pour le nouveau lycée de Châteauneuf-sur-Loire se sont poursuivies (3,19 M€ en 2023) et les travaux d'extension et de restructuration du pôle restauration du lycée Jacques CŒUR à Bourges (18) ont débuté (4,23 M€).

Les dépenses de fonctionnement sont exceptionnellement élevées et concernent pour 0,54 M€ le lycée Joséphine BAKER (partie exploitation et maintenance du marché public global de performance et prime d'assurance du contrat collectif de responsabilité décennale).

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

Les dépenses de fonctionnement sont conformes à la prévision. Elles concernent les travaux réalisés par les équipes en régie (0,64 M€), les petits travaux de maintenance en fonctionnement (2,25 M€) et enfin les travaux liés à la grêle de 2022 sur 6 lycées de Châteauroux (36) pour 0,68 M€.

La recette en fonctionnement est inférieure à la prévision en raison du décalage sur 2024 du versement de la première partie de l'indemnité relative au sinistre grêle précité.

En investissement, les réalisations sont également très proches du montant voté. Elles concernent notamment les travaux de la phase 1 sur 34 sites de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour 11,96 M€ de crédits de paiement, les travaux de restructuration de l'internat du lycée Claude de France à Romorantin-Lanthenay (41) (2,12 M€), ceux de l'internat du lycée Pierre Emile MARTIN à Bourges (18) (3,21 M€) ainsi que les travaux de sécurité incendie et de sécurisation de plusieurs lycées (1,58 M€).

Les recettes en investissement correspondent aux subventions d'Etat dans le cadre du plan France Relance, sur le volet « rénovation énergétique des bâtiments publics ». Cela concerne 9 opérations dans les lycées pour un montant de 5,13 M€ perçu en 2023. Une autre partie de ces recettes est attendue en 2024 suite à des retards de chantier.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

Les dépenses de fonctionnement sont conformes à la prévision et concernent la part exploitation et maintenance ainsi que l'achat de bois ou de fuel pour les deux contrats de performance énergétique couvrant les lycées régionaux : 1,9 M€ pour le CPE 2010 et 3,7 M€ pour le COEPI.

Le niveau d'investissement réalisé sur cette activité en 2023 est proche du prévisionnel. Il concerne notamment la fin des travaux initiaux du COEPI pour 2,76 M€ de crédits de paiements, plusieurs opérations lourdes d'amélioration énergétique pour un montant de 5,44 M€ : travaux de menuiseries extérieures au lycée MARCEAU à Chartres (28) ou au lycée Jacques CŒUR à Bourges (18), réfection du clos et couvert au lycée EIFFEL à Tours (37).

Les recettes de fonctionnement sont très inférieures à la prévision : la vente des Certificats d'Economie d'Energie prévue en 2023 ne sera réalisée qu'en 2024 pour une première partie.

Les recettes en investissement correspondent, pour 5,85 M€, à un versement au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien aux opérations de performance énergétique des lycées. 0,48 M€ a par ailleurs été perçu de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre de la renaturation des lycées.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.2 - APPRENTISSAGE

APPRENTISSAGE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE	Fonctionnement	5 671 000	3 552 808	63%		392 032	
FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS	Fonctionnement	1 019 000	530 752	52%	400 000	609 016	152%
TOTAL Fonctionnement		**6 690 000**	**4 083 560**	**61%**	**400 000**	**1 001 049**	**250%**
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE	Investissement	14 482 400	14 439 235	100%			
TOTAL Investissement		**14 482 400**	**14 439 235**	**100%**			

BILAN GENERAL

En 2023, les tendances déjà constatées dans la mobilisation du cadre d'intervention régional en faveur de l'apprentissage, organisé autour de 6 axes d'action, se sont confirmées avec une forte sollicitation des CFA auprès de la Région sur le volet investissement et des demandes de soutien plus faibles sur le volet fonctionnement. Le financement des formations par apprentissage semble trouver son équilibre financier dans le cadre des niveaux de prise en charge définis par France compétences, en lien avec les branches professionnelles, et cela malgré la révision à la baisse des « coûts-contrat » récemment observée.

La singularité de l'intervention régionale repose sur la définition d'une carte-cible de l'apprentissage qui identifie les secteurs professionnels et les formations à soutenir pour répondre aux besoins en compétences exprimés par l'économie régionale. Cette carte-cible de l'apprentissage s'inscrit pleinement dans les objectifs de collaboration partagés et conventionnés avec chacun des 11 OPCO pour contribuer au développement de l'apprentissage en région.

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

Le taux de réalisation des dépenses en matière d'immobilier est de 100%, illustrant les fortes sollicitations des CFA auprès de la Région pour soutenir leurs projets d'extension ou de relocalisation de locaux. Pour répondre à ces demandes, la Région veille à optimiser autant que possible les marges de manœuvre budgétaires dont elle dispose dans le cadre du mécanisme de fongibilité des crédits attribués par France Compétences, entre fonctionnement et investissement.

La Région a pris l'initiative d'une étude comparée entre les Régions sur les modalités de soutien à l'immobilier : celle-ci met en évidence une forte tension sur les crédits de soutien à l'immobilier dans toutes les régions et motivera une intervention pour renforcer les moyens attribués aux Régions sur ce volet.

L'année 2023 a permis de poursuivre les projets emblématiques initiés les années précédentes : reconstruction du CFA de la CMA 41, isolation thermique des façades et réfection du système de chauffage du CFA de La Mouillère (45), restructuration des locaux du CFA de la CCI 36 sur le site Balsan, construction d'un nouveau campus de formation pour le CFA Hubert Curien porté par la CCI 18 sur le site de Technopôle à Bourges, restructuration de la Résidence des apprentis à Orléans...

De nouveaux projets ont pu être lancés : extension du pôle hôtellerie-restauration du CFA de la Cité des formations à Tours, soutien à la relocalisation dans de nouveaux locaux du CFA de l'AFPPREC, réaménagement fonctionnel des pôles de formation du CFA BTP 37.

Enfin, l'année 2023 a permis de finaliser les opérations de restructuration des hébergements du CFA de la CMA 37 et de permettre l'achèvement de la construction du centre de formation dédié aux métiers des industries de santé à Dreux.

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Avec la réforme de l'apprentissage, la Région a réorienté son intervention auprès des CFA pour privilégier, d'une part, le développement de nouvelles formations en réponse aux besoins de compétences repérés sur le territoire régional et identifiées dans la carte-cible de l'apprentissage et, d'autre part, le soutien aux formations dites fragiles proposées en particulier dans des zones rurales ou des quartiers politiques de la ville, qui ne trouvent pas leur équilibre de financement dans le cadre du dispositif des niveaux de prise en charge, régulé par France compétences au niveau national. Les sollicitations sont moins importantes que l'enveloppe de crédits disponible, compte-tenu des financements que les CFA peuvent mobiliser par ailleurs.

Dans le cadre du mécanisme de fongibilité entre fonctionnement et investissement posé par décret, en décembre 2021, les crédits de fonctionnement 2023 non utilisés seront réaffectés aux dépenses d'investissement en 2024, lors de la DM1.

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

Les projets de mobilité des apprentis en cours de formation ou des apprentis jeunes diplômés se trouvent parfois contrariés dans leur déroulement, ce qui explique des taux de consommation inférieurs à ce qui était prévu initialement.

Pour les séjours de mobilité européenne à vocation pédagogique ou professionnelle, la Région bénéficie des recettes Erasmus +.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.2 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS	Fonctionnement	2 282 000	1 492 730	65%		4 852	
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Fonctionnement	476 500	228 480	48%		36 083	
TOTAL Fonctionnement		**2 758 500**	**1 721 210**	**62%**		**40 934**	
SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	9 000 000	2 750 000	31%			
SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Investissement	840 000	205 000	24%			
TOTAL Investissement		**9 840 000**	**2 955 000**	**30%**			

BILAN GENERAL

Les dépenses d'investissement ont été réduites suite à l'avenant au volet immobilier universitaire du CPER adopté fin 2022, qui a nécessité le lancement d'études pour les nouvelles opérations.
Les freins aux déplacements internationaux qui ont subsisté en 2023 ont réduit les besoins en crédits de fonctionnement, largement associés au dispositif de mobilité internationale Mobi-Centre.

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les principales dépenses relatives à l'immobilier universitaire relèvent du contrat de plan Etat-Région et sont les suivantes :

- Le solde des travaux d'aménagement et d'équipement du CHU de Tours liés à la création de la faculté d'odontologie (1,5 M€),
- Des acomptes pour la poursuite des opérations d'extension de Polytech à Tours et du site des Tanneurs (1,1 M€ de crédits mandatés au total),
- Un acompte de 0,150 M€ à l'université d'Orléans pour les études préalables à la restructuration des locaux de Droit-Economie-Gestion.

Au cours de l'année 2023, les universités de Tours et Orléans ont redéfini les opérations inscrites au contrat de plan, ce qui a donné lieu à la signature d'un avenant.
Cette redéfinition des actions qui s'explique par l'augmentation des coûts de construction d'une part et la nécessité de prendre en compte la création de la faculté de médecine à Orléans d'autre part, a ralenti les opérations, ce qui explique le taux de mandatement relativement faible.

2.3.02 - AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS

Le montant total des crédits consommés au titre du dispositif Mobi-Centre s'est élevé à 1,097 M€ au lieu de 1,7 M€ programmés. Cette consommation relativement faible a plusieurs raisons :

- Le nombre d'étudiants partant à l'étranger n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire et les départs ne concernent aujourd'hui principalement que les étudiants dont les séjours à l'étrangers sont inscrits dans leur programme pédagogique ;
- Les trois principaux établissements de la Région n'ont transmis leur demande de paiement que début 2024.

La Région a poursuivi ses actions d'animation et de soutien à la vie étudiante sur les territoires mises en place en 2021, en renouvelant la convention avec le CRIJ pour le déploiement d'un conseiller pour les départements du Cher et de l'Indre et de 14 référents étudiants auprès des bureaux et points information jeunesse des 7 villes universitaires pour aller à la rencontre des étudiants., rompre leur isolement et leur donner l'information sur l'accès aux aides (budget de 0,241 M€).

D'autres actions visant à améliorer les conditions de vie des étudiants ont été financées :

- Attribution d'une subvention à l'association de développement universitaire à Issoudun pour permettre aux étudiants de l'IUT de bénéficier de repas aux mêmes tarifs que ceux proposés par les CROUS (5 657 €),
- Attribution d'un acompte de subvention à l'association pour adultes et jeunes handicapés pour le recrutement d'un psychologue au sein du bureau d'aide psychologique universitaire (21 k€),
- Attribution d'une subvention de 10 k€ au secours populaire pour assurer la distribution de denrées alimentaires et produits d'hygiène aux étudiants,
- Attribution d'un acompte de 27,6 k€ pour une recherche-action menée par l'université de Tours et ayant pour objectif d'étudier les conditions de mises en œuvre de la téléconsultation médicale au bénéfice des étudiants. L'expérimentation prévue dans ce projet sera menée à Orléans.

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En investissement :

0,840 M€ de crédits en investissement étaient inscrits au budget primitif pour le renforcement de l'offre de formation. 0,21 M€ ont été mandatés pour les opérations suivantes :

- Attribution de soldes de subventions à l'université de Tours pour l'acquisition de matériel numérique à portée pédagogique (0,13 M€),
- Soutien au développement de l'INSA (80 k€)

- Attribution d'une subvention à l'association pour le développement du Campus Pyrotechnie du Futur à Bourges, Lauréate en juillet 2022 de l'appel à manifestation d'intérêt « Industrie 4.0 »

Au total, le taux de consommation des crédits est faible, dans la continuité des années précédentes. Dans le cadre du SRESRI adopté fin octobre 2023, un nouveau dispositif pour soutenir la vie étudiante et de campus (dispositif AVEC) a d'ailleurs été mis en place avec un redéploiement de crédits depuis ce programme.

En fonctionnement :

La spécialité Génie industriel de Polytech Orléans à Chartres poursuit son développement en formation initiale classique et en apprentissage. Le soutien des collectivités locales et de la Région s'est reventilé avec l'opportunité de bénéficier de fonds Région via l'AAP Apprentissage annuel, ce qui a réduit d'autant la subvention sur le budget de l'Enseignement supérieur. L'Université d'Orléans a sollicité une aide régionale de 0,110 M€ en 2023 après concertation avec les autres collectivités locales.

0,108 M€ ont été versés à l'INSA CVL pour soutenir son développement et 72 k€ à l'association pour le soutien et le développement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante dans l'Indre.

45,28 k€ ont été versé au GIP Récia dans le cadre d'une convention avec les universités et l'INSA pour accompagner les établissements dans le développement d'un e-portfolio pour les étudiants de la Région.

Enfin, 90 k€ ont été versés aux Universités et à l'INSA CVL pour le versement de bourses aux étudiants étrangers en mobilité internationale dans ces établissements.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.4 - ORIENTATION

ORIENTATION		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS	Fonctionnement	3 450 000	3 200 004	93%	220 000	386 024	175%
TOTAL Fonctionnement		**3 450 000**	**3 200 004**	**93%**	**220 000**	**386 024**	**175%**

BILAN GENERAL

L'année 2023 constitue une année de plein déploiement de la politique régionale au titre de l'orientation tout au long de la vie dont les 3 axes stratégiques ont été posés dans la communication adoptée en Assemblée plénière d'octobre 2023 : 1-Informer sur les métiers, 2-Innover et informer autrement sur l'orientation tout au long de la vie (expériences, immersifs, numériques, ...), 3-Construire une culture partagée de l'orientation tout au long de la vie.

Le bilan de l'action régionale en matière d'interventions en faveur de l'information sur les formations et les métiers auprès des publics scolaires (collégiens et lycéens) ainsi que de la communauté éducative ou des parents d'élèves illustre l'engagement régional sur ce sujet : 288 actions d'information ont été réalisées en 2023. Le dispositif « Métiers en scène » proposé pour faire découvrir les métiers de l'industrie d'une part et du secteur sanitaire et social d'autre part, la mise à disposition d'une mallette de jeux autour des métiers de la transition écologique, la poursuite de la diffusion de professionnels témoignant de leur métier dans les « Instants métiers » constituent les initiatives les plus emblématiques.

La Région reste en complément très présente dans l'animation du SPRO-service public régional de l'orientation- pour mettre en réseau les acteurs afin de faciliter le parcours des usagers des services d'information et d'orientation et favoriser les coopérations dans la mise en œuvre des projets. L'année 2023 marque à cet égard l'engagement de la Région dans l'acte 2 du SPRO avec un partenariat élargi.

- Les crédits de paiement Région

Ce budget porte également le financement du fonctionnement du Gip Alfa centre, Carif-oref de la région dont les missions visent à soutenir la mise en visibilité de l'offre de formations professionnelles, initiale et continue en Centre Val-de-Loire et à outiller l'analyse des besoins emploi-formation en région pour la Région, l'Etat et les partenaires sociaux. L'année 2023 a été marquée par l'écriture de la feuille de route 2023-2027 et l'installation d'une nouvelle direction à la tête de cet établissement.

Le niveau de consommation des crédits est en progression par rapport aux deux années précédentes qui marquent l'installation de la compétence régionale en matière d'information sur les métiers et les formations. Hors crédits de communication, le taux de consommation est de 95%. A noter que certains des projets mis en œuvre en 2023 ont été financés en mobilisant les crédits du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, allégeant ainsi la charge nette pour la Région.

Les recettes perçues recouvrent notamment la tarification des stands pour les forums d'Orléans et de Tours à hauteur de 0,15 M€ (ce qui correspond au prévisionnel initial) et le soutien au SPRO au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 pour 0,225 M€.

- Les crédits de paiement Fonds européens (21-27)

70 k€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.5 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES	Fonctionnement	105 991 000	85 915 457	81%	102 800 000	81 174 965	79%
LEVER LES FREINS A LA FORMATION	Fonctionnement	3 600 000	3 040 302	84%		131 028	
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Fonctionnement	4 189 000	3 370 903	80%		100 000	
ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION	Fonctionnement	4 100 000	3 880 059	95%		2 837	
REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION	Fonctionnement	48 200 000	52 534 607	109%		600 000	
TOTAL Fonctionnement		**166 080 000**	**148 741 329**	**90%**	**102 800 000**	**82 008 831**	**80%**
CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES	Investissement	2 966 000	2 035 537	69%			
MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Investissement	80 000	74 808	94%		1 900	
TOTAL Investissement		**3 046 000**	**2 110 344**	**69%**		**1 900**	

BILAN GENERAL

Avec un taux de réalisation de 90 % en fonctionnement, l'année 2023 correspond à une nouvelle année de plein déploiement de la politique régionale de Formation Professionnelle abondée des crédits du PACTE d'investissement dans les compétences 2019-2023. Elle constitue également la deuxième année pleine de mise en œuvre du Programme Régional de Formation 2021-2024 (démarré en avril 2021).
Le niveau de mandatement à hauteur de 148,7 M€ témoigne de l'ambition régionale pour répondre toujours mieux aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi ainsi qu'aux besoins des employeurs particulièrement sur les filières en tension de recrutement. L'offre de formation élargie et augmentée aux savoirs fondamentaux et compétences transverses rencontre un vif succès au vu des taux importants de réalisation, jusqu'à dépasser 110 % pour les formations Remise à niveau/Français Langue Etrangère/Alphabétisation.

Ce haut niveau de consommation démontre aussi la réussite des chantiers lancés dans le cadre du PACTE autour de l'accompagnement et de la professionnalisation de l'appareil de formation régional, de la mise en œuvre de mesures concrètes et adaptées pour lever les freins à l'accès aux formations mais aussi, de la mobilisation pour aller chercher les publics les plus éloignés de l'emploi. Ce bilan intermédiaire positif du PACTE 2019/2023 a contribué à permettre la signature, le 10 novembre 2023, du Protocole régional d'expérimentation Réseau pour l'emploi 2023/2025, afin d'expérimenter des approches partenariales renouvelées en avance de phase de la Loi pour le plein emploi et en capitalisant sur l'action des Codeve au plus près des territoires. Il a également été un levier précieux de négociation en vue du prochain PACTE régional d'investissement dans les compétences 2024/2027, dans un cadre plus contraint fixé par l'Etat.

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

- Les crédits de paiement Région

Les crédits mandatés en fonctionnement au titre de l'activité « construire et financer les formations professionnelles continues » s'élèvent à 85,9 M€ et correspondent à 81 % des crédits votés. Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'un abondement en Décision Modificative n° 2 d'un montant de 1,1 M€ compte-tenu :

- Dans le cadre des formations qualifiantes Parcours Métiers : d'achats complémentaires de fin d'année 2023 en lien avec des opérations DEFI et des achats réactifs.
- Dans le cadre du PACTE AXE 1-7-NOUVEAUX MODES VAE : d'un vif succès de l'appel à initiative sur de nouveaux modes de VAE lancés dans le cadre du PACTE.

Les principaux écarts avec les crédits votés s'expliquent par une mobilisation plus difficile des publics vers et dans la formation en raison du contexte de quasi « plein emploi » et d'attractivité complexe de certains secteurs et métiers. Celle-ci s'est ressentie sur les formations métiers (malgré un taux de 91 % de remplissage des sessions ouvertes) ou encore sur la réalisation inférieure aux prévisions du conventionnement avec Pôle emploi pour le financement d'AIF (aides individuelles à la formation). Ils correspondent également à une consommation de moitié de l'enveloppe dédiée pour les Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, en raison du report de l'habilitation officielle de deux territoires. Les crédits de paiement non utilisés ont été pour partie redéployés au profit de la rémunération des stagiaires de la formation, dont les montants se sont révélés supérieurs aux prévisions (cf. infra).

En section d'investissement, le taux de réalisation est de 69 % pour les politiques de la formation professionnelle et l'action a été portée sur la poursuite du soutien au développement de Tiers-lieux de compétences en grande proximité territoriale, avec l'habilitation de 13 initiatives partenariales totems sur la durée de l'appel à projets 2021/2023 ouvert dans le cadre du PACTE 2019/2023.

Une recette de fonctionnement de 4,2 M€ a été perçue au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien au programme de formation régional.
Concernant le programme régional et interrégional FEDER-FSE+2021-2027 une recette de 6 M€ était prévu au budget mais aucune recette n'a été perçue en raison du décalage sur 2024 des demandes de paiement concernées.

- Les crédits de paiement Fonds européens (21-27)

6 M€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes de paiement n'ayant pas été déposées. Ces demandes de paiement seront reportées sur l'année 2024.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

Le niveau de consommation de ce programme est de 84 %.
Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'un abondement en Décision Modificative n° 2 d'un montant de 100 k€ afin d'intégrer un projet de mobilité solidaire.

Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent sur le Combo tutorat, qui n'a pas rencontré le succès escompté auprès des employeurs, ainsi que sur la mesure d'abondement au Compte personnel de formation (CPF) qui n'a pu être déployée au vu de la complexité du système à mettre en place avec la Caisse des dépôts et consignations. Les crédits de paiement non utilisés ont été pour partie redéployés au profit de l'aide au permis de conduire des jeunes stagiaires du Programme régional de formation « Combo parfait » ainsi qu'à l'appui à la mobilité solidaire en grande proximité des territoires, y compris en mobilisant des crédits 2023 pour sécuriser le maintien de ces aides en 2024 face à un PACTE 2024/2027 tardif et plus contraint.

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le niveau de consommation de ce programme est de 80 %. Les décalages constatés par rapport aux crédits votés s'expliquent notamment par la baisse d'activité d'un prestataire identifié qui a fait l'objet d'une mise en demeure.

En section d'investissement, le taux de réalisation est de 94 % et traduit la poursuite du soutien au réseau des missions locales en termes d'équipement.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

Le niveau de consommation de ce programme est de 95 %. Les décalages constatés par rapport aux crédits votés portent sur la politique d'appui à la Validation des Acquis de l'Expérience et plus précisément l'accompagnement VAE qui peine à être mobilisé par les publics.

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

Le niveau de consommation de ce programme est de 109 %.

Il convient de rappeler que ce programme a fait l'objet d'un abondement en Décision Modificative n° 2 d'un montant de 11,2 M€ compte-tenu :

- De l'augmentation du nombre de places rémunérées en 2023, de l'impact pérenne de la hausse des barèmes légaux et de l'augmentation réglementaire du point d'indice de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ;
- Dans le cadre de la gestion de la rémunération des bénéficiaires, de l'augmentation des coûts de prestation de DOCAPOSTE liée à l'augmentation du nombre de dossiers de rémunération sur la période 2021-2025.

Ces éléments expliquent les décalages constatés par rapport aux crédits votés.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

2.6 - FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS	Fonctionnement	48 910 000	48 770 877	100%		186 816	
VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS	Fonctionnement	12 490 000	12 728 306	102%			
TOTAL Fonctionnement		**61 400 000**	**61 499 183**	**100%**		**186 816**	
FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS	Investissement	7 700 000	1 774 482	23%	300 000	1 007 912	336%
ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS	Investissement		4 114				
TOTAL Investissement		**7 700 000**	**1 778 596**	**23%**	**300 000**	**1 007 912**	**336%**

BILAN GENERAL

Les faits marquants à retenir sur l'année 2023 sont :

- le vote du schéma des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2022-2027 en Assemblée plénière régionale de février 2023 ;
- le lancement des travaux de concertation autour de l'élaboration de la carte-cible des formations sanitaires et sociales, présentée au vote de l'Assemblée plénière régionale de février 2024 ;
- la poursuite du mouvement d'augmentation du nombre de places en 1ère année de formations paramédicales avec notamment +139 places en 1ère année d'infirmière et une dizaine de places en formation d'aide-soignante ;
- l'ouverture de 3 nouvelles formations sur le Pôle des FSS de Bourges : Educateur spécialisé porté par l'ERTS, Ergothérapeute et Technicien de l'intervention sociale et familiale portés par Croix-Rouge Compétences ;
- la concertation engagée avec succès avec le CROUS, à la suite du désistement de l'ASP -agence de services et de paiement-, pour assurer l'instruction et le versement des bourses régionales à compter du 1er janvier 2024.

2.6.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS

La sous-consommation constatée en 2023 est intégralement liée aux retards constatés dans la mise en œuvre du projet de relocalisation de l'IFSI-IFAS-IFA de Châteauroux sur le site Balsan : fiabilisation du tour de table de financement pour la prise en charge des surcoûts, recherche d'économies dans le projet en lien avec les services d'architecture de l'Etat (architecte des bâtiments de France, architecte en chef des monuments historiques), lancement des marchés de travaux ; ce projet phare constituant l'essentiel des dépenses d'investissement prévues initialement en 2023.

Seules les dépenses récurrentes concernant le renouvellement des équipements des instituts de formation ont pu être réalisées (équipements de simulation, matériels pédagogiques pour les travaux pratiques...) ainsi que quelques travaux d'aménagement.

Parmi les recettes, 0,616 M€ ont été perçus du Centre Hospitalier d'Amboise Château-Renault concernant la régularisation de la construction de l'IFSI d'Amboise.

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

Le niveau de mobilisation des crédits dédiés au financement du fonctionnement des instituts de formation paramédicale, de près de 100%, est la résultante du travail d'analyse des besoins réalisé pour permettre le bon fonctionnement des instituts de formation dans un contexte fortement mouvant : anticipation de l'impact de l'augmentation du nombre de places de formation ou de l'ouverture de nouvelles formations, prise en compte, sur une année pleine, des impacts des mesures gouvernementales de juillet 2022 en faveur du pouvoir d'achat dans la fonction publique (+3,5%). En complément, les excédents constatés sur certains budgets d'instituts de formation ont été, comme en 2022, mobilisés pour participer à l'équilibre de ces budgets de fonctionnement et limiter le recours à des crédits propres supplémentaires de la Région.

La recette perçue correspond à une fraction des crédits attendus au titre du plan de relance 2020-2022. Par convention signée en mai 2021, l'Etat s'est en effet engagé à mobiliser les crédits du programme « cohésion » du Plan de Relance afin d'accompagner la Région dans le financement de places supplémentaires et l'investissement dans les formations paramédicales. 7 452 090 € ont pour le moment été perçus à ce titre. Le solde est attendu au cours de l'année 2024.

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS

L'année 2023 est marquée par une surconsommation des crédits liée à la prise en charge, en année pleine, de la revalorisation par l'Etat du montant des bourses sur critères sociaux, à hauteur de 4%. En complément, la préparation du transfert d'activité de versement des bourses vers le CROUS, à compter de 2024, a nécessité l'établissement d'une convention de financement pour les frais de gestion avec un versement anticipé en fin d'année 2023.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.1 - EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Fonctionnement	3 050 000	3 075 489	101%		2 205	
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Fonctionnement	800 000	507 077	63%			
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Fonctionnement	1 480 000	623 748	42%			
TOTAL Fonctionnement		**5 330 000**	**4 206 313**	**79%**		**2 205**	
METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES	Investissement	54 007 000	43 198 928	80%	600 000	623 586	104%
METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS	Investissement	12 622 000	7 324 755	58%			
DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION	Investissement	1 171 000	959 750	82%	200 000	13 887	7%
TOTAL Investissement		**67 800 000**	**51 483 433**	**76%**	**800 000**	**637 473**	**80%**

BILAN GENERAL

Le budget 2023 a été réalisé à hauteur de 76% (51,483 M€ mandatés) en investissement et de 79% en fonctionnement (4,2 M€), soit un total de 55,7 M€. Plus de 40,08 M€ (investissement et fonctionnement) ont été mandatés au titre des CRST.

Pour la première fois depuis plusieurs années, le réalisé est inférieur au prévisionnel voté en BP. L'écart aux prévisions est plus marqué dans le cadre des Conventions Région-Département. Cette situation est notamment la conséquence de la baisse du montant moyen des opérations engagées, et d'un ralentissement général du nombre des dossiers engagés en raison du renchérissement des coûts liés à l'inflation.

L'intervention régionale porte notamment sur :

- Le renforcement de l'attractivité régionale avec près de 16 M€
  - en matière de Très Haut débit : près de 4,9 M€ tous outils confondus,
  - en matière de développement économique : 2,048 M€,
  - en matière d'économie agricole (1,6 M€) et d'offre touristique (1,127 M€),
  - en matière de mobilité, près de 1,9 M€ au titre des CRST et 0,123 M€ en direction de pôles multimodaux (CPER 15-20),
  - plus de 4,3 M€ pour accompagner les projets d'espaces publics.

- Une offre d'équipements et de services aux habitants dans l'ensemble des territoires : 21,17 M€
  - avec 6,66 M€ en direction de l'Habitat, soit 4,037 M€ au titre des contrats et 2,623 M€ au titre des conventions Région/Départements,
  - avec 7,271 M€ pour des équipements sportifs et 2,27 M€ pour des équipements culturels,
  - 3,8 M€ en direction des services à la population,
  - 1,172 M€ sur le thème de la santé, principalement en direction de l'offre de soin (MSP et Centres de santé)

- L'accompagnement de la transition écologique et citoyenne des territoires : 8,58 M€
  - 6,8 M€ en direction de l'efficacité énergétique (Plan isolation, logements sociaux, ...)
  - 1,789 M€ en faveur de la biodiversité

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

- Les crédits de paiement Région

Le taux de réalisation en investissement est 80% (montant global mandaté : 43,198 M€). A eux seuls, les CRST concentrent plus de 38 M€ des financements mobilisés dont 29,967 M€ sur les CRST 1 et 8,131 M€ sur les CRST 2. A VOS ID cumule plus de 1 M€ de crédits mandatés.

La Région est restée mobilisée sur le Très haut débit : 2,692 M€ ont été versés au titre du déploiement du Très haut débit dans le Loiret et le Cher pour la phase 1, et plus de 1,487 M€ pour le Cher et l'Indre dans le cadre de la phase 2 qui doit permettre de terminer la complétude de ces deux départements.

En fonctionnement, parmi les près de 2 M€ mandatés sur les CRST, 1,217 M€ l'ont été en direction de l'animation territoriale (postes d'agent de développement en particulier). 0,827 M€ ont été mandatés vers A VOS ID.

Les réseaux et centres de ressources tels que Villes[2] (70 k€) ou l'association des Pays A3P (15 k€) restent des interlocuteurs importants pour la Région.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,6 M€ de crédits de paiement étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

3.1.02 – METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

Le taux de mandatement des conventions Région/Départements est de 58%, avec 7,3 M€ mandatés. Il convient toutefois de distinguer les dernières lignes encore actives sur les anciennes conventions qui ont enregistrés 3,879 M€ de mandats dont :

- Pour la revitalisation des bourgs centres sur l'Eure et Loir 0,337 M€ ;
- Pour les dispositifs de maintien à domicile : 33 k€ pour le PIG 36 et 0,181 M€ pour résidences séniors domotisées dans le Cher ;
- Pour les hébergements spécialisés pour personnes âgées : 1,242 M€, personnes handicapées (0,365 M€ dans l'Indre), et l'hébergement innovant avec 0,8 M€ pour personnes âgées à Fondettes.

Les conventions en cours portant sur la période 2022-2024 ont permis de mander 3,445 M€, dont 1,819 M€ pour le territoire de l'Indre.

Le fonctionnement (63% de consommation des crédits votés) ne concerne que les conventions 2022-2024.

3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION

- Les crédits de paiement Région

Les crédits mandatés s'élèvent à 0,959 M€ en investissement et à 0,623 M€ en fonctionnement.

En investissement, pour l'essentiel au titre du CPER 2015-2020, ont été versés, 0,735 M€ pour le financement de structures d'exercice regroupé (y compris GIP Pro Santé), le reste en faveur de l'acquisition d'équipements de télémédecine (0,151 M€) et de la promotion de la santé (72 k€).

En fonctionnement, 0,544 M€ correspondent à la participation régionale 2023 au budget de fonctionnement du GIP Pro Santé Centre Val de Loire.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,2 M€ de crédits de paiement étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées ou déposées tardivement par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.2 - NUMERIQUE

NUMERIQUE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Fonctionnement	2 450 000	2 036 495	83%			
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Fonctionnement	2 688 000	1 240 988	46%	1 100 000	205 981	19%
TOTAL Fonctionnement		**5 138 000**	**3 277 483**	**64%**	**1 100 000**	**205 981**	**19%**
DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES	Investissement	5 500 000	1 000 000	18%	7 300 000	591 481	8%
SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE	Investissement	500 000	379 000	76%			
TOTAL Investissement		**6 000 000**	**1 379 000**	**23%**	**7 300 000**	**591 481**	**8%**

BILAN GENERAL

La Région Centre-Val de Loire a adopté sa nouvelle stratégie numérique régionale en décembre 2022, reposant sur l'ambition de faire de la région un territoire de confiance numérique, porteur d'un numérique solidaire, responsable et innovant à l'horizon 2030. Cette stratégie régionale se décline en 4 axes et 15 objectifs, détaillant la vision portée par la Région. L'année 2023 est la 1ère année de mise en action de cette nouvelle stratégie avec notamment le lancement des dynamiques dans le domaine de la cybersécurité ou de l'inclusion numérique. Cette démarche est maintenant partagée dans le cadre d'un document commun avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN). Certaines actions nécessitant un cadrage et des précisions pour réunir les conditions nécessaires à la bonne mise en œuvre, elles ont démarré fin 2023 ou seront lancées en 2024, ce qui explique l'écart entre le prévisionnel et le mandaté.

3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

- Les crédits de paiement Région

En matière de très haut débit, si la Région n'a plus d'engagements budgétaires, toutes les subventions régionales ayant été versées aux syndicats chargés du déploiement, il est à noter que le développement des infrastructures a connu une accélération en 2023, à la fois dans le domaine public et en zone privée. Le taux de couverture du territoire en très haut débit en 2023 dépasse désormais les 90%. Il existe encore des zones non couvertes y compris dans la zone privée, avec des inquiétudes à la suite des annonces liées au décommissionnement du cuivre.

En investissement la Région s'est engagée à hauteur de 3 M€, avec des crédits de paiement à hauteur de 1 M€ en 2023 ; pour le déploiement du réseau de fibre noire afin d'accélérer le débit et les services dans les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et secondaire.
Les autres crédits de paiement ont permis de poursuivre la contribution de la Région au projet de cité du numérique dans le Loir-et-Cher inscrite dans la précédente convention Région-Département.

En fonctionnement, l'accès au réseau régional très haut débit pour les lycées et les sites Région a représenté plus d'1,6 M€, en baisse par rapport à 2022 grâce au début de la mise en service de la fibre noire. La contribution régionale aux syndicats mixtes ouverts qui déploient le très haut débit représente un peu plus de 0,3 M€ et la contribution au GIP Recia est inchangé depuis 10 ans (0,25 M€).

Une recette de 0,59 M€ a été perçue au titre du volet REACT-EU du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant l'acquisition de matériels informatiques au profit des Etablissements de Formations Sanitaires et Sociales.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

4,5 M€ étaient prévus en investissement mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

- Les crédits de paiement Région

En 2023, la Région a soutenu plus particulièrement :

- La création du centre de réponse aux incidents cyber pour 0,382 M€ et le lancement d'une étude pour la création d'un campus cyber (28 k€),
- La poursuite de la dynamique de réseaux sur la médiation et l'inclusion portée par le « Hub Lo » (0,14 M€),
- Des projets innovants d'usages numériques ont également été soutenus avec la Fun Lab (40 k€) et les RDV de l'Histoire (58 k€),
- L'organisation des universités nationales du très haut débit qui se sont tenues à Bourges (25 k€),
- L'animation du réseau des données géographiques Do-Terr (56 K€),
- La création d'un observatoire numérique des jeunes prévue dans la stratégie numérique (30 k€),
- La poursuite du dispositif de soutien à la création de filière de réemploi de matériels informatiques dans l'ESS avec un nouveau projet dans l'Indre et le Cher notamment,
- La création d'un cyberharcèlementomètre, outil unique en France développé par le CRIJ sur l'initiative du CRJ et du CRNum,
- La création et la constitution du consortium du Climate Data Hub qui s'est concrétisé en 2023, avec la mobilisation de la Région dans l'émergence de sa gouvernance et le lancement opérationnel de 2 cas d'usages avec les partenaires du consortium et la candidature à

l'appel à projet national « Démonstrateurs d'IA frugale au service la transition écologique dans les territoires » (0,25 k€).

Par ailleurs, le cycle d'événements des "Human Tech Days" s'inscrit pleinement dans la nouvelle stratégie numérique. Il permet de construire et maintenir des dialogues avec des experts sur des sujets pointus renvoyant aux débats en cours, de promouvoir et valoriser les actions portées par les acteurs de l'écosystème numérique régional, et d'ouvrir les regards sur le numérique au grand public. En 2019, année de création de l'appel à projets, 59 événements maillaient le territoire contre 263 événements en 2023 auquel s'ajoute des grands événements régionaux (1ères assises régionales de la cybersécurité, tournée « place du numérique » pour les jeunes dans les 6 départements avec le CRIJ...), pour 0,25 k€ de crédits de paiement.

L'ensemble de ces actions sont soutenues par les membres du Conseil Régional du Numérique qui alimentent avec leurs travaux la mise en œuvre des actions et la proposition d'idées nouvelles adaptées à l'évolution rapide du contexte du secteur.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

0,206 M€ ont été consommés en 2023 au titre de l'action relative à la médiation numérique pour toutes et tous, dans le cadre du lancement effectif de la programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.3 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Fonctionnement	2 411 000	1 514 313	63%	2 160 000	1 082 223	50%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Fonctionnement	1 404 000	938 953	67%	1 229 000	1 102 448	90%
CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Fonctionnement	1 201 000	1 086 966	91%		154	
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Fonctionnement	1 912 000	1 900 559	99%			
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Fonctionnement	473 000	310 710	66%	231 000	159 029	69%
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Fonctionnement	975 000	870 715	89%	100 000		
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Fonctionnement	800 000	730 871	91%	400 000	1 643	
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Fonctionnement	1 822 000	1 618 388	89%		2 810	
TOTAL Fonctionnement		**10 998 000**	**8 971 475**	**82%**	**4 120 000**	**2 348 307**	**57%**
SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Investissement	3 267 000	3 699 475	113%	400 000	600 000	150%
SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	Investissement	1 743 000	1 369 824	79%	600 000		
CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE	Investissement	1 980 000	1 398 686	71%		495	
EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT	Investissement	202 000	119 170	59%		10 125	
PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	Investissement	800 000	2 148		600 000		
PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS	Investissement	100 000	270 370	270%			
RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES	Investissement	970 000	991 043	102%	100 000	417	
SOUTENIR LES PARCS NATURELS	Investissement	241 000	142 415	59%			
TOTAL Investissement		**9 303 000**	**7 993 130**	**86%**	**1 700 000**	**611 037**	**36%**

BILAN GENERAL

En matière d'énergie et climat, la Région poursuit d'une part le déploiement du Service Public de la Rénovation "Centre Val de Loire Rénovation" avec une couverture totale du territoire régional par des espaces-conseil, 63 conseillers répartis sur le territoire et 10 plateformes de la rénovation énergétique (deux d'entre elles ont émergé en 2023, 4 autres sont en réflexion), d'autre part, le développement des énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie, méthanisation) et citoyennes. Par ailleurs, le projet européen LIFE_LetsGo4Climate a vu sa deuxième année de mise en œuvre avec l'intégration de six nouveaux territoires portant le total à 12.
Sont également inscrits au budget Environnement les crédits relatifs au déploiement de la COP Régionale pour les subventions (appel à projets, budget participatif) ou pour de l'ingénierie (animation), des crédits pour la préfiguration de l'Agence Régionale pour l'Energie et le Climat, et pour la territorialisation de la planification écologique.

La Région poursuit son soutien aux structures qui ont la compétence Gestion des milieux aquatiques (EPCI et syndicats de rivière) à travers la signature et le financement de contrats de rivière afin de réaliser des travaux de renaturation des rivières, de restauration des zones humides et de restauration de la continuité écologique.
En 2023, quinze nouveaux contrats ont été signés pour la période 2023-2025 : Auron-Airain (18), Yèvre-Barangeon (18), Loir amont (28), Huisne amont (28), Authion (37-49), Brenne (37-41), Choisille-Roumer-Bédoire (37), Esves (37), Cher canalisé (37-41), Fare-Maulne (37), Indre aval (37), Manse-Ruau-Réveillon (37), Loir median (41), Giennois (45), Mauves (45).
La Région a également organisé les Assises régionales de l'eau (700 participants), après avoir dressé à un état des lieux de la ressource en eau du Centre-Val de Loire et auditionné près de 120 acteurs avec le CESER.

Sur la biodiversité, la compétence de gestion et d'animation des sites Natura 2000 a été transférée de l'État vers le Conseil régional à partir du 1er janvier 2023. Ce réseau représente 59 sites en région Centre-Val de Loire, un tiers est animé par des collectivités, un tiers par la Région, via des marchés publics, et un dernier tiers non animé.

La Région a accompagné les Syndicats mixtes de gestion des Parcs Naturels Régionaux (PNR) Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche pour la poursuite de la révision de leur charte afin de renouveler leur label Parc naturel régional.

Concernant les aires protégées, la Région Centre-Val de Loire s'est impliquée dans le déploiement de la territorialisation de la stratégie nationale aires protégées qui consiste à classer davantage de sites naturels sous un statut juridique de protection forte.

La Région a accompagné l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) dans la rédaction de sa deuxième stratégie pluriannuelle pour la période 2023-2027. Cette stratégie en faveur de la biodiversité se décline en quatre axes :
-Amélioration des connaissances (acquisition, valorisation et diffusion des données),
- Sensibilisation de la société à la biodiversité et formation des acteurs,
- Accompagnement des territoires par un appui technique,
- Animation du collectif d'acteurs.

La Région Centre-Val a également poursuivi son soutien au réseau des associations bénéficiant de Conventions Vertes pour la mise en place de programmes d'animation en lien avec la biodiversité, les déchets et l'économie circulaire, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique ainsi que le risque inondation et la culture du risque.

La Région a poursuivi son soutien aux actions de mobilisation citoyenne ainsi qu'à la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et Concordia Centre-Val de Loire pour le déploiement de services civiques sur la thématique climat.

Le programme d'actions de Lig'air pour le suivi de la qualité de l'air a également fait l'objet d'un soutien régional.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet "Déchets" du SRADDET, la Région a poursuivi le déploiement de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire à travers différentes études et enquêtes. Elle a également finalisé l'étude régionale prospective sur les installations de traitement des déchets en lien avec les objectifs du SRADDET, et a soutenu des projets relatifs au tri à la source des biodéchets, au déploiement de la tarification incitative et à des réseaux régionaux.

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Les crédits de paiement Région

Le taux de réalisation en fonctionnement est de 69% en dépenses et de 50% en recettes, cette sous-consommation des crédits s'explique par :

- Des crédits réservés pour la territorialisation de la planification écologique et pour le budget participatif climat, car leur mise en œuvre a pris du retard du fait d'un contexte plus global.
- Une faible utilisation des crédits réservés pour l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat (36% consommés), dont la montée en puissance s'opère en 2024.
- S'agissant du Service Public "Centre-Val de Loire Rénovation", le déploiement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique et du dispositif SARE pour accompagner les structures qui apportent conseil et information aux ménages, se poursuit, néanmoins :
    - o les reversements du programme SARE, directement liés à l'activité des Espaces conseil, ont été moins nécessaires qu'en 2022 (la tendance est similaire au national); l'appel de fonds CEE correspondant a donc été également impacté,
    - o les territoires ayant fait émerger 2 plateformes en 2023 n'ont pas sollicité d'accompagnement financier.

En 2023, 1,59 M€ ont été versés comme participation régionale à la montée au capital de la Société d'Économie Mixte pour la rénovation énergétique des logements privés. Par ailleurs, des versements conséquents ont été effectués dans le cadre des volets "énergie" des conventions Région-Département 2015-2020 des Départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre. Les dépenses en investissement sont supérieures aux prévisions (113%) compte-tenu des éléments précités.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Dans le cadre du lancement effectif de la programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, 0,302 M€ ont été consommés en fonctionnement et 0,6 M€ en investissement au titre de l'action relative au soutien aux programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires en favorisant le recours à des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

- Les crédits de paiement Région

En matière de soutien à l'investissement aux énergies renouvelables thermiques (biomasse, géothermie, méthanisation), la dynamique est bonne (consommation de 79%) tant au niveau des décaissements des opérations engagés dans le cadre du CPER 2014-2020 et que des investissements engagés sur le CPER actuel.

En fonctionnement, la consommation (67%) du fait du report de certaines opérations ayant été reportées notamment la non-transmission de pièces financières au titre du programme LIFE. En revanche, ce même programme LIFE porte les recettes (fonds européens) à 90% des prévisions.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Dans le cadre du lancement effectif de la programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, 0,114 M€ ont été consommés au titre de l'action relative au soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR. En investissement, les 0,6 M€ de crédits votés n'ont pas pu être décaissés sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

Ce programme vise à soutenir les actions de préservation, restauration et entretien des milieux naturels. Sont concernés principalement les dispositifs suivants :

- Réserves Naturelles Régionales (RNR),
- Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire,
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP),
- Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB),
- Natura 2000.

Les crédits ont été consommés respectivement à 91% au titre du fonctionnement et 71% au titre de l'investissement. Cette moindre consommation des crédits d'investissement s'explique par la sous-réalisation de certaines opérations, ainsi que le report d'opérations relatives à la lutte contre la grenouille taureau et à la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve du Marais de Taligny (travaux d'accueil du public retardés).

3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

Le règlement d'intervention des Conventions Vertes 2021-2023 permet de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux en région Centre-Val de Loire, par l'information et la sensibilisation, et d'amener à adopter des comportements éco-citoyens. Il permet également de professionnaliser les structures bénéficiaires et d'établir un état des lieux régional de l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire.

Le programme de formation modulaire a permis de former près de 130 personnes autour de trois axes : compétences transversales, compétences éducatives, savoirs naturalistes / scientifiques et thèmes à enjeux (ZAN, changement climatique : enjeux et adaptations).

Concernant l'investissement établi à travers un conventionnement triennal 2021-2023, les crédits n'ont pas été consommés à hauteur des prévisions budgétaires car les demandes de paiement n'ont pas été transmises dans les délais prévus pour les versements des acomptes et soldes.
Concernant le fonctionnement, les crédits ont été consommés à 98% conformément aux prévisions budgétaires.

La Région soutient le programme d'actions de Lig'air en fonctionnement et en investissement pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire, ainsi que l'information et la diffusion de ses résultats, notamment pour la mise à disposition des données permettant la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère des agglomérations de Tours et d'Orléans.
Les crédits ont été consommés à hauteur de 86 % en fonctionnement et 50% en investissement ces crédits permettent de soutenir le programme d'actions de Lig'Air et la sensibilisation aux Perturbateurs Endocriniens (un seul projet a été soutenu en 2023).

Le cadre d'intervention « Mobilisation pour le Climat et la Transition Écologique » vise principalement le soutien, dans le cadre de la COP régionale, aux évènements en faveur du climat et à l'animation des coalitions COP.
Les crédits, en fonctionnement, ont été consommés à hauteur de 118 %, soit 28 projets soutenus (23 évènements, 3 coalitions et 2 défis citoyens pour le climat). A noter, par exemple, le soutien aux évènements majeurs que sont Chapitre Nature et l'éco-festival Terres du Son ainsi qu'aux coalitions portées par FNE Centre-Val de Loire sur la transition énergétique et la biodiversité et par l'Asso sur la transition durable des évènements.

Au global sur le volet « Éduquer à l'Environnement », le taux de réalisation est de 59 % en investissement et de 99 % en fonctionnement.

3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

- Les crédits de paiement Région

Dans le cadre de l'Observatoire régional déchets et économie circulaire, trois études se sont terminées en 2023 :
- Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2021 ;
- Déchets des Activités Économiques, filières de Recyclage et Combustibles Solides de Récupération – données 2019 ;
- Stratégie régionale pour les installations de traitement des déchets résiduels en région.

Quatre nouvelles études ont été lancées :
- Les Déchets Dangereux – données 2021 ;
- Les Installations de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés – données 2022 ;
- Les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics – données 2022 ;
- Analyse des flux de matières.

Des subventions ont été apportées à des collectivités pour mener des études sur le tri à la source des biodéchets et le déploiement de la tarification incitative, sur le réemploi, et à des réseaux pour le déploiement de filières régionales (Réseau Compost Citoyen CVL).

Les crédits ont été consommés respectivement à 66% au titre du fonctionnement et 1% au titre de l'investissement.

Cette sous-consommation des crédits de fonctionnement s'explique par la sous-réalisation de certains projets liés à l'écologie industrielle et territoriale, le report des subventions relatives aux études biodéchets et tarification incitative ainsi que des dépôts tardifs de pièces financières (EIT, PETR Gâtinais-Montargois).

Cette sous-consommation des crédits d'investissement s'explique notamment par un avenant de prorogation sur le projet de conserverie porté par ATC 45.

Une recette de 80 k€ a été perçue au titre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 concernant le soutien à l'observatoire des déchets.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, 60 k€ étaient prévus en fonctionnement, et 0,6 M€ en investissement, mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Ce programme concerne, en fonctionnement, les contributions statutaires aux établissements suivants : Mission Val de Loire, Établissement Public Loire (EP Loire) et Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), avec une consommation des crédits de 89%.

Le taux de réalisation supérieur en investissement (270%) sur ce programme s'explique par le paiement de sommes importantes liées à la mise en place des mesures foncières et supplémentaires des Plans de Prévention des Risques Technologiques en région Centre-Val de Loire.

3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

- Les crédits de paiement Région

Ce programme soutient les travaux de renaturation des rivières dans le cadre des contrats de rivière, co-signés avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.
Les postes de techniciens de rivière et d'animateurs territoriaux sont depuis 2023 financés par le fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme régional Centre-Val de Loire et interrégional FEDER-FSE+ 2021-2027 (mobilisation de la fiche action 21).

Les structures porteuses de contrats (EPCI et syndicats de rivière) s'engagent pour réaliser les travaux prévus dans ces programmes d'actions. Ainsi, les crédits 2023 ont permis le paiement des soldes de neuf contrats qui se sont achevés en 2022, et de nombreuses opérations sur les contrats signés et en cours de mise en œuvre.

En fonctionnement, les crédits ont permis le paiement des soldes des 87 postes de 2022, de l'opération Objectif Climat 2030 et de l'assistance à maitrise d'ouvrage pour les Assises régionales de l'eau.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

Dans le cadre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027, 0,4 M€ étaient prévus au budget en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023, les demandes d'aides n'ayant pas été déposées, déposées tardivement ou abandonnées par les porteurs de projet. Ces opérations seront reportées sur l'année 2024.

3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

Ce programme vise à soutenir les actions relatives à la mise en œuvre et au renouvellement des chartes des Parcs naturels régionaux (PNR) de la Brenne, du Perche et Loire-Anjou-Touraine, ainsi qu'au projet de création du PNR Sud-Berry.

Les crédits ont été consommés respectivement à 89% au titre du fonctionnement et 59% au titre de l'investissement.

Cette sous-consommation des crédits d'investissement s'explique par la sous-réalisation d'opérations, le report de la réalisation de travaux d'aménagement sur les Maisons des Parcs ainsi que des dépôts tardifs de pièces financières.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.4 - TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Fonctionnement	222 300 000	215 033 236	97%	24 250 000	25 641 297	106%
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Fonctionnement	10 771 000	10 769 443	100%	7 380 000	7 570 749	103%
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Fonctionnement	3 408 000	3 303 697	97%	57 000	69 478	122%
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Fonctionnement	141 378 000	140 180 738	99%	6 148 000	7 132 209	116%
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Fonctionnement	230 000	243 517	106%		23 700	
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Fonctionnement	4 950 000	4 125 300	83%		62	
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Fonctionnement	1 000 000	1 229 197	123%	5 000	5 000	100%
TOTAL Fonctionnement		**384 037 000**	**374 885 128**	**98%**	**37 840 000**	**40 442 494**	**107%**
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	Investissement	7 200 000	9 188 641	128%			
RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE	Investissement	60 514 000	54 184 420	90%	36 344 000	38 611 327	106%
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE	Investissement	45 553 000	38 071 039	84%		53 908	
PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS	Investissement	645 000	997 311	155%		97 322	
METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER	Investissement	7 989 000	8 547 267	107%	100 000	260 809	261%
AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI	Investissement	4 089 000	2 543 389	62%			
SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES	Investissement	350 000	111 195	32%			
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE	Investissement	2 792 000	2 670 354	96%	2 021 000	2 020 190	100%
SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES	Investissement	1 029 000	2 616 924	254%	217 000	66 667	31%
TOTAL Investissement		**130 161 000**	**118 930 539**	**91%**	**38 682 000**	**41 110 222**	**106%**

BILAN GENERAL

L'année 2023 sur la compétence Transports s'inscrit dans un contexte de fortes évolutions des usages, et de faible visibilité sur les conséquences financières de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie. Elle témoigne en revanche d'une vraie mobilisation de la Région en faveur des mobilités durables, qui se traduit par des mesures visibles et concrètes mises en œuvre en 2023.

Le réseau de train Rémi enregistre une hausse exceptionnelle d'environ 10% de sa fréquentation sur l'année 2023, par rapport à 2022 (qui correspondait déjà à une reprise très dynamique post crise Covid), alors même que ce réseau a été affecté par des grèves importantes au premier semestre.
Ce niveau record, qui touche globalement toutes les lignes, traduit l'attractivité des mesures prises par la Région : investissements très importants financés par la Région pour la sauvegarde des lignes de train du quotidien en territoire rural dans le cadre du CPER (à l'image de la ligne Tours-Loches, dont la desserte a été doublée fin 2022), investissements conséquents financés par la Région pour le renouvellement et la rénovation du matériel roulant (déploiement complet des 32 rames Omnéo Premium déployées sur les lignes Rémi Express, dès septembre pour la ligne Paris-Montargis-Nevers, ou de la première rame TER2NNG rénovée déployée en juin 2023 sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans), politique de desserte ferroviaire mieux adaptée aux besoins avec la création de trains directs en pointe entre Tours, Blois et Orléans), politique de tarification attractive mise en œuvre en 2019 sur le réseau multimodal Rémi et complété par le déploiement, à partir de septembre 2023, de la mesure emblématique de gratuité du réseau Rémi pour les jeunes les week-ends et jours feriés (avec environ 16 000 billets gratuits distribués chaque week-end sur les trains Rémi), dynamique commerciale favorisant l'usage des transports en commun pour la découverte touristique de la région...

Une telle dynamique a conduit à mettre en œuvre fin 2023 des adaptations d'offre, notamment le week-end, pour offrir davantage de trains et davantage de capacité pour accueillir tous les voyageurs nombreux en relation avec Paris en particulier.

L'instensification des usages touristiques a également conduit à expérimenter, avec succès, une régulation de l'emport des vélos à bord des trains le week-end sur plusieurs lignes de train Rémi, pour réduire efficacement les réclamations liés en 2022 à une dégradation des conditions de transport, tant pour les voyageurs accompagnés d'un vélo, que pour l'ensemble des autres voyageurs.
Ces changements importants se sont accompagnés de négociations sensibles avec l'opérateur SNCF Voyageurs, pour éviter que les risques soulevés par SNCF à l'automne 2022 sur les hausses du

coût de l'énergie ne se traduise par un financement régional supplémentaire en l'absence d'une telle hausse constatée dans les charges de SNCF Voyageurs.

Le réseau de car Rémi n'a pas été en reste en 2023, dans un cadre contractuel désormais entièrement renouvelé par la Région, selon des principes harmonisés, et prévoyant de véritables évolutions qualitatives du service.

Ainsi, les voyageurs des lignes régulières de car Rémi ont vu un large déploiement d'un système billettique moderne, permettant un achat de titres à distance, de la diffusion d'informations en temps réel sur les horaires de passage, ou l'emport de vélos sur 13 lignes à enjeu touristique.
Les cars scolaires Rémi sont également équipés de la nouvelle billettique, et acceptent désormais largement des voyageurs commerciaux non scolaires.

Tous les contrats et les outils déployés permettent un meilleur suivi de la réalisation du service, et visent une meilleure relation aux usagers, plus réactive, et désormais multimodale.

Le réseau Rémi s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique et d'innnovation portée par la Région. C'est ainsi que pour la première fois en France, un train à motorisation hydrogène a circulé en février 2023 sur le réseau ferré national, sur la ligne Tours-Loches, à titre expérimental. Une telle innovation, portée par la Région en lien avec Alstom, a permis d'avancer dans les procédures d'homologation sur le territoire national d'un tel train.

Pour la première fois en Europe, un car retrofité électrique a pu circuler sur un circuit scolaire, en Indre et Loire, depuis septembre 2023, en lien avec Trandev. Ce car Rémi, anciennement diesel, a dété transformé en motorisation électrique, pour être homologué. En parallèle, fin 2023, ce sont plus de 40 cars au bioGNV qui circulent sur les lignes régulières de car Rémi en Eure-et-Loir et dans l'Indre et le Cher, et 2 cars électriques en Indre et Loire.

Enfin, 2023 a été marquée par de nombreuses actions déployées par la Région sur les territoires où les 57 communautés de communes ont choisi de lui laisser prendre la compétence locale d'organisation des mobilités. La plupart de ces territoires ont engagé l'élaboration de plans de mobilité, cofinancés par la Région dans le cadre de son dispositif Mobilités rurales.

Dès l'été 2023, deux nouvelles aides en faveur de l'usage du vélo au quotidien ont été mise en place, dont celle en faveur de l'acquisition d'un VAE sur ces territoires. Son utilisation a été consistante (800 demandes en 6 mois), sur l'ensemble des communautés de communes concernées, facilitée par l'agrément d'une centaine de vélocistes de proximité, traduisant une véritable attente sur ces territoires ruraux et une dynamique des changements de comportement.

A partir d'octobre 2023 est intervenu le lancement des services Rémi + Autopartage sur 6 communautés de communes expérimentatrices, une part département. Leur démarrage très actif en termes d'usage a également confirmé les attentes de mobilité durable dans ces territoire ruraux, aux profils très variés.

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

La négociation avec la SNCF de l'avenant 4 à la convention d'exploitation 2022-2031 a permis d'acter la mise en place d'un nouveau mécanisme financier de prise en charge par la Région des coûts de l'énergie, notamment électrique, beaucoup plus représentatif de la politique d'achat de la SNCF. Il a permis d'atténuer une grande part des fluctuations excessives de l'indice choisi initialement.

La trajectoire est encadrée, ce qui a permis pour 2023 de maintenir la contribution régionale à 214,874 M€, soit une hausse de seulement 3% par rapport à 2022, ce qui constitue un excellent résultat dans le contexte de forte inflation de l'ensemble des coûts, et notamment de l'énergie, qui a caractérisé la période.

Elle intègre la mise en œuvre d'une mesure phare : la gratuité des transports pour les jeunes, qui a été mise en place en septembre 2023, avec depuis un rythme d'environ 16 000 billets gratuits délivrés chaque week-end dans les trains (coût estimé à 1,9 M€).

De ce fait, la provision constituée en 2022 pour couvrir les hausses énergétiques a pu être reprise en totalité (pour 20 M€) et 5,641 M€ de recettes ont été perçues. Ces dernières correspondent au décompte de l'exercice 2022 et, pour l'essentiel, à un reversement de la SNCF à la Région en application du nouveau mécanisme de calcul de l'énergie.

En investissement, s'agissant du forfait de charge C3 de la convention d'exploitation, lequel porte les dotations nettes aux amortissements du matériel roulant ainsi qu'une partie des "prestations gares", on observe une tendance haussière. En 2023, cette dernière s'explique pour partie par la régularisation de la contribution 2022 acquittée en 2023 à hauteur de 0,898 M€, et par la hausse du coût des "prestations gares".

3.4.02 - RENOUVELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

L'année a été marquée par la livraison des 27 dernières rames Regio2N Omneo Premium sur les 32 commandées et affectées aux liaisons Rémi Express en remplacement des Corail. Pour mémoire, 4 rames avaient été livrées en 2020 et 1 en 2022.

Le développement du parc se poursuit avec 19,9 M€ d'acquisition, principalement liés à la signature en juillet de la convention de financement des 7 rames Regio2N Omneo destinées à remplacer courant 2026 les derniers Corail en circulation sur la ligne de la Beauce (train Rémi omnibus Paris-Etampes-Orléans).

Pour moderniser et pérenniser le parc, 3 séries de matériel sont en "opération mi-vie", avec un financement à hauteur de 18,6 M€ en 2023, année au cours de laquelle la première rame TER 2NNG rénovée a été mise en circulation sur l'axe Paris-Chartres au mois de juillet.

Le financement à hauteur de 15,4 M€ du Programme d'opérations spécifiques et d'échange organes majeurs (POSEOM – annexé à la Convention SNCF) a permis de financer, outre les changements récurrents de certains organes, quelques opérations spécifiques à hauteur de 4,2 M€, comme des interventions de prolongation de vie de voitures Corail ou encore le pelliculage des 4 ZGC acquises à Normandie en 2022, ainsi que la première partie de la mise en conformité de la puissance d'éclairage avant des trains Rémi.

Attaché au verdissement du parc Rémi, la Région a financé avec ALSTOM, une circulation expérimentale d'un train Hydrogène sur la ligne de Loches en février 2023, pour un montant de 0,219 M€.

En matière de recettes, citons notamment la subvention de 33,8 M€ de l'AFITF au titre de la prise de compétence de la Région des anciennes lignes TET, pour le financement de l'acquisition des 32 rames Omnéo Premium. Par ailleurs, la cession à la Région Auvergne Rhône-Alpes d'une automotrice déjà en circulation sur ses lignes s'est traduit par une recette de 0,893 M€. Enfin, 2023 a enregistré le reversement par la SNCF de trop-perçus au titre des programmes conventionnés de maintenance

2021 (1,651 M€) et 2022 (2,266 M€). S'ajoutent à ces sommes des reversements au titre du programme d'acquisition des 14 rames Régio2N Beauce lancé en 2010 à hauteur de 4,9 M€ d'indemnités de retard et 1,6 M€ de reversement sur subvention (dégressivité des prix).

3.4.03 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

Dans le cadre des conventions de financement d'adaptation des voies de service pour le remisage des trains régionaux, SNCF Réseau a justifié un surcoût des opérations des sites de Tours et d'Orléans. La Région a accepté de prendre à sa charge la part liée à l'inflation représentant 2/3 des surcoûts. La décision a été formalisée par avenant soumis à la Commission permanente régionale fin 2023, reportant le versement du solde à 2024.

S'agissant du financement du technicentre d'Orléans, les acquisitions foncières ont été réalisées par la Région en 2023 (1,36 M€). Afin de tenir compte des délais de garantie de parfait achèvement, l'opération sera soldée en 2024.

L'analyse des différents scénarii relatifs au projet d'ateliers à Chartres, nécessite l'approfondissement des études en concertation avec les élus locaux, entrainant de fait un glissement de l'opération et de son planning de réalisation.

Les installations de maintenance à Saint Pierre des Corps ont vu l'avancée des travaux de construction d'un tour en fosse, nécessaire au reprofilage de nos matériels roulants ferroviaires. Ce projet avance conformément au planning, avec une étude PRO pratiquement finalisée, et un acompte de 1,270 M€ acquitté sur 2023.

Le niveau de financement des lignes de desserte fine du territoire souligne la bonne avancée des projets, que ce soit au titre du CPER 2015-2020 ou du volet Mobilité du CPER 2021-2027 : Chartres-Courtalain pour 18 M€, le Blanc-Argent pour 4,4 M€, Tours-Chinon pour 7,5 M€ et Tours-Loches pour 0,65 M€.

Enfin, et par anticipation du volet mobilités CPER 2021-2027, le financement du projet de régularité du nœud de Saint Pierre des Corps, une des premières actions à venir dans le cadre du projet SERM Touraine, a été financé à hauteur de 0,635 M€.

3.4.04 - PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

Le déploiement de la billettique sur le réseau de cars interurbains s'est poursuivi en 2023, avec des améliorations apportées à l'interface scolaire, la mise en place de la billettique sur le transport à la demande dans 4 départements, la préparation du dernier déploiement qui aura lieu en 2024 dans le Cher, l'amélioration du parcours de validation des titres routiers vendus par SNCF et enfin l'achat des premiers équipements de distributeur de titres.

La réutilisation des données réseaux et la billettique scolaire ont permis la mise en place automatisée en juillet 2023 sur le site REMI, de fiches horaires pour l'ensemble des lignes scolaires. Enfin l'année 2023 a été marquée par le début du renouvellement de la flotte de smartphones affectés aux transporteurs des lignes spéciales scolaires, soit le remplacement de 1 600 appareils obsolètes. L'opération s'achèvera en 2024. Le montant total des réalisations 2023 d'investissement et de fonctionnement s'élève à 2,296 M€.

Après la défection du prestataire de développement du logiciel de transport scolaire en avril 2023 (Via Mobility), permettant la gestion des inscriptions et le suivi des dossiers élèves, le choix a été fait de maintenir l'outil Pegase d'Inetum, et de poursuivre le développement d'une version 3 du produit. Cette dernière sera déployée dès la rentrée 2024-2025 sur 3 départements (Cher, Loir et Cher, Loiret), suivie des 3 autres en 2025-2026. Les budgets correspondants au développement de ses outils sont portés par la DSI.

S'agissant du système d'information multimodal JV Malin 4 (calculateur d'itinéraire), celui-ci a passé l'étape de Vérification de Service Régulier (VSR) en début d'année 2023. Le projet de mobilité servicielle intégrant également la vente simplifiée des titres de transport (MAAS) se poursuit. Son

périmètre fonctionnel a été présenté aux partenaires en fin d'année 2023. Le démarrage du projet avec les Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) de Tours, Châteauroux, Bourges va se poursuivre en 2024. Le montant total des réalisations 2023 d'investissement et de fonctionnement s'élève à 0,382 M€. En recette, la participation annuelle des AOM au financement de ces opérations s'est élevée à 0,167 M€.

Le Centre de Relation Usagers Rémi centralise depuis janvier 2023 tous les appels et réservations de services sur le réseau de transport régional. Près de 280 000 appels ont été enregistrés en 2023. Le coût annuel du service s'élève à 0,97 M€. Par ailleurs, la Gestion de la Relation Usagers (GRU), projet régional et transversal à toute la collectivité, a été déployé en première phase sur le périmètre des transports en décembre 2023.

Par ailleurs, une centaine de contrôles relatifs à la qualité de service a été réalisé sur les circuits scolaires au travers du marché passé avec la SCAT (Service Contrôle Analyse Transport). Ces contrôles sont désormais identifiés par l'ensemble des transporteurs qui assurent ainsi une plus grande attention à l'ensemble des critères qualité prescrits par les contrats régionaux.

Enfin, les formations accompagnateurs continuent d'être dispensées au rythme d'une ou deux par département. Elles sont très positives et mettent en avant l'accompagnement de la Région auprès des AO2 et des communes.

3.4.05 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

L'année 2023 constitue le premier exercice au cours duquel l'ensemble des délégations de service public renouvelées par la Région pour les cars interurbains est active selon un modèle harmonisé. L'ensemble des anciennes lignes de car TER est désormais intégré dans ces DSP. Le montant des transports interurbains financés par la Région via ses DSP s'élève à 68 M€ en fonctionnement et 8,15 M€ en investissement.

La trajectoire intègre la mise en œuvre d'une mesure phare : la gratuité des transports pour les jeunes a été mise en place en septembre 2023 avec depuis un rythme d'environ 2 500 billets gratuits délivrés chaque week-end dans les cars REMI (coût estimé à 0,136 M€). Elle intègre aussi la réalisation des premières expérimentations d'un nouveau service Rémi + Autopartage, lancé à partir d'octobre 2023 sur 6 communautés de communes expérimentatrices, pour un montant d'environ 60 k€ par année pleine par communauté de commune.

Le financement des lignes scolaires s'est élevé à 47,8 M€, avec une réalisation inférieure à la prévision (-1,2 M€) sur les marchés scolaires, traduisant à la fois la maîtrise financière réalisée dans la passation et l'exécution des nouveaux marchés, mais parfois aussi, les difficultés dans la réalisation des circuits liées à la pénurie des conducteurs, amenant à fusionner des circuits.

Le financement des acteurs des territoires à travers les conventions AOM et AO2 s'est élevé à 23,22 M€ en 2023. Le règlement du différend avec le syndicat des mobilités de Touraine a permis le versement des participations régionales pour les abonnements de nos élèves empruntant le réseau urbain sur les 3 derniers exercices, entrainant une majoration des crédits consommés.
Les financements régionaux pour les acquisitions de cars par les AO2 en régie se sont élevés à 0,399 M€.

Enfin, le marché de médiation a été renouvelé en septembre 2023 avec un titulaire unique retenu sur tout le territoire, avec des prix à la hausse, dans un contexte de nombre d'actions de médiation stable.

Pour les recettes, 7,132 M€ ont été perçus en 2023 au titre des transports routiers scolaires et interurbains.

3.4.06 - AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

Le financement des opérations de mise en accessibilité des gares a continué d'être engagé notamment avec les gares de Chartres (0,835 M€) et de Vierzon (0,690 M€).

Le financement de l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux, conditionné à l'élaboration d'un cadre d'intervention, a été décalé en 2024, dans l'attente d'un accord avec l'Etat sur les conditions d'éligibilité des projets et des périmètres d'intervention.

Concernant les gares routières, la plateforme multimodale de Chartres a bénéficié d'un premier versement de 0,150 M€. Le projet de rénovation de la gare routière d'Orléans est engagé. Toutefois le décalage des études d'exploitation et de la notification du marché de maîtrise d'ouvrage n'ont permis qu'un faible mandatement en 2023.

L'aménagement des points d'arrêt routiers s'effectue à travers l'installation de mobiliers urbains dans le cadre d'un marché régional (0,243 M€). En revanche, la sécurisation et la mise en accessibilité des points d'arrêts routiers, dépendant du cofinancement des gestionnaires de voirie en application du cadre d'intervention régional, n'a permis qu'une consommation partielle du budget prévu (70 k€).

3.4.07 - SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

En 2023, de nombreuses communautés de communes ayant fait le choix de confier la compétence mobilité à la Région, ont bénéficié du dispositif mobilités rurales de la Région, pour lancer des plans de mobilité en milieu rural (PDMS) cofinancés à hauteur de 80%, et des schémas cyclables ou de mobilités actives (PDMA) cofinancés à hauteur de 50%. L'arrivée dans les Maisons de la Région de 3 chargés de mission mobilités durables a permis de rendre visible ce dispositif et de développer son recours sur tous les départements ; néanmoins le temps des études de mobilités s'étale souvent sur plusieurs années, et pour le moment, peu de territoires ont sollicité la Région pour cofinancer des services innovants (location de vélo, signalétique covoiturage, conseil en mobilité). Au total, les fonds mobilités rurales et solidaires ont été mobilisés à hauteur de 0,189 M€ en fonctionnement et 5 k€ en investissement.

L'aide financière Mobillico pour les abonnements ferroviaires longue distance demeure à un niveau équivalent à l'année 2022 (3,7 M€ en 2023 contre 3,78 M€ en 2022) proche du montant voté, dans un contexte de changement de prestataire à l'été 2023, qui a dû rattraper le retard pris au moment de la reprise du marché.

Les deux nouveaux dispositifs d'aides individuelles à l'achat de vélos (aide à l'acquisition d'un VAE pour les habitants des territoires non AOM et aide Rémi ZEN, vélos ou trottinettes électriques pliantes, pour les abonnés Rémi) ont été lancés le 1er juillet 2023. La montée en puissance sur l'aide VAE s'est faite au fil de l'eau, avec près de 800 dossiers acceptés jusqu'au 31/12/2023, dont 578 aides versées en 2023 pour un montant de 0,116 M€. Concernant l'aide Rémi ZEN, la communication s'est déployée à partir de septembre 2023. A ce jour, peu de demandes ont été formulées. En 2023, seuls 9 dossiers ont été acceptés et soldés.
Un retour d'expériences plus long est nécessaire afin de mieux calibrer le besoin. Toutefois sur ces deux dispositifs, des évolutions du cadre d'intervention sont envisagées en 2024, dans le cadre de l'Acte II du Plan Vélo.
Le dispositif unique de gestion des aides individuelles à la mobilité couvrant les prestations Mobillico et l'acquisition de VAE, trottinettes ou vélos pliants, fonctionne en interface avec la plateforme régionale « Nos aides en ligne ». Il est entré en phase opérationnelle et confirme un choix de gestion permettant des gains d'efficacité et financiers.

Enfin, le Plan régional Vélo permet l'équipement des gares avec des stationnements vélo sécurisés. Le démarrage de la deuxième vague du programme avec Gares et Connexions a fait l'objet d'un 1er acompte en 2023.

3.4.08 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

Les travaux de régénération des lignes capillaires fret ont été bien engagés, avec un taux de réalisation des prévisions satisfaisant : Gien-Nevoy pour 0,717 M€, Châteauroux-Buzançais pour 0,5 M€, Chartres-Beaulieu-Le Coudray pour 0,375 M€, Malesherbes-Buthiers pour 0,568 M€, Montargis Quiers pour 0,416 M€ et Orléans-Châteauneuf pour 95 k€.

En recette d'investissement, 2 M€ ont été perçus au titre de régularisations intermédiaires des opérations du tronçon Chartres Voves.

3.4.09 - SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES

Concernant l'aéroport de Tours, en fonctionnement, la contribution statutaire annuelle versée au Syndicat Mixte pour l'exploitation de la plateforme, dont la Région est membre, est en diminution. En investissement la participation régionale aux travaux nécessités par le transfert au SMADAIT et à la certification de la plateforme ont été ajustés. Toutefois le montant total à la charge de la Région reste inchangé.

Concernant l'Aéroport de Châteauroux, 2023 marque la fin de la convention pluriannuelle de gestion et d'exploitation débutée en 2019, la fin des travaux de construction de la tour de contrôle ainsi que le solde de l'opération de construction du hangar. Les travaux complémentaires d'aménagement du hangar ont débuté et doivent se solder en 2024. Les encaissements des loyers de la société Vallair en 2023 permettent de réduire la contribution régionale en fonctionnement (- 0,254 M€).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

3.5 - COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	Fonctionnement	1 142 000	1 135 996	99%			
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES	Fonctionnement	388 000	263 824	68%	55 000	78 000	142%
TOTAL Fonctionnement		**1 530 000**	**1 399 819**	**91%**	**55 000**	**78 000**	**142%**
ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	Investissement	120 000	96 627	81%		3 000	
DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES	Investissement	30 000	20 908	70%			
TOTAL Investissement		**150 000**	**117 535**	**78%**		**3 000**	

BILAN GENERAL

Le budget a été réalisé à hauteur de 78% en investissement (0,117 M€ mandatés) et de 91% en fonctionnement (1,4 M€ mandatés).

Les crédits de paiement sont répartis en deux activités :

- Accompagner et soutenir les acteurs du territoire comme la Région elle-même en matière de coopérations, de citoyenneté européenne et de solidarité internationale (1,2 M€) regroupant les actions de soutien à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (CAPEI, mise en réseau des acteurs, aide humanitaire d'urgence) et les actions d'accompagnement des projets européens (mesure d'appui Erasmus+, ProjectEur, missions de VIE à Bruxelles)

- Déployer les actions et projets dans les zones de coopération décentralisée prioritaires (0,284 M€) regroupant l'intervention aux côtés des régions partenaires en Europe et dans le monde et l'envoi de jeunes en contrat de Volontariat de Solidarité Internationale dans trois régions partenaires.

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Dans le cadre de son dispositif d'appui aux projets européens et internationaux (CAPEI), la Région a soutenu des actions portées par les acteurs de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne en matière de sensibilisation citoyenne, d'intervention dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ou encore de mobilité internationale des jeunes. Si les projets ont progressivement repris après la période de crise sanitaire, la situation géopolitique au Sahel (Mali, Niger et Burkina Faso) a eu un impact très sensible sur les actions dans ces zones d'intervention, impliquant un nombre de projets moindre, des retards dans l'exécution des projets, voire des annulations. Le total des crédits mandatés pour le soutien à l'ensemble des projets relevant du CAPEI s'élève à 0,198 M€ en fonctionnement et 90 k€ en investissement.

Au titre de la mise en réseau des acteurs, la Région a renouvelé son soutien au réseau régional multi-acteurs Centraider, à hauteur de 0,198 M€, ainsi qu'à la Maison de l'Europe de Tours et au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), labellisés Europe Direct (36 k€).

En vue du développement d'une nouvelle politique en faveur d'un territoire solidaire et accueillant en direction des personnes exilées, la Région a animé un groupe de travail au sein de la Conférence Permanente des Relations Internationales et mené un diagnostic régional (85 k€).

En réponse aux catastrophes naturelles survenues en Turquie, en Syrie, en Lybie et au Maroc, la Région a mobilisé son aide humanitaire d'urgence pour un montant total de 0,4 M€. Elle a également contribué à la plateforme des collectivités de SOS Méditerranée et au Fonds Solidarité Sida Afrique (42 k€) et a soldé les projets de soutien à l'accueil des personnes ukrainiennes déplacées (29 k€).

En matière de soutien aux projets européens, la Région a contribué au GIP Erasmus+ Education Formation (20 k€) et apporté un soutien aux lycées agricoles pour l'accompagnement des jeunes bénéficiant d'une bourse de mobilité Erasmus+ (10 k€), elle a apporté 19 k€ d'aide en ingénierie de projets européens au travers de son dispositif ProjectEur. Enfin, pour renforcer son action de veille sur les politiques européennes à Bruxelles, la Région a bénéficié de deux missions de VIE (79,6 k€).

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

La Région a poursuivi son engagement en direction des régions avec lesquelles elle entretient des partenariats de coopération décentralisée : le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne, l'Etat du Tamil Nadu en Inde, la Province de Luang Prabang au Laos, la Région de Fès-Meknès au Maroc, la Région du Gorgol en Mauritanie, la Région de Pardubice en République Tchèque. La coopération avec la Chine n'a pas repris depuis la pandémie. La coopération avec la Région de Malopolska en Pologne reste suspendue. La suspension de l'aide française au Mali en fin d'année 2022 et le refus des autorités maliennes d'autoriser le transfert d'argent public français vers le Mali a contraint la Région à suspendre l'aide en faveur des populations de la région de Mopti et à suspendre le versement de la subvention à l'ONG Afrique Verte (70 k€).

Les tensions diplomatiques entre la France et le Maroc ont eu un impact très important sur la relation entre la Région et son homologue de Fès-Meknès, conduisant au report des projets en cours, notamment sur le tourisme équestre et les échanges dans le domaine du travail social.
Ce contexte géopolitique explique la sous réalisation des prévisions budgétaires.

Au total 0,195 M€ en fonctionnement et 21 k€ en investissement ont été mandatés pour la réalisation des projets conduits dans les zones prioritaires.

La Région a poursuivi son partenariat avec le GIP France Volontaires pour la mobilisation de jeunes Volontaires de Solidarité Internationale (VSI) en Inde, au Maroc et en Mauritanie pour un montant de 68 k€.

VIE SOCIALE

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.1 - CITOYENNETE ET EGALITE

CITOYENNETE ET EGALITE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE	Fonctionnement	180 000	139 075	77%			
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES	Fonctionnement	200 000	156 441	78%			
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Fonctionnement	856 000	581 341	68%			
TOTAL Fonctionnement		**1 236 000**	**876 857**	**71%**			
SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES	Investissement		997				
DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	Investissement	456 000	404 085	89%		859	
TOTAL Investissement		**456 000**	**405 082**	**89%**		**859**	

BILAN GENERAL

En 2023, le sujet de la démocratie permanente a été marquée par le vote en février d'une charte régionale de la participation d'une part, et par l'élaboration en co-construction avec les partenaires en région d'une nouvelle feuille de route pour la démocratie permanente qui a été adoptée en session plénière de décembre 2023 d'autre part.
Concernant le sujet de l'égalité, l'année 2023 a été marquée par le vote en session plénière de juin 2023 d'une feuille de route régionale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et par l'adoption en session plénière de décembre 2023 d'une feuille de route handicap, deux stratégies et plans d'actions inédits spécifiques sur ces 2 sujets majeurs pour une société et un territoire régional plus inclusif.
Les crédits régionaux mobilisés en 2023 autour de ces deux sujets ont permis de poursuivre les engagements de la Région sur ces politiques et d'élaborer ces feuilles de route qui guideront l'action des prochaines années.

En matière de jeunesse, les crédits mobilisés ont permis en investissement de proposer à la rentrée une plateforme YEP'S enrichie, revue dans son ergonomie. Ces évolutions, associées à la gratuité des transports le week-end pour les jeunes, ont permis de voir augmenter de manière très forte le nombre de jeunes inscrits. La Région poursuit par ailleurs, en tant que cheffe de file jeunesse mais aussi par ses nombreuses interventions, son action déterminée au profit des jeunes de nos territoires.

4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

L'année 2023 a été plus particulièrement consacrée à la construction de la feuille de route Démocratie Permanente 2024 - 2028. Elle a permis notamment :

- le vote en février 2023 d'une charte de la participation citoyenne propre à la Région Centre-Val de Loire,
- la 1ère édition de l'appel à projets « ICI la citoyenneté » qui a permis le soutien d'associations pour l'expérimentation d'initiatives citoyennes inspirantes,
- 7 ateliers « CAP sur la démocratie permanente » organisées sur le territoire régional pour contribuer à l'élaboration de la feuille de route et à la préparation des 3ème rencontres de la Démocratie Permanente et de l'éducation populaire,
- le lancement d'une démarche de définition d'un indice de qualité démocratique régional en partenariat avec la Région Occitanie et l'association Démocratie Ouverte,
- le déploiement de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Villes au Carré qui implique l'animation du réseau des « Porte-Voix, activateurs de la Citoyenneté » et la restructuration du blog « ma part citoyenne ».

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

La Région a poursuivi le soutien des actions de solidarités du Secours Populaire régional (60 k€).
En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les crédits à hauteur de 0,14 M€ ont permis d'élaborer la feuille de route (appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage) et de poursuivre le soutien à des structures régionales comme la FRCIDFF et à des événements et projets faisant progresser la mixité des métiers, la culture de l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : cyber-harcèlementomètre développé par le CRIJ sur l'initiative du CRJ et du CRNum, actions de mentorat par la FRACAMA, événements du collectif droits des femmes 41, collectif HF dans le domaine de la culture...

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Les crédits consommés ont permis en fonctionnement de participer au financement de structures régionales impliquées au côté de la Région en faveur de la jeunesse (CRIJ, CRAJEP), de financer l'aides aux impayés de loyers via l'URHAJ ou encore de soutenir l'implication forte des jeunes au sein du Conseil régional la Jeunesse. Le taux de réalisation constaté de 68% s'explique principalement par le non-renouvellement du soutien à la Fédération des Maisons des Lycéens, celle-ci n'ayant pas sollicité la collectivité, la non-tenue du week-end bilan de la CRJ ou plus globalement à des coûts plus faibles qu'envisagés dans la mise en œuvre de la feuille de route jeunesse.

En investissement, les crédits inscrits ont été consacrés intégralement aux évolutions de la plateforme YEP'S et à son bon fonctionnement.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.2 - CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Fonctionnement	3 267 000	3 229 293	99%		4 983	
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Fonctionnement	5 252 000	4 759 256	91%	10 000	16 333	163%
SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS	Fonctionnement	1 837 000	2 019 813	110%		2 782	
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Fonctionnement	2 410 000	2 274 677	94%		19 293	
SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	Fonctionnement	8 178 000	8 571 774	105%		1 028	
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Fonctionnement	3 134 000	3 076 120	98%	22 500	17 500	78%
TOTAL Fonctionnement		**24 078 000**	**23 930 933**	**99%**	**32 500**	**61 919**	**191%**
INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL	Investissement	3 584 000	1 926 507	54%		10 986	
FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS	Investissement	178 000	145 623	82%			
SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN	Investissement	470 000	260 244	55%		3 380	
SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT	Investissement	515 000	18 559	4%			
SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES	Investissement	2 035 000	2 399 534	118%	60 000	30 000	50%
TOTAL Investissement		**6 782 000**	**4 750 467**	**70%**	**60 000**	**44 365**	**74%**

BILAN GENERAL

Du point de vue du secteur culturel, le constat majeur de l'année 2023 est celui de l'accumulation des conséquences des différentes crises depuis le début de la décennie : derniers effets de la crise sanitaire, niveau fort d'inflation et hausses des rémunérations induites soit par l'augmentation du point d'indice ou les dernières négociations annuelles obligatoires. Les modalités de fonctionnement et d'organisation établies de longue date et qui régissent la vie des acteurs culturels en sont profondément perturbées, poussant nombre d'entre eux à réviser leurs modèles de fonctionnement, à chercher des moyens d'innover et à s'adapter aux nouvelles réalités, telles les questions de transition écologique ou d'élargissement des publics. Le secteur est donc aujourd'hui en pleine transformation. Le concours de la Région au travers de ces différentes modalités de soutien est donc décisif.

Du point de vue de la collectivité, l'année 2023 a été marquée par des avancées emblématiques de la feuille de route du mandat qui avait été adoptée en juin 2022. Ainsi, le cadre d'intervention Culture en Partage, adopté en mai 2023 a permis de soutenir une quarantaine de projets qui mettent au centre de leur construction la rencontre entre les personnes, les œuvres et les territoires. La belle victoire de la candidature de Bourges au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028 est là encore venue montrer l'effet décisif de l'intervention régionale dans les projets.

L'ensemble de ces éléments de contexte concourt donc à une très bonne réalisation budgétaire en fonctionnement, à hauteur de 99%.
En investissement, le taux de réalisation est moins bon (70%) quoiqu'en progression par rapport à 2022, ce qui tient essentiellement au décalage de chantiers importants du Domaine Régional de Chaumont sur Loire.

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

Le taux de réalisation sur l'activité relative au soutien au patrimoine culturel pour la section de fonctionnement est conforme aux prévisions. La Région a maintenu son engagement auprès des opérateurs structurants du secteur, au premier rang desquels le domaine de Chaumont-sur-Loire (2,28 M€).

En matière d'investissement, le taux d'exécution est de 54% (contre 48% en 2022). L'écart constaté tient en premier lieu aux soldes reportés sur l'exercice 2024 du fait des difficultés persistantes des maitres d'ouvrages à tenir les plannings initialement établis, à l'instar des travaux planifiés sur le domaine de Chaumont-sur-Loire ou sur l'abbaye de Noirlac. A contrario, l'année 2023 a vu la fin des travaux de restauration du clos et couvert du Château de la Ferté-Vidame pour un montant mobilisé de 0,42 M€ en 2023.

4.2.02 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

Le taux de réalisation en fonctionnement pour cette activité est de 91% (progression positive par rapport à l'année passée puisque le taux était de 86%).

La mise en œuvre du nouveau dispositif Culture à partager, adopté en CPR de mai 2023 et dont les 40 premiers soutiens ont été votés en CPR d'octobre ont concourus à une meilleure réalisation sur cette activité.

Les sous-consommations budgétaires de cette ligne s'expliquent essentiellement par la difficulté des porteurs de projets à mener l'ensemble des Projets artistiques et culturels de territoire conformément à la programmation initiale mais dans une moindre proportion que les années antérieures, très marquées encore par les suites de la pandémie.

En investissement, le soutien à quelques projets importants telle que la participation à la commande publique autour de Jean Zay à Orléans a concouru à un meilleur taux de réalisation que l'an passé sur cette ligne.

A contrario, la dé-segmentation de la cagnotte culture YEP'S et les cagnottes spéciales « spectacle vivant » et « livres » ont généré une utilisation plus importante du dispositif et marque la pertinence de cette décision qui permet un meilleur recours au dispositif.

4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

Le taux de réalisation pour l'activité soutenir et produire les évènements culturels est de 110%, témoignant du dynamisme des porteurs de projet du secteur, malgré les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Dans une situation budgétaire complexe pour beaucoup d'entre eux, les organisateurs de manifestations, tel le Printemps de Bourges ont à cœur de maintenir un haut niveau de proposition dans leur programmation.

4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

Le taux de réalisation pour les programmes en matière de soutien à l'architecture et l'art contemporain pour la section de fonctionnement est de 94%. Ce taux est légèrement en baisse au regard de l'année passée (97%) du fait du décalage de réalisation du programme de l'association « devenir art ».

En investissement, le taux de réalisation est de 55%. Cette sous-consommation résulte du report de la Biennale de l'architecture portée par le FRAC qui n'aura pas lieu en 2024 ainsi que du démarrage tardif des travaux préparatoires de restructuration des réserves de cet établissement. L'étude de programmation est désormais achevée et la phase concrète de mise en chantier est prévu en fin d'année 2024.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

En matière de soutien pour le spectacle vivant, le taux de réalisation pour la section de fonctionnement est de 105 %, reflétant l'effort important consenti par la Région au profit des institutions et réseaux structurants de ce secteur, à l'instar du soutien complémentaire au Grand Théâtre de Tours et à la Scène nationale d'Orléans. En cette période de grandes tensions sur les budgets des opérateurs, le soutien de la Région est souvent décisif et peut comme à Tours entrainer celui des autres partenaires publics. En parallèle, le soutien aux artistes du secteur a été maintenu au plus haut niveau cette année encore.

En matière d'investissement, la faible consommation s'explique par le report du projet de construction du théâtre de Blois (Halle aux Grains) en 2026. Ce projet d'investissement mobilisait 0,5 M€ sur le budget 2023, non consommé du fait d'un changement important dans le projet qui concerne également les activités d'accueil de congrès. A contrario, le soutien en investissement en faveur des structures artistiques itinérantes a été maintenu, conformément aux prévisions.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

Le taux de réalisation pour l'activité de soutien pour les industries culturelles pour la section de fonctionnement est globalement conforme aux prévisions (98%). Il porte essentiellement le fonctionnement de l'agence CICLIC et le soutien au secteur du livre, le soutien des COM TV et celui des réseaux des cinémas indépendants.

Sur la section d'investissement, le taux d'exécution est de 118%. Cette surconsommation est portée par le dynamisme du « Fonds d'aide à la création cinéma et audiovisuel » (1,66 M€). En miroir de la section de fonctionnement, cette activité porte également le soutien à l'agence CICLIC et aux COM TV en matière d'investissement. Ces moyens qui ont été augmentés en 2022 et 2023 ont permis de soutenir par exemple 11 projets d'écriture de films ou 34 documentaires.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

4.3 - SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Fonctionnement	2 235 000	2 259 664	101%		10 606	
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Fonctionnement	3 105 000	3 177 853	102%		517	
TOTAL Fonctionnement		**5 340 000**	**5 437 517**	**102%**		**11 123**	
SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES	Investissement	986 000	908 526	92%		7 499	
SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU	Investissement	3 051 000	2 870 299	94%	50 000	15 000	30%
TOTAL Investissement		**4 037 000**	**3 778 826**	**94%**	**50 000**	**22 499**	**45%**

BILAN GENERAL

La volonté affichée par la collectivité de pouvoir accompagner les dynamiques liées à l'accueil des grands événements sportifs internationaux (Coupe du Monde de Rugby 2023 ; JOP Paris 2024) s'est traduite budgétairement en 2023, par une augmentation de la prévision de 46%, passant ainsi de 6,42 M€ en 2022 à 9,38 M€ en 2023.

Avec une consommation globale supérieure à 9,2 M€, soit 98% des crédits inscrits au budget régional, on constate les effets du dynamisme adopté par la Région autour de ces grands événements, ainsi que leur résonance sur le territoire auprès de l'écosystème sportif.

Ceci se traduit par un taux de réalisation budgétaire de 102% en fonctionnement et 92% en investissement.

A ce chiffrage, et dans un souci d'appréciation globale de l'intervention régionale sur la thématique sportive, il conviendra d'associer le soutien déployé dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi associatif sportif avec le dispositif CAP'ASSO, ainsi que celui lié à l'aménagement du territoire dans le cadre des CRST sur le co-financement de la construction et de la rénovation d'équipements sportifs.

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

Le niveau de réalisation de la prévision financière en matière de fonctionnement sur le développement de la pratique sportive, a pour l'année 2023 dépassé les prévisions initiales avec un niveau de consommation de 101% à hauteur de 2,26 M€. On soulignera à ce titre, la très grande progression de l'aide à la licence sportive via la plateforme YEP'S (gratuité du sport scolaire pour les lycéens) avec presque 10 000 jeunes bénéficiaires pour 0,2 M€.

Essentiellement composé du dispositif de soutien aux matériels sportifs et véhicules, la partie investissement de l'activité de développement des pratiques sportives enregistre en 2023 un taux de réalisation de 92% pour un total 0,91 M€. Il est à souligner la forte augmentation du nombre de sollicitations : les associations sportives ont besoin d'investir pour maintenir ou développer leurs activités. Néanmoins, l'allongement des délais de réalisation des projets (délais de livraison des matériels et véhicules) a retardé les versements de certains soldes de subventions. Cela a diminué légèrement le taux de consommation des crédits.

Les recettes correspondent à des remboursements d'acomptes effectués par des bénéficiaires, pour des projets qui ne se sont que partiellement ou pas réalisés.

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

A l'instar du développement des pratiques sportives, le niveau du soutien à l'émergence et au sport de Haut Niveau, a lui aussi été supérieur aux prévisions budgétaires avec un niveau de consommation de 102%. Cela traduit l'accompagnement significatif réalisé par la collectivité, à hauteur de 1,2 M€, sur l'ensemble des opérations directement en lien avec la Coupe du Monde de Rugby 2023, le Tournoi mondial de Rugby scolaire de Pontlevoy et les JOP de Paris en 2024.

Les dépenses d'investissement se répartissent pour l'exercice 2023 principalement sur deux opérations. Il s'agit, d'une part, du versement du solde de l'aide accordée sur le projet CO'Met à Orléans, pour 1,05 M€. L'autre poste de dépenses concerne le versement d'acomptes à hauteur de 1,6 M€ pour la réalisation des travaux de rénovation bâtimentaire du Pôle d'Enseignement Supérieur International de Châteauroux-Déols afin d'y accueillir le village olympique et paralympique des épreuves de tir et de para-tir sportif. Ces deux postes sont complétés par les travaux de rénovation réalisés dans le cadre du PPI du CREPS Centre-Val de Loire, propriété de la Région. Ainsi réparti, le niveau de consommation des dépenses d'investissement atteint 94% de la prévision budgétaire.

En investissement, la recette de 15 k€ correspond à la perception d'un acompte de 30% sur l'aide attribuée par l'Agence Nationale du Sport pour la création d'une thermo training room au CREPS CVL. Le solde de cette dernière sera perçu sur l'exercice 2024.

RESSOURCES

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.1 - MOYENS GENERAUX

MOYENS GENERAUX		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	Fonctionnement	3 358 000	2 620 921	78%	832 500	2 357	
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Fonctionnement	5 953 000	5 668 716	95%		4 819	
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Fonctionnement	391 000	307 372	79%			
COMMUNICATION	Fonctionnement	4 400 000	3 986 744	91%		63 386	
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Fonctionnement	866 000	835 323	96%		2 800	
APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS	Fonctionnement	1 613 000	621 121	39%	3 328 000	3 502 232	105%
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Fonctionnement	4 570 000	4 386 129	96%		635 416	
ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONET DES DONNEES	Fonctionnement	460 000	728 309	158%			
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Fonctionnement	1 000 000	1 321 250	132%		10 025	
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENTNUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Fonctionnement	1 600 000	1 743 290	109%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISERLES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Fonctionnement	3 777 000	2 395 332	63%		117	
TOTAL Fonctionnement		**27 988 000**	**24 614 508**	**88%**	**4 160 500**	**4 221 152**	**101%**
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION	Investissement	2 000	795	40%			
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES	Investissement	160 500	127 728	80%			
CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX	Investissement	2 000 000					
ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS	Investissement	350 000	337 107	96%			
APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS	Investissement	150 000	19 323	13%	2 250 000		
GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER	Investissement	22 083 000	6 679 137	30%		3 593	
ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATIONET DES DONNEES	Investissement	370 000	151 782	41%		50 000	
MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION	Investissement	400 000	551 075	138%			
FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENTNUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES	Investissement	400 000	415 773	104%			
INFORMATISER ET DEMATERIALISERLES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI	Investissement	4 340 000	2 872 790	66%			
TOTAL Investissement		**30 255 500**	**11 155 510**	**37%**	**2 250 000**	**53 593**	**2%**

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Les crédits inscrits au titre de ce programme ont été affectés au fonctionnement administratif de l'Institution régionale, notamment les affranchissements, la documentation, les fournitures de bureau ainsi que les adhésions aux associations dont la collectivité régionale est membre.
A noter, en matière d'assurances, la résiliation de deux contrats en milieu d'année par les assureurs dommages aux biens et risques statutaires. Des consultations ont été lancées pour renouveler ces deux contrats dont la prime sera significativement augmentée en 2024.

5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la prise en charge des indemnités, des frais de formation et de déplacement des conseillers régionaux et des membres du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, ainsi que des frais de représentation des deux assemblées. En outre, ces crédits ont été mobilisés afin de réaliser l'ensemble des sessions délocalisées du Conseil Régional et du Conseil Economique, Sociale et Environnemental Régional au regard de l'indisponibilité de l'hémicycle régional pour cause de travaux.

5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX

Les crédits affectés à ce programme ont été consacrés à la mise en œuvre d'évènements régionaux sur le territoire tels que les concertations dans les bassins de vie, l'inauguration du lycée Joséphine Baker à Hanches ainsi qu'à la participation de la collectivité à des évènements de portée nationales ou internationale comme les Human Tech Days.

5.1.04 - COMMUNICATION

Les dépenses de communication concernent les actions et moyens permettant d'accroître la notoriété et la visibilité de la collectivité, renforcer l'attractivité du territoire régional et l'accompagnement et l'information autour de l'action publique.
Plusieurs types d'actions interviennent : signalétique sur des événements ou sur des réalisations pérennes, campagnes de communication thématiques sur le territoire ou à destination d'autres régions, en particulier l'Ile de France, présence et accueil de public sur des événements sportifs ou culturels, installation de stands sur des salons et événements professionnels, édition de brochures d'information sur des dispositifs d'aide, communication par l'objet, création et animation de sites internet, réseaux sociaux et newsletters thématiques ou généralistes pour la collectivité, création de contenus - vidéo ou articles - pour valoriser et illustrer l'action régionale et les acteurs du territoire.

Les faits marquants en 2023 :

- l'édition sur une année complète du Magazine de la Région, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, avec 6 éditions différenciées (1 par département) ;
- les Assises de l'Eau, organisées en novembre 2023 ont également sollicité l'ensemble de la direction (édition, création de contenus, accueil d'invités, objets publicitaires, aménagement d'espaces) ;
- l'organisation de deux nouveaux événements à l'initiative de la Région et dont elle a assuré la communication ombrelle : le festival Dar Dar en septembre, destiné à faciliter l'accès des jeunes à la culture (lieux, spectacles et pratiques) et le festival AR(t)CHIPEL, créé pour valoriser le partenariat avec le Centre Pompidou (prêt d'œuvres) ;
- l'organisation et l'accompagnement en communication de deux événements sportifs d'envergure internationale : la Coupe du Monde de rugby, et l'accueil à Tours de l'équipe d'Irlande, ainsi que la coupe du monde de rugby des jeunes à Pontlevoy (41).

5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

2,35 M€ de crédits de paiement en investissement ont été votés pour les besoins annuels de renouvèlement du parc (9 véhicules en 2023 pour 337 K€) et des crédits prévisionnels qui n'ont pas été consommés pour un éventuel changement du car-podium régional et son tracteur.

Pour la quatrième année, le renouvèlement du parc s'est fait entièrement par des véhicules propres (4 véhicules électriques et 5 véhicules hybrides).

En fonctionnement, une légère hausse (835 K€ en 2023 contre 810 K€ en 2022) est à noter sur cette activité, conséquence directe du maintien de prix élevés des carburants.

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

L'assistance technique correspond à des dépenses réalisées par la collectivité afin d'assurer ses fonctions d'autorité de gestion dans les domaines de l'achat de prestations (évaluations, contrôles de service fait, visites sur place, contrôles), de la valorisation et de la communication sur les projets et ainsi que de l'organisation des comités de suivi. Les dépenses de personnel ne sont pas retranscrites dans ce programme mais sont également suivies et valorisées auprès de la Commission européenne.

Concernant la programmation 2014-2020 :
En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 68 % : cette sous-consommation s'explique notamment par un recours à l'externalisation moindre que prévu.
En section d'investissement, le taux de consommation est de 19% sur un périmètre financier qui demeure restreint (0,1 M€). Les dépenses sont liées principalement à la refonte du site internet EuropeOCentre.

Au titre des recettes RBF 14-20, en fonctionnement, des recettes ont été perçues au titre de l'assistance technique forfaitaire du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 (1,6 M€), du programme opérationnel interrégional FEDER Bassin de la Loire (0,420 M€) et du programme du FEADER (1,485 M€).

Concernant la programmation 2021-2027 :
En section de fonctionnement, 44,5 k€ ont été consommés en 2023 au titre de l'assistance technique 21-27 du FEDER, FSE et 23-27 du FEADER.
En section d'investissement, 50 k€ étaient prévus au budget mais aucun crédit n'a été décaissé sur l'année 2023 au titre de l'assistance technique des fonds européens pour la période 2021-2027.

0,463 M€ était prévu au budget au titre des recettes RBF, en fonctionnement, mais aucun appel de fonds n'a été réalisé auprès de la Commission européenne, en l'absence de dépôt de demande de paiement de la part des bénéficiaires.

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

Les frais de fonctionnement de l'activité couvrent les dépenses de loyers, fluides, nettoyage, gardiennage, assurances et travaux d'entretien. Tout comme pour l'année 2022, la maîtrise des consommations énergétiques hivernales et les contrats passés avec le GIP Approlys ont permis de modérer les dépenses de fluide.

En investissement, les crédits votés à hauteur de 20 M€ pour l'évolution du patrimoine administratif (intégration des effectifs FEADER, opportunités bâtimentaires...) n'ont été que partiellement consommés (3 M€) afin notamment d'acquérir le bâtiment accueillant la Maison de la Région des territoires d'Eure-et-Loir et de réaliser les travaux de restructuration d'un bâtiment nécessaire à la création de la Maison de la Région des territoires du Loiret.

Au-delà, les crédits affectés à ce programme ont permis de réaliser la modernisation et la mise en accessibilité de l'hémicycle régional et de ses abords ainsi qu'à des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'Hôtel de Région. Enfin, 400 k€ ont été consacrés à la reprise de désordres structurels constatés sur les toitures de l'Hôtel de Région, à l'EMOP 18 ainsi que dans la cour du bâtiment situé rue Saint Eloi à Orléans.

5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 158% : cette surconsommation s'explique par la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage imputée en section de fonctionnement prévue initialement au BP en section d'investissement (41% de taux de consommation).

Les crédits affectés ont été consacrés à la démarche d'élaboration du Schéma Directeur Stratégique du Système d'Information « Objectif'Num », à la poursuite des actions de sécurité du système d'information (Plan SSI 2022-2025) avec notamment le remplacement des pare-feux et des relais inverses et à l'élaboration de la feuille de route Numérique Responsable de la collectivité.

5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

Les principales dépenses relatives aux infrastructures ont concerné la commande de licences supplémentaires, la mise à jour des logiciels de gestion des infrastructures systèmes, réseaux et télécommunication ainsi que la finalisation de la mise en œuvre de l'infrastructure de sauvegarde.

5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

Les crédits ont été consacrés au renouvellement du parc informatique (1/5ème), avec notamment l'achat d'équipements ergonomiques, et à la poursuite de l'équipement des salles de réunion du système de visioconférence Teams incluant le remplacement de la régie des salles Lentin 1 et CP 1/2.

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

Concernant les applications informatiques métiers et transverses, les crédits affectés ont permis la mise en œuvre du CRM Efficy dans le cadre du projet GRU sur le périmètre des transports, la poursuite des développements du portail des aides, le déploiement de SoWeSign sur des organismes de formation professionnelle pilotes pour l'émargement dématérialisé des stagiaires, la dématérialisation du processus de gestion des délibérations avec AIRS Délib., la mise en œuvre du projet 'GED Achat' et la poursuite des programmes SIRH et SIPE.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.2 - FINANCES

FINANCES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Fonctionnement	41 415 800	41 410 520	100%	1 070 563 200	1 066 333 580	100%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Fonctionnement	22 830 000	21 648 317	95%			
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Fonctionnement	10 002 182	9 459 452	95%	2 041 100	2 189 564	107%
DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER	Fonctionnement	560 000	196 861	35%			
TOTAL Fonctionnement		**74 807 982**	**72 715 150**	**97%**	**1 072 604 300**	**1 068 523 144**	**100%**
PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES	Investissement	5 000	1 797	36%	49 891 400	60 094 160	120%
PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE	Investissement	115 851 000	107 280 851	93%	289 250 000	150 000 000	52%
ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES	Investissement				2 630 000		
TOTAL Investissement		**115 856 000**	**107 282 648**	**93%**	**341 771 400**	**210 094 160**	**61%**

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

FISCALITE

Tous produits confondus, le produit total des ressources fiscales est en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent. Ceci est lié au redémarrage des ventes de véhicules neufs, à une augmentation du produit des IFER et au dynamisme de la TVA. Malgré tout, la hausse est atténuée par des recettes de TICPE en diminution ainsi que les frais de gestion dont la diminution a été compensée par une dotation.

Recettes en € (hors attributions de compensation)	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
IFER	32 000 000	32 287 380	101 %
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	83 000 000	84 735 717	102 %
Modulation régionale de la TICPE	29 800 000	29 600 903	99 %
Majoration Grenelle de la TICPE	27 200 000	27 179 290	100 %
Frais de gestion (TH, CFE, CVAE)	8 170 000	8 141 012	100 %
TICPE « formation professionnelle »	12 360 000	12 360 483	100 %
FRACTION TVA (LFI 2017)	233 060 000	229 367 166	98 %
FRACTION TVA (CVAE)	407 580 000	404 737 261	99 %
TOTAL	**833 170 000**	**828 409 212**	**99 %**

Dépenses en € (hors attributions de compensation)	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
Fonds de solidarité	700 000	943 737	135 %
Reversement Fraction TVA	3 700 000	3 622 662	98 %
Ecritures rattachement/régularisation	1 372 000	1 200 883	88 %
TOTAL	**5 772 000**	**5 767 282**	**100 %**

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) s'appliquent aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. En Région Centre-Val de Loire, le produit des IFER 2023 (32,3 M€) est en hausse de 4,9 % par rapport à 2022. Le produit de l'IFER applicable aux répartiteurs principaux dans le domaine des télécommunications est en hausse de 3 %, celui de l'IFER applicable au matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs est également en hausse de 7,5 %.

Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation est fonction du volume des immatriculations réalisées par les personnes physiques et morales installées sur le territoire régional. Le produit de l'exercice 2023 – égal à 84,7 M€ – correspond aux immatriculations réalisées sur la période comprise entre décembre 2022 et novembre 2023 (+1,6 %).

Le produit de l'ancienne modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la taxe intérieure

de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est destiné à faire face à l'accroissement des charges consécutif aux transferts de compétences d'une part, et à assurer le financement de projets structurants dans le domaine des transports d'autre part. Depuis 2020, il est strictement dépendant du volume de carburants vendu sur le territoire national, et non plus régional, au cours de l'année. Le produit de la modulation, basé sur l'année civile, a diminué de 2,5 % soit 29,6 M€ et celui de la majoration « Grenelle » de – 3,9 % et est donc de 27,2 M€.

Le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage est composé d'une fraction du tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et d'un reversement des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la CVAE. Compte tenu, tout d'abord, de la réforme de la taxe d'habitation ayant entrainé, en 2021, une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions compensée intégralement par l'attribution d'une dotation puis, de la poursuite de la baisse des impôts de production, (la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE), le produit des frais de gestion perçus par l'Etat a de nouveau diminué, en 2023. Ces diminutions ont été compensées, pour 2023, par deux dotations. Le produit de la TICPE est maintenu au niveau 2022. Au vu de ces ajustements, le produit de la TICPE et des frais de gestion est de 20,5 M€. La TICPE est néanmoins toujours soumise à la reprise de 2,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire, au motif que celle-ci dépensait davantage que les autres Régions pour l'apprentissage.

La TVA représente dorénavant la part la plus importante des recettes institutionnelles avec, sur 2023, plus de 56 % du total de celles-ci toutes ressources confondues :

- La fraction introduite par la loi de finances pour 2021 en remplacement de la part régionale de la CVAE - soit le produit de CVAE 2020 (321,8 M€) avec les montants de péréquation de CVAE 2020 et 2021 (13,6 M€) et le FNGIR (24,1 M€) depuis 2022- basée sur l'encaissé et la dynamique notifiée (et non réelle) est donc de 404,7 M€.
- Depuis 2018, les Régions perçoivent une fraction de la TVA en remplacement de la DGF. Le produit 2023 titré, basé sur une évolution à 2,8 %, est de 229,4 M€. Cette recette est directement corrélée à l'activité économique.

Également, du fait de la perception en 2022, de la part ex-CVAE sur la base de l'évolution prévisionnelle (9,6%) et non pas réelle (8,6%), et compte tenu donc d'un trop perçu du fait que l'estimation de l'évolution de la TVA dans le budget de l'Etat ait été plus optimiste que la réalité de sa perception, un mandat de 3,6 M€ a été émis sur 2023 pour reversement.

La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions, en remplacement du fonds national de péréquation des ressources des régions, réparti jusqu'en 2021. Le montant de ce nouveau fonds est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fractions de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement est ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi, à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. La Région a été contributrice à hauteur de 0,9 M€.

PARTICIPATIONS, DOTATIONS ÉTAT

En section de fonctionnement, les dotations et participations se sont élevées à 234,8 M€ en 2023, soit une hausse de 17,3 M€, par rapport à 2022. Celle-ci s'explique principalement par l'attribution, jusqu'en 2027, de nouvelles dotations liées aux transferts de gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER (3,8 M€), ainsi que de la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 (0,6 M€). Les Régions ont, par ailleurs, bénéficié d'une dotation de compensation liée à la baisse des frais de gestion, le montant s'élève à 3,9 M€ pour la Région Centre-Val de Loire. Dans le cadre du protocole Etat-Région, l'Etat a, de plus, accompagné la Région à hauteur de 10 M€. Enfin, les dotations dites variables d'ajustement des concours de l'Etat ont été maintenues au niveau 2022.

Recettes en €	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
DGD	22 054 200	22 329 875	101 %
TICPE « compensation » et Autres TICPE	137 450 000	137 565 128	100 %
DTCE-FDL	1 080 000	1 080 681	100 %
DCRTP	14 565 000	14 564 947	100 %
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 799 097	100 %
FCTVA (fonctionnement)	200 000	486 691	243 %
TET	24 500 000	24 500 000	100 %
DOTATION FONCTIONNEMENT APPRENTISSAGE	6 940 000	6 938 200	100 %
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION TH	10 830 000	10 831 575	100 %
DOTATION COMPENSATION FRAIS GESTION CVAE ET CFE	7 200 000	7 330 656	102 %
DOTATION REVALORISATION REMUNERATION FP	400 000	-	0 %
DOTATION GESTION FEADER	3 800 000	3 848 963	101 %
DOTATION GESTION SITES NATURA 2000	500 000	562 582	113 %
TOTAL	**234 319 200**	**234 838 395**	**100 %**

Dépenses en €	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
DGD	**335 800**	**335 716**	**100 %**

Le produit de la part résiduelle de la dotation générale de décentralisation (DGD), est légèrement supérieur au produit attendu compte tenu d'un versement complémentaire pour l'accompagnement financier exceptionnel résultant du transfert du FEADER (+0,3 M€). Cependant, en 2022, l'Etat a versé par erreur à la Région, une recette due à l'aéroport de Tours, un mandat de 0,3 M€ a donc été émis en régularisation.

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) « compensation » a pour objet de financer les transferts de compétences. Il s'élève pour 2023 à 127,4 M€. A cette part, s'ajoute une autre fraction de TICPE relative au protocole Etat-Région pour accompagner financièrement les Régions dans la gestion des instituts de formation en soins infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que pour des mesures de revalorisation catégorielles (9,8 M€) et pour 2023, d'un droit à compensation lié à l'aide exceptionnelle versée aux étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales (+0,3 M€).

A l'issue de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe professionnelle, la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) s'est substituée aux allocations compensatrices préexistantes. Dans la mesure où elle figure dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, après avoir été minoré de plus de 60 % jusqu'en 2022, son montant a été maintenu en 2023 (1,1 M€).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) permet le maintien d'un plancher de ressources pour chaque niveau de collectivité. Celle-ci après avoir été minorée pendant plusieurs années, du fait qu'elle figure également dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat, a, comme la DTCE-FDL, été maintenue en 2023 (14,6 M€).

Depuis la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, a été supprimée la compétence « aide aux employeurs d'apprentis ». Néanmoins, depuis cette suppression en 2020, la Région perçoit 4,8 M€ de soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

La Région Centre-Val de Loire bénéficie par ailleurs d'un remboursement anticipé de la TVA calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en

section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement a été de 0,5 M€.

Dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat, en 2017, afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) à compter du 1er janvier 2018, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation des lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat est dorénavant égal à 24,5 M€.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que depuis le 1er janvier 2020, les Régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Sur cette dernière dotation, le montant perçu pour la Région Centre-Val de Loire est de 6,9 M€. Ce fonds a été versé par France Compétences, organisme de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Comme évoqué précédemment, la réforme de la taxe d'habitation a entrainé une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions. L'Etat a garanti la compensation aux collectivités. Une dotation de 10,8 M€ est attribuée annuellement.
De plus, une dotation de compensation liée à la perte des frais gestion de la CVAE et de la CFE a également été attribuée en 2023 pour 3,3 M€, à celle-ci a été attribuée une dotation pour compenser la baisse des frais de gestion à hauteur de 3,9 M€.

Dans le cadre de la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, une revalorisation anticipée de 4 % des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle a été prévue. A cet effet, la loi de finances rectificative pour 2022 a prévu l'attribution d'une dotation pour accompagner financièrement les Régions afin de compenser la charge supplémentaire. Le solde aurait dû être versé en 2023, mais compte tenu d'une remontée tardive de l'ensemble des données, le versement s'effectuera sur 2024.

L'Etat s'est engagé, par ailleurs, à accompagner financièrement les Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER durant la période 2023-2027. La dotation annuelle est de 3,8 M€.

Également, depuis 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, une dotation est attribuée à la Région pour financer les dépenses d'intervention à l'exercice de cette compétence par les Régions, le montant annuel est de 0,5 M€.

Attributions de compensation (loi NOTRe) en €	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
Dépenses	35 308 000	35 307 522	100 %
Recettes	3 074 000	3 073 974	100 %

Enfin, pour rappel, les attributions de compensations faisant suite aux transferts de compétence entre la Région et les Départements constituent, au titre des transports, à la fois une recette de 2,9 M€ et une dépense de 35,3 M€ et au titre de la compétence « planification de la gestion des déchets », une recette de 0,1 M€, dont les montants sont figés.

Au niveau de la section d'investissement, le produit des dotations (60 M€) a augmenté de 18,3 % exclusivement liée au produit du FCTVA (+10,2 M€).

Recettes en €	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
DRES	22 800 000	22 785 661	100 %
FCTVA	15 000 000	25 217 099	168 %
DOTATION INVESTISSEMENT APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400	100 %
TOTAL	**49 891 400**	**60 094 160**	**120 %**

Dépenses en €	Voté 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation
FCTVA	5 000	1 797	36 %

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Son montant demeure figé (22,8 M€) depuis sa désindexation par rapport à l'inflation puis son gel.

Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) s'appuie sur les dépenses d'investissement réalisées, comptabilisées au compte administratif 2022 et jugées éligibles, auxquelles est appliqué un taux forfaitaire égal à 16,404 %. Le produit du FCTVA pour 2023 (25,2 M€) a augmenté de 58,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette forte évolution est liée à des facteurs conjoncturels (achèvement des travaux du lycée Joséphine Baker à Hanches, reprise d'activité post-COVID) et structurels (ajustements consécutifs au déploiement de la procédure automatisée des dépenses éligibles au FCTVA). En effet, la mise en place par l'Etat de la procédure automatisée à compter de l'exercice 2021 avait conduit au rejet par l'Etat de certaines dépenses de l'assiette. Des travaux d'amélioration de la qualité des données comptables ont permis de réintégrer ces dépenses à compter de l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2023, un reversement du produit du FCTVA a été réalisé pour un montant de 1 796,78 €. Il correspond aux dépenses qui doivent être retirées de l'assiette des dépenses éligibles, notamment en cas de cession de biens mobiliers pour lesquels la collectivité a bénéficié du FCTVA.

Comme pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a mis en place depuis le 1er janvier 2020, à destination des Régions, deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement. Le montant perçu au titre de l'investissement a été de 12,1 M€.

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

Recours à l'emprunt et capital restant dû

L'emprunt d'équilibre 2023 a été fixé à 150 M€ dont 30 M€ de remobilisation d'un contrat revolving qui avait été mobilisé pour 22,5 M€ fin 2022 puis remboursé pour ce même montant en début d'année 2023 pour en réduire les frais financiers afférents. Ces 30 M€ ont été indexés, sur la phase de mobilisation du contrat, sur EURIBOR 3 mois + 0,58 %.

Par ailleurs, 55 M€ ont été émis via le programme EMTN (spread moyen 0,512%). Le marché obligataire fait toujours face une volatilité forte qui impacte notamment les remontées d'intérêts des investisseurs qui deviennent, au fil du temps, moins fluides qu'auparavant.

Référence	CRD	Fin	Indice
2023-1	5 000 000,00 EUR	30/06/2033	taux fixe 3,545 %
2023-2	5 000 000,00 EUR	30/06/2029	taux fixe 3,51 %
2023-3	20 000 000,00 EUR	07/07/2034	taux fixe 3,536%
2023-04	12 500 000,00 EUR	09/10/2028	EURIBOR 3 M +0,35 %
2023-05	12 500 000,00 EUR	09/10/2030	EURIBOR 3 M +0,36 %

Enfin, une première tranche de 65 M€ a été mobilisée sur le contrat BEI signé pour un montant global de 320 M€ en octobre 2023 sur des projets relatifs à la Mobilité Durable (acquisition de rames et infrastructures). Ces 65 M€ ont été positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,206%. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2023 à 1,168 Md€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 6,4 M€ et portage TET 81,5 M€). En comptabilisant les

engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette défini « au sens large » se positionne à 1,373 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 2,42 % au 31/12/2023.

Annuité de la dette et frais financiers des instruments de trésorerie
Les intérêts de la dette amortissable (hors CPE) se chiffrent à 19,2 M€. En tenant compte du rattachement des Intérêts Courus Non Echus 2023 et de l'annulation des ICNE 2022 (solde de +1,7 M€), le mandatement passe à 20,9 M€. Sont également constatés sur l'exercice 2023, les mandats émis au titre de la gestion de trésorerie (frais financiers et commissions diverses) pour 0,455 M€ du fait du passage des taux courts en territoire positif.
Le remboursement en capital (hors remboursement des revolving) se chiffre à 84,8 M€ (dont 32,3 M€ de remboursement lié au portage TET) soit 98,8 % de réalisation des crédits votés.

Ligne « réaménagement de la dette » :
Au niveau du « réaménagement de la dette », la recette de 30 M€ (évoquée ci-dessus) et mobilisée sur phase revolving a été inscrite sur cette ligne, le remboursement de ce même contrat en début d'année 2023 pour 22,5 M€ (soit le montant mobilisé en fin 2022) a été également inscrit en dépense. Aucun autre mouvement n'a été réalisé du fait de l'extinction des lignes purement revolving présentes dans le stock de l'encours régional, les contrats offrant la possibilité de remboursement temporaire n'ont pas été mouvementés.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires et comptables spécifiques ou exceptionnelles : les ouvertures de crédits d'AP et d'AE pour dépenses imprévues, qui en M57 ne donnent pas lieu à l'ouverture correspondante de crédits de paiement, les admissions en non-valeur, les créances éteintes...

En dépenses :

Le recours à un prestataire externe pour accompagner la collectivité dans le projet de refonte de la fonction finance (changement de système d'information financier, formalisation et harmonisation des processus de gestion, initiation d'une démarche de contrôle interne) a mobilisé 0,195 M€ de crédits de paiement sur 2023.

Par ailleurs, en 2023, le montant des admissions en non-valeur et créances éteintes a augmenté de 22 % par rapport à l'exercice précédent (2,393 M€ contre 1,955 M€ en 2022). Il s'agit d'une conséquence de la période pandémique COVID-19 marquée par une suspension de l'ensemble des procédures de procédures collectives. Avec la fin des dispositifs d'accompagnement pendant la période, la santé financière de certaines entreprises est désormais fragilisée. Ainsi, en 2023, le montant des créances éteintes au titre d'une clôture pour insuffisance d'actif s'élève à 2,030 M€ contre 1,862 M€ en 2022 (soit 85 % de l'ensemble des admissions en non-valeur et des créances éteintes votées au cours de l'exercice 2023).

La démarche prudentielle de la collectivité en matière de recouvrement des créances régionales – avec la constitution de provisions pour dépréciation des éléments d'actifs – a permis de couvrir 85 % des charges au titre des admission en non-valeur et des créances éteintes.

En recettes :
Au titre des cessions d'immobilisations corporelles, la collectivité a réalisé :
- 45 700 € de produits de cession résultant de la vente aux enchères de véhicules de l'administration,
- 1 500 € de produits de cession résultant de la vente d'une parcelle sur le site du lycée Maréchal Leclerc au profit de l'association ENVIE ORLEANS LOIRET.

Enfin, dans le cadre des actions économiques engagées par la Région au cours de ces dernières années, la collectivité a perçu 86 178,39 € au titre de ses différentes prises de participation. Ce produit se répartit comme suit :

- 49 712,64 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2022 dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM ENERGIES RENOUVELABLES ;
- 36 465,75 € au titre des dividendes versés pour l'exercice 2022 dans le cadre de la participation régionale dans le capital de la SEM PATRIMONIALE TERRITOIRE DEVELOPPEMENT.

Provisions :
En application des principes de prudence et de sincérité, la Région Centre-Val de Loire réalise des provisions dès l'apparition d'un risque. Ainsi, en 2023, des provisions ont été constituées à hauteur de 4 222 306,40 € :

- 212 223 € pour litiges et contentieux ;
- 1 680 297,97 € pour dépréciation des éléments d'actif ;
- 2 329 785,43 € pour dépréciation des éléments financiers.

Dans le même temps, la collectivité a procédé à la reprise de provisions à hauteur de 22 039 954,75 € :

- 5 000 € au titre des litiges et contentieux (disparition du risque) ;
- 2 034 854,75 € au titre de la dépréciation des éléments d'actif (risque avéré) ;
- 20 000 000 € au titre du risque lié à la perte de recettes commerciales de SNCF Voyageurs dans le cadre de l'exploitation du service TER (disparition du risque).

5.2.04 – DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER

L'année 2023 a été marquée par la finalisation de plusieurs chantiers : études pour la modification du SRADDET, deux AMOA (l'une portant sur l'outil de gestion de la relation usagers, et l'autre portant sur la démarche de concertation avec les bassins de vie), l'évaluation portant sur la politique d'aménagement culturel. Cette dernière offre un socle de réflexion à la refonte de la politique d'aménagement culturelle prévue en 2024. Deux évaluations ont été lancées en 2023 pour interroger les réseaux thématiques de recherche et la politique Europe et internationale. Ces actions totalisent un volume financier mandaté de près de 0,197 M€.

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.3 - RESSOURCES HUMAINES

RESSOURCES HUMAINES		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE	Fonctionnement	159 460 000	155 898 734	98%	1 200 000	2 942 316	245%
DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS	Fonctionnement	1 185 000	1 259 685	106%			
ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL	Fonctionnement	988 000	508 229	51%	175 000	780	
METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE	Fonctionnement	3 051 000	3 184 063	104%	400 000	726 494	182%
TOTAL Fonctionnement		**164 684 000**	**160 850 710**	**98%**	**1 775 000**	**3 669 589**	**207%**

BILAN GENERAL

En 2023, l'architecture du budget ressources humaines a évolué et s'articule dorénavant autour de 4 programmes distincts. Toutefois, l'activité payer les agents et gérer leur carrière mobilise la très grande majorité des dépenses mandatées au cours de l'exercice avec près de 97% des crédits.

Dès lors, l'exécution du budget a été une nouvelle fois fortement impactée par les décisions nationales prises en faveur du maintien du pouvoir d'achat des agents publics ainsi que par les créations de poste. Il a ainsi été nécessaire de modifier les crédits de paiement lors du budget supplémentaire.

Pour autant, le budget a permis, tout d'abord, le maintien du niveau de service au sein des établissements scolaires en permettant le remplacement des agents ensuite d'assurer le transfert de compétence sur le volet autorité de gestion du FEADER et enfin la mise en service du nouveau lycée Joséphine BAKER.

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

Cette activité intègre les dépenses correspondant à la rémunération des agents de la Région quel que soit leur statut : fonctionnaires (dont agents stagiaires) ou contractuels relevant du droit public comme du droit privé (apprentis et contrats aidés notamment). Ces dépenses comprennent la rémunération de base, le régime indemnitaire, les charges patronales mais également certains avantages sociaux (participation aux mutuelles, supplément familial de traitement, ticket restaurant) et d'autres dépenses intégrées à la fiche de paie (remboursement frais de déplacement professionnels et frais domicile travail).

En 2023, la masse salariale a progressé de 8,054 M€ (montants mandatés de compte administratif à compte administratif) par rapport à 2022 soit une évolution de 5,45 %. Cette augmentation proche de celle du précédent exercice tient à la fois de décisions de la collectivité (causes endogènes) mais aussi à des décisions gouvernementales concernant l'ensemble des agents publics et s'imposant à la Région (causes exogènes).

Ainsi, plusieurs mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des agents ont été prises au niveau national. Celles-ci portent notamment sur une augmentation du point d'indice de 1,5% à partir du mois de juillet (0,735 M€), une revalorisation des grilles indiciaires des catégories C1, C2 et B1 (0,115 M€) à la même date et les différentes hausses du SMIC et du traitement minimum en lien avec la forte progression de l'inflation (0,425 M€).

Par ailleurs, la collectivité a acté, lors des sessions de juin et octobre, la création de postes supplémentaires (7 postes permanents et 6 postes non-permanents dans le cadre de contrats de projet). Si ces postes s'inscrivent, pour la plupart, dans le cadre de projets spécifiques bénéficiant de financements, ils contribuent néanmoins à augmenter le niveau des dépenses relatives à la masse salariale de la collectivité.

Enfin, il convient de noter que 2023 a donné lieu, à partir du mois de septembre, au déploiement de la troisième et dernière tranche du RIFSEEP négocié en 2021 avec les organisations syndicales.

Le taux d'exécution s'établit à 98 %. Cette sous réalisation relève de plusieurs facteurs. En premier lieu, le décalage, dans le cadre du transfert de compétence sur le FEADER, de la prise en charge des agents contractuels par la collectivité qui devait initialement intervenir lors du second semestre 2023 et qui finalement ne sera effective qu'à partir de l'exercice 2024. En second lieu, les hypothèses d'entrées dans les effectifs des postes créés lors des précédentes étapes budgétaires ont été décalées dans le temps compte tenu des tensions sur le marché du travail.

Pour autant, ces perspectives de sous réalisation identifiées en amont de la clôture pour un montant de 2,7 M€ n'ont pas été prises en compte afin de pouvoir, le cas échéant, intégrer la prime pour le pouvoir d'achat sur l'exercice 2023. Finalement, compte tenu des négociations et des modalités de mise en œuvre, la prime pouvoir d'achat a été versé en 2024 pour les agents éligibles. A ce montant, s'ajoute 0,25 M€ de sous réalisations sur les postes « intérim » et associations intermédiaires.

Sur le volet recettes, le montant titré, largement supérieur au prévisionnel, s'explique par le rattrapage des remboursements des salaires des agents mis à disposition sur les exercices 2022 et 2023.

5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Cette activité qui intègre les dépenses en matière de formation, d'accompagnement des agents (notamment à travers la démarche Mad'in) ainsi que de recrutement représente 1,259 M€ soit 106% du budget voté en augmentation de près de 13% par rapport à l'exercice précédent. Des virements de crédits ont permis de répondre à un besoin croissant en particulier sur la formation (mise en place de la formation au sein des lycées dans le cadre des négociations sur le temps de travail) et sur l'accompagnement des agents.

5.3.02 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Les dépenses relatives à cette activité ont vocation, d'une part, à soutenir les actions de prévention des risques et de protection à destination des agents, et d'autre part à couvrir les dépenses en matière de frais médicaux payés et de prestations d'assistantes sociales.

Elle intègre également une autorisation d'engagement (AE) créée au moment de la crise sanitaire pour permettre de faire face à un besoin d'EPI conjoncturel. Aujourd'hui cette AE et les crédits de paiement correspondants apparaissent surdimensionnés et expliquent le niveau de mandatement de ce programme (51 % pour 0,508 M€ de dépenses).

Les recettes prévisionnelles relatives au FIPHFP estimées à 0,175 M€ (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) seront finalement perçues en 2024.

METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

Cette activité comprend les dépenses relatives aux avantages sociaux qui ne sont pas intégrés dans la procédure de la paye et plus particulièrement la cotisation au prestataire d'action sociale (PLURELYA), les titres de services prépayés (dont CESU, chèques cadeaux, chèques vacances pour les agents en situation de handicap), la participation aux restaurants inter administratifs et aux cartes Pass Restaurant.

Elle permet également le versement des subventions à destination du COS et de l'association sportive de la collectivité. Au global ces dépenses représentent 3,184 M€ soit 104 % du budget voté.

Les recettes (0,726 M€) correspondent aux contributions des agents aux différents titres services prépayés (principalement pour la carte Pass Restaurant).

LES DONNEES FINANCIERES GLOBALES DU BUDGET

5.4 - EUROPE

EUROPE		DEPENSES			RECETTES		
	Section	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation	Crédits inscrits	Mandatés	Taux de réalisation
PROGRAMMATION FESI 2014-2020	Fonctionnement	23 235 000	20 444 149	88%	23 235 000	20 444 149	88%
TOTAL Fonctionnement		**23 235 000**	**20 444 149**	**88%**	**23 235 000**	**20 444 149**	**88%**
PROGRAMMATION FESI 2014-2020	Investissement	64 325 000	62 904 489	98%	64 325 000	62 904 489	98%
TOTAL Investissement		**64 325 000**	**62 904 489**	**98%**	**64 325 000**	**62 904 489**	**98%**

BILAN GENERAL

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens depuis 2014, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dans la mise en œuvre de la politique de cohésion à travers la gestion de 3 programmes opérationnels à savoir FEDER-FSE, interrégional FEDER Loire, et programme de développement rural – FEADER. Les 4 programmes budgétaires associés que sont la Programmation 2014-2020 (PCE), le PDR-FEADER ainsi que les volets "assistance technique" et "Région bénéficiaire final", témoignent de l'activité dans la gestion de ces 3 programmes opérationnels.

L'année 2023 a été marquée par la phase de clôture des programmes européens 2014-2020 en région Centre-Val de Loire, clôture qui s'achèvera en 2024. La finalisation de la programmation de ces opérations sur le territoire s'est accompagnée d'une accélération des paiements aux bénéficiaires.

Confrontée à un double défi de consommation et de bonne gestion des crédits européens au titre de la période de programmation 2014-2020, la Région poursuit l'ensemble des actions engagées car cette année charnière de clôture marque également le démarrage actif de la nouvelle Programmation 2021-2027.

La Région Centre-Val de Loire demeure attentive à la défense des intérêts et des dossiers prioritaires de la Collectivité ainsi que des territoires régionaux à Bruxelles. Elle s'efforce de saisir les opportunités financières au profit de la Région et de ses partenaires tout en renforçant l'appropriation et la connaissance de l'Union européenne auprès des acteurs locaux.

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

Ce programme rend compte de l'activité de la collectivité en tant qu'autorité de gestion de deux programmes opérationnels (POR Centre-Val de Loire et PO Interrégional Loire).

En section d'investissement, le taux de consommation s'établit à 98 %. Les actions les plus mandatées sont celles en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation (10,2 M€), de l'efficacité énergétique et du soutien aux énergies renouvelables (15,2 M€) ainsi que des instruments financiers à destination des entreprises (8,3 M€) sur le volet FEDER du POR. Sur le volet REACT-EU du POR, les crédits ont principalement été mobilisés sur la transition numérique (13,9 M€). Enfin, 4 M€ ont été décaissés sur le POI pour des opérations en faveur de la prévention du risque inondation, de protection de la biodiversité et des milieux humides ainsi que sur le volet touristique.

En section de fonctionnement, le taux de consommation s'établit à 88 %. Les actions les plus mandatées concernent l'accompagnement des entreprises innovantes (3,5 M€) sur le volet FEDER du POR, les investissements pour le secteur de la santé (1,8 M€) sur le volet REACT-EU du POR et les formations professionnelles (5,1 M€) sur le volet FSE/IEJ du POR. Par ailleurs, 4 M€ ont été décaissés sur le POI pour des opérations en faveur de la prévention du risque inondation et de protection de la biodiversité et des milieux humides.

S'agissant des recettes, conformément au principe acté en DM1 2021, celles-ci sont égales aux dépenses.

LES DECISIONS

L'approbation du compte de gestion

Le compte de gestion établi par le payeur régional doit également être soumis au vote de l'Assemblée lors de cette même session.

Le compte de gestion est adopté en totalité.

L'approbation du compte administratif

Le compte administratif 2023 est approuvé au chapitre, selon la balance générale présentée ci-après, dont il ressort :

Le montant total des dépenses réalisées s'établit à 2 582 733 240,25 € (avec le solde reporté N-1 de 179 613 675,92 €), dont 1 153 921 025,46 € en investissement et 1 428 812 214,79 € en fonctionnement.

Le montant total des recettes réalisées s'établit à 2 584 841 606,46 € (avec le solde de fonctionnement reporté de 6 955 681,88 €), dont 978 469 856,28 € en investissement et 1 606 371 750,18 € en fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est de 177 559 535,39 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement 175 451 169,18 €.

L'arrêté des comptes présente un excédent global de clôture d'un montant de 2 108 366,21 €.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		**1 291 164 236,92**	**1 153 921 025,46**	**0,00**	**137 243 211,46**	**434 033 445,00**	**540 273 904,54**
90	Opérations ventilées	617 621 900,00	501 385 698,04	0,00	116 236 201,96	434 033 445,00	67 352 253,04
900	Services généraux	27 735 500,00	10 193 086,69	0,00	17 542 413,31	10 189 561,05	3 525,64
900-5	Gestion des fonds européens	130 409 000,00	107 785 983,62	0,00	22 623 016,38	54 607 788,14	53 178 195,48
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	157 254 400,00	138 132 010,94	0,00	19 122 389,06	137 152 083,61	979 927,33
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	10 859 000,00	8 551 437,44	0,00	2 307 562,56	8 505 578,15	45 859,29
904	Santé et action sociale (hors RSA)	971 000,00	959 749,79	0,00	11 250,21	959 749,79	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	67 529 000,00	51 903 883,30	0,00	15 625 116,70	51 903 883,30	0,00
906	Action économique	84 300 000,00	57 302 104,66	0,00	26 997 895,34	44 857 359,36	12 444 745,30
907	Environnement	7 603 000,00	7 393 129,90	0,00	209 870,10	6 693 129,90	700 000,00
908	Transports	130 961 000,00	119 164 311,70	0,00	11 796 688,30	119 164 311,70	0,00
909	Fonction en réserve						
92	**Opérations non ventilées**	**493 928 661,00**	**472 921 651,50**	**0,00**	**21 007 009,50**		**472 921 651,50**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	5 000,00	1 796,78	0,00	3 203,22		1 796,78
923	Dettes et autres opérations financières	115 851 000,00	107 280 851,12	0,00	8 570 148,88		107 280 851,12
925	*Opérations patrimoniales*	*40 000 000,00*	*39 942 635,92*		*57 364,08*		*39 942 635,92*
926	*Transferts entre les sections*	*338 072 661,00*	*325 696 367,68*		*12 376 293,32*		*325 696 367,68*
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**179 613 675,92**					

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		**1 291 164 236,92**	**978 469 856,28**	**0,00**	**312 694 380,64**
90	**Opérations ventilées**	**232 022 400,00**	**211 657 945,82**	**0,00**	**20 364 454,18**
900	Services généraux	5 050 000,00	648 073,89	0,00	4 401 926,11
900-5	Gestion des fonds européens	130 409 000,00	107 785 983,62	0,00	22 623 016,38
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	49 171 400,00	49 073 622,11	0,00	97 777,89
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	110 000,00	66 863,78	0,00	43 136,22
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	13 886,50	0,00	-13 886,50
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	624 445,06	0,00	-624 445,06
906	Action économique	8 600 000,00	12 323 811,53	0,00	-3 723 811,53
907	Environnement	0,00	11 037,06	0,00	-11 037,06
908	Transports	38 682 000,00	41 110 222,27	0,00	-2 428 222,27
909	Fonction en réserve				
92	**Opérations non ventilées**	**724 395 000,00**	**587 198 234,54**	**0,00**	**137 196 765,46**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	15 000 000,00	25 217 098,93	0,00	-10 217 098,93
923	Dettes et autres opérations financières	289 250 000,00	150 000 000,00	0,00	139 250 000,00
925	*Opérations patrimoniales*	*40 000 000,00*	*39 942 635,92*		*57 364,08*
926	*Transferts entre les sections (2)*	*380 145 000,00*	*372 038 499,69*		*8 106 500,31*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**155 133 161,00**		**0,00**	
951	*Virement de la section de fonctionnement* (3)	*136 003 161,00*			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	19 130 000,00		0,00	
922-1068	**Excédents de fonctionnement capitalisés (4)**	**179 613 675,92**	**179 613 675,92**		**0,00**
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		**0,00**			

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 634 335 642,88**	**1 421 680 654,56**	**7 131 560,23**	**0,00**	**205 523 428,09**	**717 749 165,33**	**711 063 049,46**
93	**Services ventilés**	**1 044 199 635,88**	**982 493 041,05**	**1 647 494,62**	**0,00**	**60 059 100,21**	**717 749 165,33**	**266 391 370,34**
930	Services généraux	87 679 181,88	81 964 604,18	526 923,84	0,00	5 187 653,86	14 905 163,70	67 586 364,32
930-5	Gestion des fonds européens	59 450 000,00	44 577 402,02	0,00	0,00	14 872 597,98	20 103 660,20	24 473 741,82
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	414 766 500,00	395 150 686,25	59 362,45	0,00	19 556 451,30	237 522 020,75	157 688 027,95
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	29 858 000,00	29 806 708,36	9 647,88	0,00	41 643,76	28 564 769,23	1 251 587,01
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	1 420 000,00	591 973,73	0,00	0,00	828 026,27	71 973,73	520 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	8 037 000,00	6 706 221,95	7 703,24	0,00	1 323 074,81	6 340 252,76	373 672,43
936	Action économique	49 518 954,00	41 632 864,25	58 623,66	0,00	7 827 466,09	40 386 976,49	1 304 511,42
937	Environnement	9 033 000,00	7 936 633,42	5 760,00	0,00	1 090 606,58	7 792 216,12	150 177,30
938	Transports	384 437 000,00	374 125 946,89	979 473,55	0,00	9 331 579,56	362 062 132,35	13 043 288,09
939	Fonction en réserve							
94	**Services communs non ventilés**	**454 132 846,00**	**439 187 613,51**	**5 484 065,61**	**0,00**	**9 461 166,88**		**444 671 679,12**
940	Impositions directes	35 308 000,00	35 307 521,62	0,00	0,00	478,38		35 307 521,62
941	Autres impôts et taxes	5 772 000,00	5 767 282,76	0,00	0,00	4 717,24		5 767 282,76
942	Dotations et participations	335 800,00	335 716,00	0,00	0,00	84,00		335 716,00

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	27 388 046,00	20 685 461,82	5 484 065,61	0,00	1 218 518,57		26 169 527,43
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	830 825,22	0,00	0,00	59 174,78		830 825,22
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	4 294 000,00	4 222 306,40			71 693,60		4 222 306,40
946	*Transferts entre les sections (2)*	*380 145 000,00*	*372 038 499,69*			*8 106 500,31*		*372 038 499,69*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**136 003 161,00**						**0,00**
953	*Virement à la section d'investissement (3)*	*136 003 161,00*						*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**1 634 335 642,88**	**1 421 680 654,56**	**7 131 560,23**	**0,00**	**205 523 428,09**	**717 749 165,33**	**711 063 049,46**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**0,00**						

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		**1 634 335 642,88**	**1 606 371 750,18**	**0,00**	**0,00**	**27 963 892,70**
93	**Services ventilés**	**193 643 000,00**	**182 741 554,48**	**0,00**	**0,00**	**10 901 445,52**
930	Services généraux	5 287 000,00	7 314 826,52	0,00	0,00	-2 027 826,52
930-5	Gestion des fonds européens	59 450 000,00	44 577 402,02	0,00	0,00	14 872 597,98
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	108 892 500,00	93 131 925,07	0,00	0,00	15 760 574,93
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	32 500,00	73 041,80	0,00	0,00	-40 541,80
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	2 204,50	0,00	0,00	-2 204,50
936	Action économique	420 000,00	16 269 786,84	0,00	0,00	-15 849 786,84
937	Environnement	1 721 000,00	929 873,81	0,00	0,00	791 126,19
938	Transports	17 840 000,00	20 442 493,92	0,00	0,00	-2 602 493,92
939	Fonction en réserve					
94	**Services communs non ventilés**	**1 433 736 961,00**	**1 416 674 513,82**	**0,00**	**0,00**	**17 062 447,18**
940	Impositions directes	34 958 000,00	35 245 458,86	0,00	0,00	-287 458,86
941	Autres impôts et taxes	938 620 000,00	933 698 958,91	0,00	0,00	4 921 041,09
942	Dotations et participations	100 045 200,00	99 906 801,23	0,00	0,00	138 398,77
943	Opérations financières	0,00	87 072,39	0,00	0,00	-87 072,39
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	22 041 100,00	22 039 854,75			1 245,25
946	*Transferts entre les sections (2)*	*338 072 661,00*	*325 696 367,68*			*12 376 293,32*
947	*Transferts à l'intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des groupes fonctionnels		**1 627 379 961,00**	**1 599 416 068,30**	**0,00**	**0,00**	**27 963 892,70**
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		**6 955 681,88**				

L'arrêté des comptes 2023

L'arrêté des comptes permet de dégager le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement intègre le résultat reporté de l'année précédente et le résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2023, ce résultat s'élève à 177,6 M€.

Résultat de fonctionnement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	(A)+(B) Résultat à affecter
Recettes (réelles + ordre)	6 955 681,88	1 599 416 068,30	1 606 371 750,18
Dépenses (réelles + ordre)		1 428 812 214,79	1 428 812 214,79
Total	6 955 681,88	170 603 853,51	177 559 535,39

Le solde d'exécution de la section d'investissement est calculé compte tenu du résultat reporté de l'année précédente et du résultat de l'exercice (titres émis moins mandats émis). Pour 2023, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 175,5 M€.

Résultat d'investissement	(A) Résultat N-1	(B) Résultat de l'exercice (titres moins mandats)	Résultat de la section d'investissement
Recettes (réelles + ordre)		978 469 856,28	978 469 856,28
Dépenses (réelles + ordre)	179 613 675,92	974 307 349,54	1 153 921 025,46
Total	179 613 675,92	4 162 506,74	-175 451 169,18

L'arrêté des comptes, toutes sections confondues, fait ressortir un résultat de **2 108 366,21 €.**

POINT DE SITUATION SUR LES PROGRAMMES EUROPEENS

I - CONTEXTE :

Pilier central de l'intégration européenne et incarnation de l'Europe sur le terrain et au plus près des citoyens, la politique de cohésion économique et sociale comporte en son sein une dimension territoriale fondamentale qui la démarque des autres politiques de l'Union européenne. Depuis l'origine, la politique de cohésion en gestion et en responsabilité partagée Commission européenne/Etats membres est pensée pour diminuer les disparités économiques et sociales entre les différents territoires de l'Union.

Le FEDER et le FSE sont des éléments forts de répartition plus juste des richesses et de réduction des inégalités sociales et spatiales. Ces dispositifs permettent d'accompagner le développement de l'ensemble des régions européennes par les investissements dans la recherche, l'innovation, la formation, la transition énergétique et écologique dans chaque espace régional des politiques de développement.

Autorité de gestion des fonds européens depuis la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la Région Centre-Val de Loire témoigne son attachement au projet européen et affirme son implication croissante sur les questions liées à l'Europe.

Conscientes que l'espace politique européen est le plus à même de répondre aux défis induits par les mutations contemporaines en tant qu'échelon territorial structurant et stratégique, les institutions européennes renouvelées se sont fixées six priorités pour l'Europe : la neutralité carbone à l'horizon 2050, une économie européenne qui agit en faveur de l'équité sociale, la protection des citoyens et des valeurs de l'Europe, un poids fort de l'Europe sur la scène internationale, et le renforcement de la démocratie européenne.

Grâce aux FESI (Fonds européens structurels et d'investissements), notre Région a pu investir davantage pour le soutien à l'innovation, la recherche, la relocalisation, la reconversion écologique des activités, le THD, la santé, l'éducation, la transition énergétique.

La Région Centre-Val de Loire utilise les fonds européens en complémentarité avec ses propres outils d'intervention, y compris avec le CPER en appui du programme régional FEDER/FSE/IEJ et du CPIER au titre de la mise en œuvre du Plan Loire grandeur Nature pour le Programme FEDER Interrégional Loire. Cette complémentarité lui donne plus de force pour poursuivre un développement équilibré et solidaire des territoires tout en maintenant une réelle valeur ajoutée européenne.

II – BILAN DES PROGRAMMES FEDER FSE GERES PAR LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2020

1/ Un taux de programmation exemplaire

Sur la période 2014-2020, suite à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 permettant aux Régions françaises de gérer directement les fonds européens, la Région Centre Val-de-Loire a été désignée officiellement autorité de gestion sur les deux programmes suivants :

- le programme opérationnel régional (POR : FEDER, FSE, IEJ), doté d'une enveloppe UE de plus de 260 M€ (180 M€ pour le FEDER, 64 millions d'euros pour le FSE, 16 M€ d'IEJ),

- le programme opérationnel interrégional Bassin de la Loire (POI), doté d'une enveloppe FEDER de 33 M€.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, la Commission européenne a lancé le programme REACT EU permettant ainsi à la Région de compléter sa dotation à hauteur de :

- 90 M€ pour programme opérationnel régional
- 8 M€ pour le programme opérationnel interrégional Bassin de la Loire

Au total, près de **391 millions d'euros de crédits européens (FEDER- FSE-IEJ)** ont ainsi été confiés à la Région Centre-Val-de-Loire sur la période 2014-2020 pour financer le développement des territoires.

La mobilisation de ces crédits s'est inscrite dans la stratégie européenne « Europe 2020 » adoptée en 2010 et des trois priorités visant à relever les défis de l'innovation et de la connaissance dans une économie mondialisée, à promouvoir une économie durable, plus verte et plus compétitive et une croissance inclusive et enfin à soutenir une économie créatrice d'emplois, de cohésion sociale et territoriale.

Elle s'est également appuyée sur les financements et stratégies régionales ainsi que de la mobilisation des contreparties des différents partenaires publics et privés permettant ainsi d'assurer un effet levier des crédits européens en faveur du développement de notre territoire.
Ainsi, **au 31 décembre 2023, plus de 2500 projets ont été cofinancés par les fonds européens (2 121 projets sur le programme régional FEDER/FSE/IEJ, soit 850 pour le FEDER, 1271 pour le FSE/IEJ et 420 projets sur le FEDER POI Loire)** en Région Centre-Val-de-Loire.

Les taux de programmation sont très satisfaisants : **107%** pour le programme régional FEDER/FSE/IEJ Centre Val de Loire, **106%** pour le programme Interrégional Bassin de la Loire.
Vous trouverez dans le tableau ci-après le détail des taux de programmation par axe pour le POR (situation arrêtée à fin février 2024).

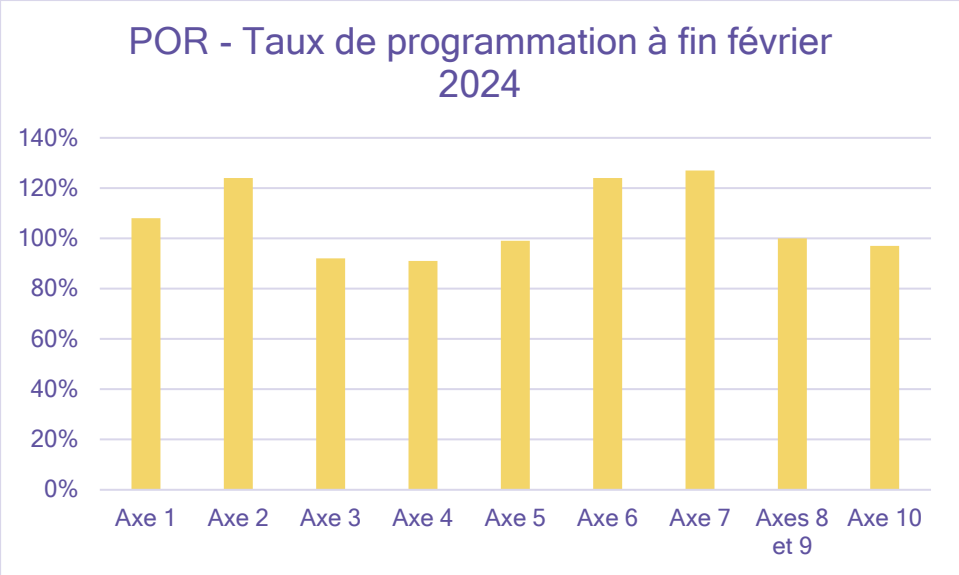

Axe 1 Une société de la connaissance
Axe 2 Une société porteuse d'emplois
Axe 3 Une société numérique - Infrastructures, usages et mutualisation
Axe 4 La transition vers une économie à faible teneur en carbone
Axe 5 La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés
Axe 6 Une société apprenante et inclusive
Axe 7 Accompagner les jeunes vers l'emploi
Axes 8 et 9 Assistance technique
Axe 10 REACT-EU

Tous les axes d'intervention atteignent ou dépassent les 100% de taux de programmation, sauf l'axe 3 (92%) pour lequel une opération d'envergure a été déprogrammée en toute fin de période et l'axe 4 (91%) pour lequel des projets stratégiques en particulier sur la thématique de l'hydrogène n'ont pu voir le jour, notamment du fait d'un décalage de calendrier dans la réalisation des travaux.
A noter aussi la forte surprogrammation, encouragée par la Commission européenne et l'ANCT, qui dépasse 120% des axes 2, 6 et 7 et qui vont permettre l'atteinte des 100% de consommation finale, grâce au principe de flexibilité entre axes.
Au titre du FEDER (y compris REACT), 850 opérations ont été programmées mobilisant près de 269 M€. Elles ont notamment soutenu les axes en faveur de la recherche, de l'innovation et du développement des entreprises, les projets d'infrastructures et usages numérique, la transition

énergétique par l'appui au déploiement des énergies renouvelables et aux démonstrateurs en efficacité énergétiques.
Sur le volet FSE et IEJ, les 1271 actions programmées mobilisent plus de 96 millions d'euros de crédits communautaires. 126 % de la maquette FSE/IEJ a été engagée en faveur des actions qualités dans l'apprentissage, le déploiement du Service Public Régional de l'Orientation et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, les projets en faveur de l'insertion dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans ont bénéficié du soutien de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes qui ont ainsi financées 684 actions de formation pour près de 42 millions d'euros d'IEJ/FSE.
Pour rappel, le POR, notamment sur sa partie FEDER, a fait l'objet d'une importante révision en 2019 pour tenir compte du report de la réalisation du grand projet Orléans Châteauneuf et du retrait des demandes de financement FEDER pour la réalisation des infrastructures THD dans les départements du Loir et Cher et de l'Indre et Loire suite à l'appel d'offres particulièrement fructueux qui a réduit la part de financement public. Cette situation nouvelle a conduit la Région à proposer de ventiler sur les autres actions du programme près de 50 millions d'Euros de crédits FEDER. La nouvelle maquette financière qui a découlé de cette révision cible a permis :

- D'abonder le programme FEDER sur les axes Recherche et appui aux PME pour financer des projets nouveaux et notamment des investissements productifs.
- De renforcer les financements FEDER sur les dispositifs existants de soutien au déploiement des ENR et en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les logements sociaux.
- De déployer de nouveaux crédits sur des opérations nouvelles comme les projets hydrogène ou les bâtiments démonstrateurs neufs en efficacité énergétique.
- D'ouvrir un nouvel objectif thématique 6 (« préserver l'environnement ») portant sur la production de déchets et la valorisation des ressources en soutenant notamment les projets innovants sur le territoire pour une gestion durable et efficace des déchets.

S'agissant de REACT-EU 89,5 M€), les crédits ont permis de financer des investissements dans le secteur de la santé, un appui aux entreprises afin de faire face à la crise ainsi qu'une aide massive à la transition verte et à la transition numérique, par le biais d'équipements de télétravail notamment.

Pour ce qui concerne le POI, le taux de programmation par axe se décline comme suit :

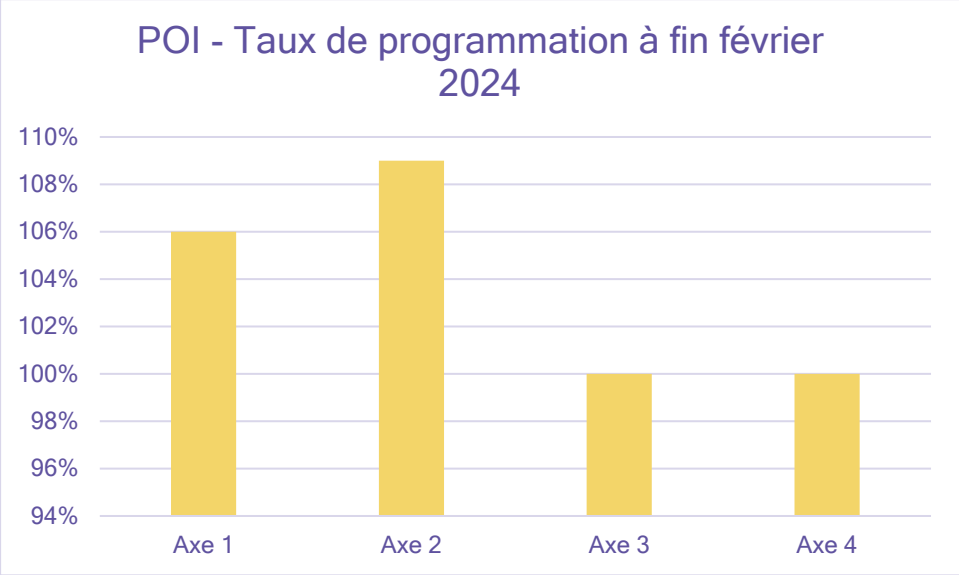

Axe 1 Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation
Axe 2 Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
Axe 3 Assistance technique
Axe 4 REACT-EU
Là encore, le très bon taux de programmation de l'ensemble des axes témoigne d'un pilotage précis des disponibilités financières du programme. Le volet REACT-EU concerne le soutien aux mobilités douces.

2/ Une perspective de certification et consommation finale des crédits très satisfaisante

Au 26 février 2024, au total, près de **318 M€** de crédits européens ont été versés aux porteurs de projets correspondant à **84%** de la dotation totale des deux programmes. Ce montant se répartit comme suit :

- 292 M€ au titre du POR (y compris REACT EU)
- 26 M€ au titre du POI (y compris REACT EU)

Les perspectives de paiement final en 2024 sont estimées à 99% des deux maquettes financières.

Concernant le taux de certification, autrement dit les remboursements de la Commission européenne perçus par la Région, les taux sont de 94% pour le POR et de 78% pour le POI. L'ultime appel de fonds de 2024 permettra d'obtenir des taux de certification de 100%. Nous sommes parmi les régions les plus en avance.
Les taux de certification et de paiement du POR par axe s'établissent à date comme suit :

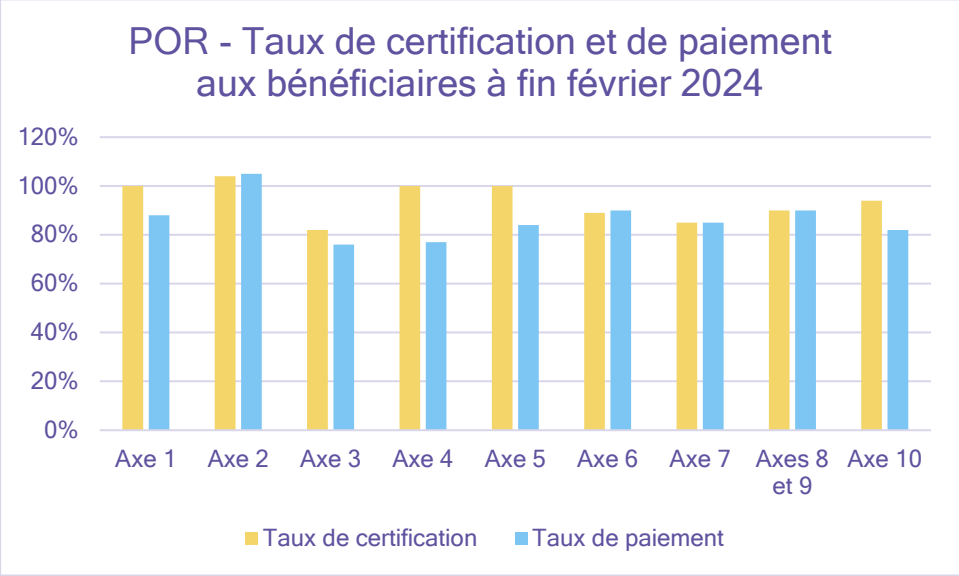

Au global, la Région percevra en remboursement de la Commission européenne près de 20 M€ en 2024. Les axes se situent tous entre 80 et 100%.

Pour le POI, les taux de certification et de paiement par axe sont présentés dans le tableau ci-dessous :

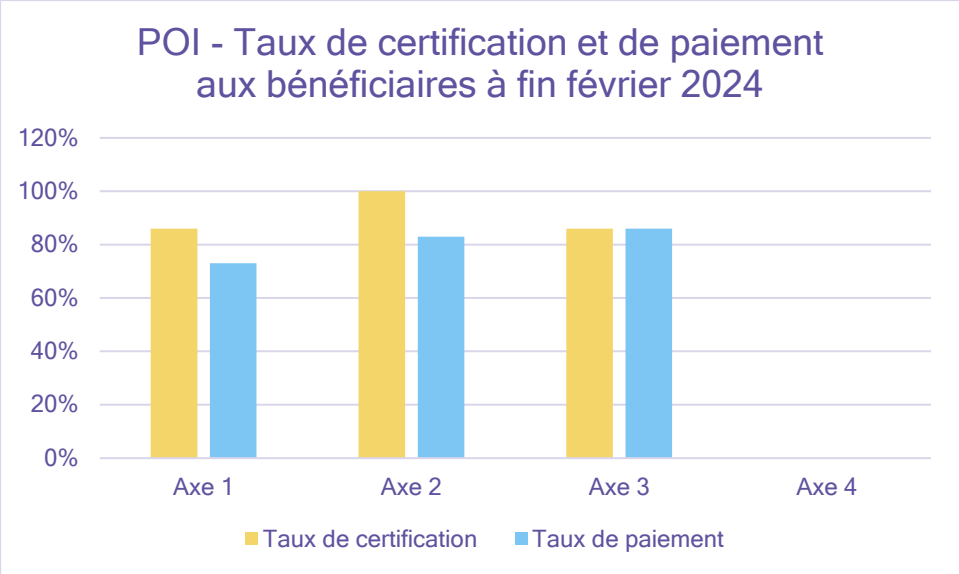

Au global, la Région percevra en remboursement de la Commission européenne près de 8 M€ en 2024. A noter que l'axe 4 correspond aux actions REACT EU est à 0 car les demandes de solde ont été déposées en toute fin d'année et sont actuellement en cours de traitement.

Ces éléments permettent de donner une assurance quant à l'optimisation de l'atterrissage final de consommation des crédits.
Au total, cela correspond à **380 664 649 € soit 99% de la dotation totale**, POR et POI inclus (hors assistance technique).

Par ailleurs, le report de la date finale de clôture des programmes 2014-2020 a été confirmée début mars. La Commission laisse une année supplémentaire aux Autorité de gestion pour traiter les dernières demandes de paiement. Pour la Région Centre-Val de Loire, le dernier appel de fonds devrait être réalisé en septembre 2024.

3/ Des projets emblématiques et innovants soutenus depuis 2015

De nombreux projets sont aujourd'hui soutenus par les fonds européens FEDER et FSE sur l'ensemble des axes du programme régional.

Sur le volet FEDER du programme régional, **les axes 1 et 2** sur les thématiques de la recherche, de l'innovation et de l'aide aux entreprises mobilisent 50 % de la maquette FEDER et près de 536 projets ont été soutenus sur plusieurs priorités.

La Recherche régionale déployée dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'innovation 2014/2020 et les 5 domaines prioritaires de spécialisation (Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles, Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique, Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie, Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments, TIC et services pour le tourisme patrimonial) est particulièrement soutenue notamment au travers des projets emblématiques comme ceux du CERTEM et PIVOTS. Près de 110 M€ de crédits FEDER ont ainsi été engagés et 40 % des crédits alloués sur la maquette programmée.
Le projet « CERTeM » vise à créer un environnement favorable à une collaboration optimale entre les laboratoires de recherche publics et les centres de recherche privés des sociétés STMicroelectronics, Vermon, SiLimIXT et autres entreprises associées dans le domaine des matériaux, procédés et systèmes pour la microélectronique de puissance et de l'énergie.

Le projet PIVOTS, au travers des plateformes DECAP (développement de capteurs pour l'environnement), PRIME (sol, sous-sol, eau, sédiment), PESA (échanges sol-atmosphère), PRAT (atmosphère) et O-ZNS (sol, sous-sol, eau), ambitionne d'identifier, comprendre et agir sur les transferts polluants dans les aquifères, les cours d'eau, les sols et l'atmosphère. Les verrous génériques identifiés cherchent à caractériser et quantifier les réactions et mécanismes physiques, chimiques et biologiques qui conditionnent la migration des contaminants dans les différents milieux.
Le soutien à l'innovation dans les entreprises est une autre priorité visée. A ce jour, près de 30 projets d'innovation portés par les entreprises régionales ont été financés et plus de 9,5 M€ de FEDER programmé dont une part importante en complément des crédits régionaux inscrits sur l'appel à projet innovation déployés en 2016.

Enfin, l'appui des PME s'est traduit par le financement à ce jour de 73 projets d'investissements productif au sein des PME régionales pour plus de 14 M€ de FEDER. Sur le volet du soutien à la création reprise d'entreprises, 258 opérations ont été financées par plus de 11 M€ de FEDER destinées à soutenir l'entreprenariat en faveur des publics sensibles (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes etc...), et des démarches d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises en direction de tous les publics. La Région a pu s'appuyer pour cela sur des réseaux régionaux structurées et reconnu (réseaux consulaires, des Boutiques de gestions et couveuses d'entreprises) ainsi que des dispositifs plus spécifiques (coopérative d'emplois et d'activités).
L'axe 3 portant sur le déploiement des TIC a été alimenté d'une part par le financement des infrastructures Très Haut Débit conduit par les différents opérateurs départementaux en faveur desquels 15,6 M€ de FEDER ont été programmés. D'autre part par le déploiement des usages numériques qui s'est traduit par le soutien de 61 projets innovants portant sur les usages pédagogiques, le déploiement des tiers lieux numérique, les projets de E-santé principalement lesquels représentent plus de 11,5 M€ de FEDER programmé.

Les actions visant à la transition vers une économie à faible teneur en carbone s'inscrivent dans **l'axe 4** du programme ont été financées au titre du soutien aux démonstrateurs énergies renouvelables et

en faveur de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. A titre d'exemples, les projets de méthanisation (ex : Développement d'une unité de méthanisation porté par Agri Berry Energie pour un montant UE de 700 000 euros), et de géothermie (ex : Géothermie par sondes verticales pour chauffage de bâtiments administratifs porté par la ville de Chartre pour un montant UE de 206 469 euros) ont principalement été soutenus. Les crédits communautaires sont accordés en coordination étroite avec les dispositifs régionaux (cot ENR) et ADEME. Le FEDER finance également les projets de bâtiments démonstrateurs en efficacité énergétique (ex : projet de rénovation énergétique de la copropriété La Prairie Grand Espère porté par SERGIC pour un montant UE de 798 000 euros). A ces dispositifs d'appui aux investissements portés par les collectivités territoriales et les entreprises, s'ajoute un important volet d'animation qui s'appuie sur les Espaces Infos Energie, les Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique dont les programmes d'actions en faveur des habitants de la Région.

Sur l'axe 5 portant sur les quartiers urbains les plus défavorisés, la programmation est principalement concentrée sur des projets de rénovation énergétique de logements dans les quartiers urbains de la politique de la ville (ex : projet Malétrenne de réhabilitation de 114 logements collectifs porté par Val Touraine Habitat (OPH) pour un montant UE de 171 000 euros). Au total, 44 projets de rénovation ont été programmés lesquels représentent plus de 6,7 M€ de crédits du FEDER.

Pour les axes 6 et 7, les crédits du FSE et IEJ ont été mobilisés en complémentarité avec les politiques régionales en faveur du déploiement du SPRO et soutiennent l'intégration dans l'emploi des publics prioritaires –jeunes, demandeurs d'emplois, apprentis - via le développement de la formation. Dans le cadre du soutien à l'apprentissage, le FSE a aussi financé des CFA dans la perspective d'amélioration de la qualité de l'apprentissage (dédoublement de classes, actions de lutte contre les abandons, appui à l'usages des TIC, déploiement de dispositifs pédagogiques innovants) qui visent à consolider le parcours des apprentis et à leur permettre d'obtenir les diplômes visés. En termes de formation professionnelle les crédits du FSE ont soutenu 495 actions de formation représentant plus de 40 M€. Enfin, sur le programme IEJ spécifiquement adressé aux jeunes de moins de 26 ans, 684 formations ont été soutenues pour un coût de près de 42 M€. Ces jeunes ont ainsi pu s'engager dans différents dispositifs de formation dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle (formations portant sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels, visant à l'obtention d'une qualification). Ces actions entrent parfaitement dans le cadre des objectifs portés dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP).
S'agissant de **REACT-EU**, plus de 34 M€ ont été investis dans la rénovation énergétique des bâtiments (volet transition verte), 26,6 M€ sur les infrastructures numériques (volet transition numérique) et 15 M€ ont été mobilisés pour abonder des instruments financiers tels que le Cap rebond afin d'aider les entreprises à faire face à la crise en recourant notamment à l'emprunt grâce à des taux d'intérêts avantageux. Enfin, 2,8 M€ ont été mobilisé pour l'amorçage du GIP Pro Santé.
Concernant le **programme interrégional Loire**, les projets financés s'inscrivent dans les objectifs du 4ème Plan Loire Grandeur nature. A ce titre les 420 opérations financées ont notamment soutenu les actions :

- visant à réduire les conséquences négatives des inondations notamment au travers de l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions déployés par les intercommunalités dans les différents PAPI sur les zones à risques d'inondation (actions de communication et d'information, dispositifs de protection des ouvrages et d'alerte…).

- de valorisation du patrimoine ligériens (actions de valorisation des sites et du patrimoine en val de Loire, opérations de soutien autour de la vallée des peintres, sur le site de l'estuaire de la Loire…) et financement de différents itinéraires cyclables d'intérêts de bassin (canal et Loire à vélo, vélo route voie verte à Roanne….) avec 58 Km aménagés.

- de préservation des écosystème (préservation des zones humides avec 166,51 hectares de superficie d'habitats réhabilités), de protection de la biodiversité (opération de repeuplement en saumons sauvage), des dispositifs de recherche de restauration des continuités de cours d'eau (programme d'arasement d'ouvrages et de barrages tels le projet de Poutes en Haute Loire).

III – ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL ET INTERREGIONAL FEDER-FSE+ CENTRE-VAL DE LOIRE 2021-2027

1/Rappel du cadre stratégique réglementaire européen

Le Programme régional a été validé par la Commission européenne en date du 17 octobre 2022. Le DOMO (Document de Mise en Œuvre) regroupant les 48 fiches action qui précise les types de projets éligibles, a été adopté lors du Comité de suivi régional du 18 novembre 2022.
Pour rappel, le programme européen 2021-2027 est articulé autour de 5 Objectifs Stratégiques (OS) en lieu et place des 11 Objectifs Thématiques de la période 2014-2020 :

- ✓ OS1 : **Une Europe plus intelligente** par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante,
- ✓ OS2 : **Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone** par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique et de la prévention et de la gestion des risques,
- ✓ OS3 : **Une Europe plus connectée** par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC, (non mobilisé par la Région)
- ✓ OS4 : **Une Europe plus sociale** mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux,
- ✓ OS5 : **Une Europe plus proche des citoyens** par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales.

Le programme opérationnel régional et interrégional Bassin de la Loire traduit ces objectifs stratégiques en 7 axes d'intervention :

Axe 1 : RDI, compétitivité des entreprises et numérisation (113 M€)
Axe 2 : Connectivité numérique (15,6 M€)
Axe 3 : Transition énergétique et écologique (85 M€)
Axe 4 : Mobilité urbaine durable (18 M€)
Axe 5 : Emploi, orientation, formation, économie sociale et solidaire (99 M€)
Axe 6 : Approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires (35 M€)
Axe 7 : Soutenir les actions interrégionales du Bassin de la Loire (32 M€)

Au total, la dotation de crédits européens s'établit à 412 M€ (assistance technique incluse) répartie en 99M€ pour le FSE+ et 313M€ pour le FEDER.

2/Un taux de programmation à date qui traduit le récent lancement opérationnel du programme

Suite à l'adoption du cadre d'intervention des fonds européens, une stratégie d'information, de formation et de communication a été déployée. En voici quelques exemples :

- 5 webinaires thématiques dédiés à Transition écologique, la Recherche, l'innovation et le développement des entreprises, l'approche territoriale, l'économie sociale et solidaire et les actions relatives au Bassin de la Loire ont été organisés et animés de novembre 2022 à janvier 2023[1] et début 2024 pour l'économie sociale et solidaire. Ces webinaires ont, pour chacun, réunis en moyenne 200 participants émanant des structures partenaires de ces thématiques.

- Des réunions d'informations ont été organisées à l'attention des Directeur généraux des Services des départements et des communautés d'agglomérations du territoire.

- Plusieurs sessions de formation, dorénavant mensuelles, sur les règles et principes d'intervention des financements européens ont été organisées et animées par les équipes de la Direction Europe et International à destination des porteurs de projet récurrents du programme, mais également des Directions Opérationnelles et des Maisons de la Région.

[1] Les enregistrements de ces webinaires sont disponibles sur www.europeocentre.fr

- Le site internet EuropeOCentre a été refondu et fait encore l'objet d'ajustement, rendant plus accessibles les outils d'accompagnement des porteurs de projet.

L'année 2023 a vu les premières programmations d'opérations. A ce stade, 100 opérations représentant plus de 92 M€ ont été programmés, soit 23% de la maquette globale. Plus de 40 M€ ont été programmés sur le FEDER (14% de la maquette FEDER) principalement sur le très haut débit (15,5 M€), sur la transition énergétique et climatique (11 M€) et sur la RDI, la compétitivité des entreprises et la numérisation (10 M€). Sur le FSE+, la programmation des opérations relatives au programme régional de formation a représenté 51,5 M€ (52% de la maquette FSE). Notre taux de programmation est parmi les meilleurs de France.

Concernant la certification, aucun appel de fonds n'a été réalisé. Néanmoins, les premiers paiements, principalement sous forme d'avance, ont été effectués auprès des bénéficiaires (5,5 M€).

Enfin, les premiers objectifs de dégagement d'office seront à atteindre pour le 31 décembre 2025. La Région devra avoir fait certifier 60 M€ d'UE. A ce stade, nous estimons que nous aurons réalisé 70% de cet objectif dès la fin 2024. Cela nous permettra d'anticiper sereinement les objectifs de dégagement d'office des années ultérieures.

3/Un programme qui se caractérise par des mesures de simplification concrètes d'ores et déjà mises en œuvre

Si les fonds européens sont essentiels au développement équilibré des territoires, force est de constater que depuis plusieurs périodes de programmation, la politique de cohésion est soumise à plusieurs contraintes, difficultés et critiques qui n'incitent pas toujours les porteurs de projets à recourir aux financements européens et viennent même en ternir l'image :

- des règlementations nombreuses et instables, et des procédures complexes et lourdes le cas échéant, qui peuvent d'une part avoir pour effet de créer des situations d'insécurité juridique et conduire à des délais d'instruction et de paiement des aides européennes aux bénéficiaires parfois long.

- une superposition de plusieurs niveaux de contrôles/d'audits, pénalisant les porteurs de projets et les autorités de gestion.

La Commission européenne a souhaité une simplification importante de la gestion des projets et des programmes, tout en maintenant un cadre de performance donnant lieu à un rendu compte régulier. **La Région s'est saisie des possibilités de simplification offertes par le nouveau cadre réglementaire**. En voici quelques exemples :

- Généralisation obligatoire des options de coûts simplifiés (utilisation de taux forfaitaires, de montants forfaitaires, barèmes standard de coûts unitaires[2]) pour les opérations de moins de 200 000 €, afin de réduire la charge administrative et les risques d'erreurs,

- Réduction et rationalisation des contrôles de premier niveau de l'autorité de gestion, et des vérifications opérées par l'organisme en charge de la fonction comptable,

- Généralisation du versement d'avances à hauteur de 30% de la part UE conventionnée,

- Généralisation de la pluri annualité des conventions, la durée de celles-ci pouvant aller jusqu'à 36 mois,

- Mise en place de montants minimaux de subvention afin d'éviter le saupoudrage et de favoriser les projets structurants pour le territoire.

- Mise en place d'un conseil de premier niveau sur le FEDER dans les Maisons de la Région.

III – ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION FEADER 2014-2022

Au 31 décembre 2023, la maquette financière FEADER de la programmation 2014-2022 de 497 M€ est programmée à hauteur de 98% (489 M€) et le taux de paiement est de 81% (405 M€).

Pour les mesures dites non surfaciques (installation de jeunes agriculteurs, investissements agricoles, forestiers ou de transformation alimentaire, Natura 2000, Leader, ...) le taux de programmation est de 103% : la Région a volontairement sur-programmé pour anticiper le taux de chute des dossiers (sous réalisation, abandon de projets). Pour les mesures surfaciques (Mesures agroenvironnementales climatiques, soutien à l'agriculture biologique, Indemnités compensatoires de handicaps naturels), le taux de programmation est de 95%. Toutefois la programmation va se poursuivre pour le maintien à l'agriculture biologique, et 2 MAEC (protection des abeilles, protection des races menacées) sur 2023 et 2024.

Les paiements des dossiers FEADER 2014-2022 doivent obligatoirement être terminés avant le 31 décembre 2025. Or, de nombreux dossiers ont été engagés sur les 2 dernières années de la programmation, 2021 et 2022 (crédits de relance européens, crédits de relance de l'Etat, abondement de crédits FEADER en fin de programmation). A cela s'est ajouté le transfert du traitement des dossiers aux services de la Région le 1er avril 2023, en même temps que le transfert des agents de l'Etat. Devant la masse de dossiers à traiter, la Région a décidé de recruter 6 postes de renfort d'1 an (1 par Maison de la Région) pour assurer des paiements dans des délais acceptables par les bénéficiaires.

A ce jour, sur les 3 600 dossiers « vivants » transférés à la Région en avril 2023, 2 000 ont été payés et soldés. Pour les 1 600 autres dossiers, les demandes de paiement sont instruites et mandatées au fur et à mesure des dépôts des demandes par les bénéficiaires.
Pour les mesures non surfaciques (pour mémoire les mesures surfaciques restent instruites par les services de l'Etat), les 3 Programmes de développement rural qui ont les plus forts taux de paiement sont ceux d'Auvergne, de Rhône-Alpes et de Centre-Val de Loire (« CEN » dans le graphique ci-après). Notre Région, avec un taux de paiement de 80% sur les mesures non surfaciques, se positionne dans le trio de tête des taux de paiement.

[2] En cours

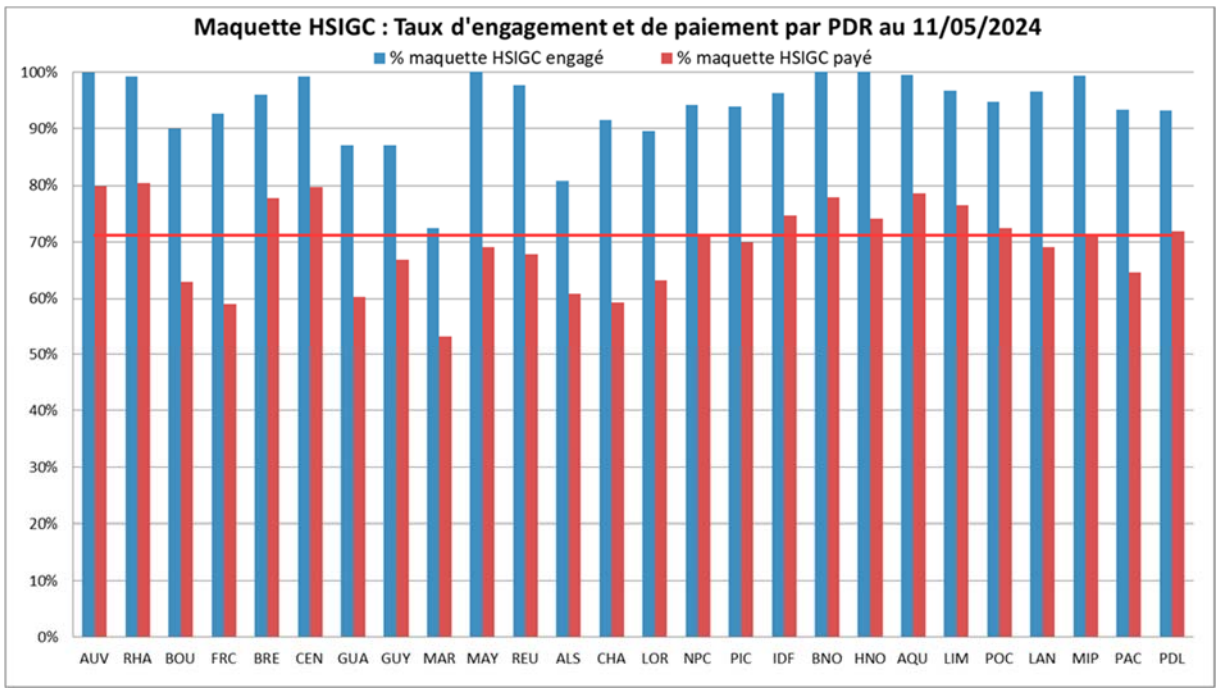
Maquette HSIGC : Taux d'engagement et de paiement par PDR au 11/05/2024
% maquette HSIGC engagé
% maquette HSIGC payé
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
AUV RHA BOU FRC BRE CEN GUA GUY MAR MAY REU ALS CHA LOR NPC PIC IDF BNO HNO AQU LIM POC LAN MIP PAC PDL

RAPPORT ANNUEL DE LA DETTE 2023

Le « rapport annuel de la dette » retrace le contexte économique et financier de l'année écoulée, le suivi de l'évolution du niveau et de la structure de la dette, les différentes actions de gestion active de la dette et de la trésorerie menées en 2023.

Le rapport annuel de la dette est également complété par l'ensemble des annexes budgétaires normalisées et obligatoires du compte administratif à savoir :

- L'encours de dette par nature de dette
- L'encours de dette par structure de taux
- L'encours de dette par typologie de répartition de l'encours (« Charte Gissler »)
- L'état des instruments de couverture du risque financier
- Le bilan de l'utilisation des instruments de trésorerie pour l'année écoulée.

L'année 2023 reste marquée, dans la poursuite du changement de pied de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, par une très forte volatilité et une hausse des taux notamment sur la partie courte de la courbe. Le taux moyen au 31/12/2023 est ainsi passé à 2,42 % (contre 1,57 % sur 2022), la hausse a été néanmoins maitrisée notamment par le fait que la structure d'encours est positionnée quasiment au ¾ sur taux fixe.

I] L'IMPACT DE L'EVOLUTION DES MARCHES SUR LES CHOIX DE GESTION DE LA DETTE REGIONALE

Contexte économique, politiques monétaires et évolution des taux d'intérêts

2023 est l'année de la décélération de l'inflation, signe pour les banques centrales de mettre en pause les relèvements successifs des taux directeurs opérés depuis 2022 avec un plateau qui semble désormais atteint.

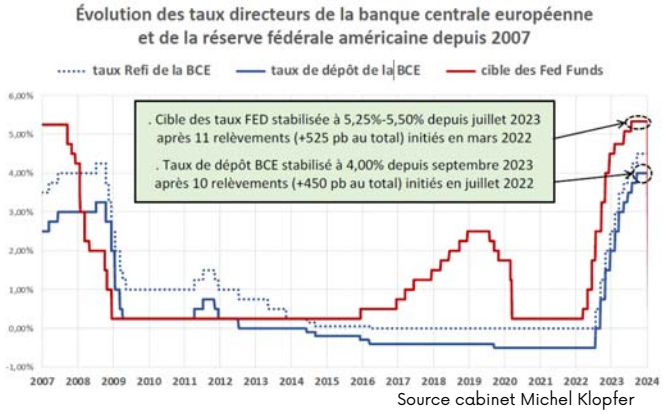

Source cabinet Michel Klopfer

La question posée est maintenant celle de l'échéance à laquelle les taux pourraient amorcer un tournant baissier alors même que la conjoncture économique ne se veut pas encore positionnée sous des meilleurs auspices.

Ainsi, que ce soit la Fed ou la BCE, les gouverneurs se veulent donc prudents et adoptent une approche pragmatique pour piloter de manière « appropriée » leur politique monétaire dans le temps tant qu'un franc repli de l'inflation n'aura pas été constaté. Côté BCE, « les décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux taux d'intérêt seront fondées sur son évaluation des perspectives d'inflation compte tenu des données économiques et financières, de la dynamique de l'inflation sous-jacente et de la force de la transmission de la politique monétaire ».

Quelles perspectives pour 2024 ? Le point de bascule au niveau de la baisse des taux d'intérêts reste la consistance de la croissance économique dont les perspectives sont depuis le début d'année révisées à la baisse par certains pays de la zone Euro dont la France qui a officiellement ramenée sa croissance de 1,4 % à 1,00 % ou encore l'Allemagne plus pessimiste encore avec une révision de

1,3 % à 0,2 %. De ce fait, les marchés remettent progressivement en cause leur hypothèse d'horizon du premier recul des taux directeurs de la BCE. Bien que le principe d'enclenchement prochain de la séquence de baisse des taux ne fasse guère de doute, mais alors qu'il était attendu une première baisse en avril 2024, celle-ci n'est aujourd'hui anticipée par les marchés financiers qu'en septembre.

Néanmoins, dès que l'inflation apparaîtra comme solidement maîtrisée et que les débats actuels entre gouverneurs aboutiront à une première baisse de taux positionnée dans le calendrier de façon relativement consensuelle, la problématique portera ensuite sur le rythme de baisse, avec en toile de fond, en lien avec des perspectives économiques moroses et quelques signaux d'alerte qui commencent à apparaître sur les autres indicateurs économiques comme taux de chômage. L'année 2024 reste donc sujette à une forte volatilité des taux au gré des annonces sur les principaux indicateurs et globalement à une remise en cause des anticipations des marchés à la fois sur le rythme de la baisse attendue mais aussi l'horizon attendu de celle-ci.

Conditions de financement

S'agissant des marges bancaires, on observe depuis deux ans un renchérissement graduel avec notamment sur l'index EURIBOR des propositions calées autour de 55 points de base en janvier 2022 alors qu'elles se situaient autour de 80 points de base en fin d'année 2023. Le recours à des conventions de type BEI revêt alors tout son sens puisqu'elles permettent de diviser la marge sur index de plus de la moitié sur des durées d'amortissement qui peuvent être à plus long terme que certaines conventions bancaires classiques (30 ans maximum).

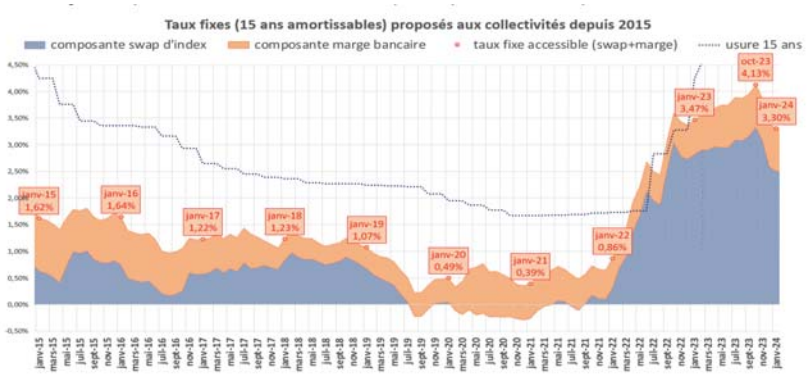

Source cabinet Michel Klopfer

Le financement obligataire pâtit du contexte de marché avec une appétence des investisseurs plus tournée vers des émissions souveraines, l'attrait pour les demandes d'intérêts de collectivités est restreint. Au niveau de la courbe, l'accès aux maturités longues (< 20 ans) est plus complexe d'autant que la configuration de la courbe obligataire n'est intrinsèquement favorable que sur des maturités inférieures à 7 ans par rapport au bancaire. Malgré ces difficultés, l'avantage obligataire versus bancaire se stabilise autour d'environ 30 points de base soit sur des niveaux de financement qui fait jeu égal avec les conditions offertes par la BEI.

Le volume globalement réalisé est en baisse soit 3,8 Md€ et portés pour 70 % par la Ville de Paris, la Région Ile de France et IdF Mobilités, les marges offertes pour des signatures équivalentes à celle de la Région se sont relativement stabilisées autour de 50 -60 points de base suivant les maturités négociées.

II] LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DE LA DETTE

1) La mobilisation de l'emprunt d'équilibre :

L'inscription d'emprunt voté en DM2 hors crédits dédiés à la gestion de dette est de 259,250 M€. Le montant finalement mobilisé dépend du taux de réalisation global du budget, tant en dépenses qu'en recettes.

L'emprunt réalisé en 2023 s'élève à 150 M€.

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunts inscrits au BP	118	136,3	103.150	87,6	233	368,7	237
DM 1 DM 2		-11,8 10,8	-5,9 -6,15	+35,1 +23,2	+138,8	+13 -26,4	+33,8 -11,5
Total		135,3	91,1	145,9	371,8	355,3	259,25
Emprunts mobilisés	80	91,038	67,620	70	205	278,42	150
% mobilisation / total inscrit	67,8%	67,3 %	74,2 %	48 %	55%	78,3%	57,8%
Variation nette de l'encours sur la dette directe hors CPE	28,2	34,9 dont portage TET 26,9	10,7 dont portage TET 1,620	+17,6	+144,1	+223,5 dont portage TET 98,420	+42,7

L'encours de la dette directe s'élève donc à 1,162 M€ dont 527,5 M€ de dette obligataire au 31 décembre 2023.

Celui-ci passe à 1,168 M€ en incluant l'encours du Contrat de Performance Energétique (encours TTC = 6,4 M€ au 31/12/2023) et constitue l'encours de dette « réglementaire » de la Région.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.

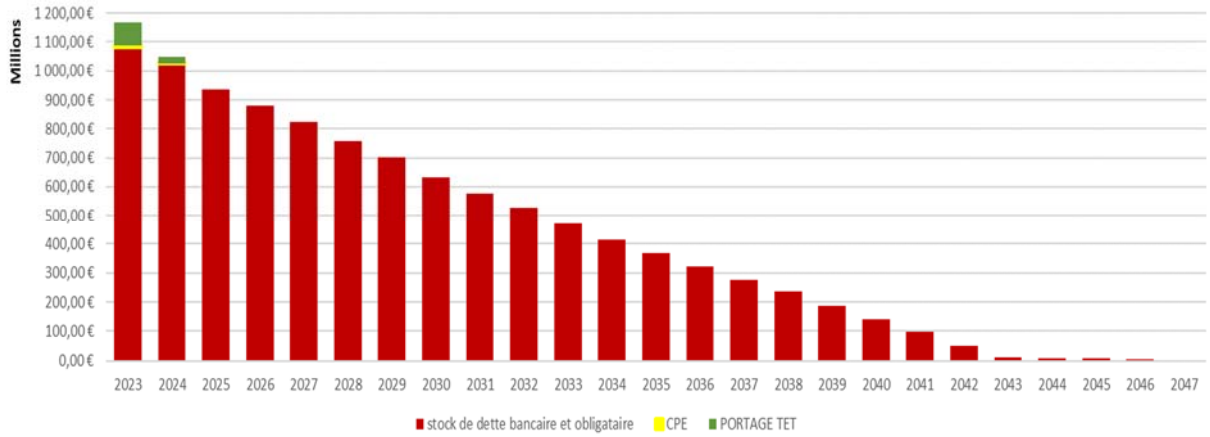

Une définition de la dette « au sens large » nécessite d'agréger au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006 et 2009. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 et celui du crédit-bail II signé en 2009 et mis en location en juin 2016 pour globalement 204,6 M€ au 31/12/2023.

L'encours global est alors porté à 1,373 Md€ au 31/12/2023.

L'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se projette dès lors comme suit.

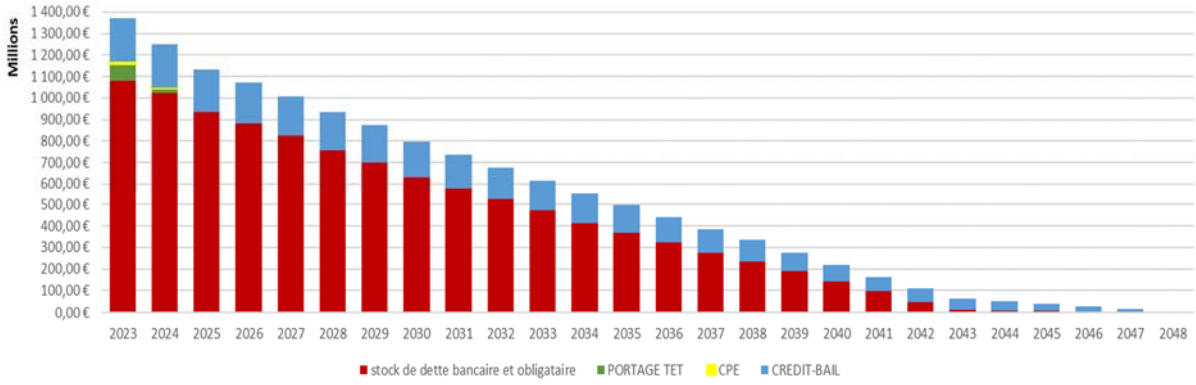

6 % de l'encours liés à « la dette au sens large » concernent, au 31/12/2023, le portage des TET avec des mouvements (contractualisations et remboursements) qui s'échelonneront globalement sur la période 2018-2025. A la fin 2025, sauf modification du portage par la passation de nouveaux avenants, l'ensemble de l'encours TET sera remboursé.

Dans les développements ci-après, il est proposé, pour l'analyse des indicateurs, de se concentrer uniquement sur la dette « réglementaire » soit l'encours de dette bancaire/obligataire et celle relative au CPE.

2) La structure de la dette régionale :

a) Mobilisation 2023 :

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2023 s'établit à 150 M€ et a été mobilisé par le mix bancaire-obligataire suivant :

- 55 M€ en obligataire (spread moyen 0,512%)

Référence	CRD	Fin	Indice
2023-1	5 000 000,00 EUR	30/06/2033	taux fixe 3,545 %
2023-2	5 000 000,00 EUR	30/06/2029	taux fixe 3,51 %
2023-3	20 000 000,00 EUR	07/07/2034	taux fixe 3,536%
2023-04	12 500 000,00 EUR	09/10/2028	EURIBOR 3 M +0,35 %
2023-05	12 500 000,00 EUR	09/10/2030	EURIBOR 3 M +0,36 %

- 30 M€ placé sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 0,58 %. En effet, ce contrat a été contractualisé en fin d'année 2022 avec CACIB et permet de rester sur phase revolving jusqu'au 31/12/2024 afin d'amoindrir les frais financiers de ce tirage.

- 65 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 sur des projets relatifs à la Mobilité Durable (acquisition de rames et infrastructures) et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,206%. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.

Le programme EMTN actuellement de 1,5 Md€ est utilisé à hauteur de 527,5 M€ à la suite des mobilisations obligataires de 2023.

b) Répartition par prêteurs :

La part d'encours des obligataires augmente légèrement et constitue désormais quasiment la moitié de l'encours au 31/12/2023, la Banque Européenne d'Investissement se renforce du fait de l'entrée dans l'encours du nouveau contrat avec quasiment 25%.

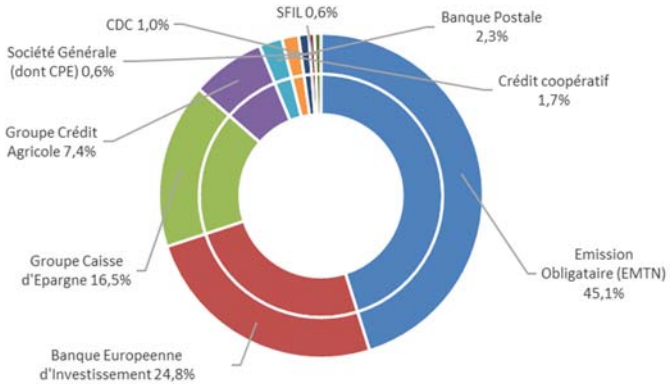

3) <u>L'évolution de la charge de la dette et répartition taux fixe / taux variable :</u>

L'indicateur retenu pour mesurer le niveau des frais financiers générés par la dette est le taux moyen pondéré (TMP). Il est égal au rapport entre les intérêts acquittés et le capital restant dû à chaque fin de mois.

Cet indicateur ressort à 2,42 % en 2023 contre 1,57 % en 2022 et reflète l'augmentation globale des taux d'intérêts depuis 2022 malgré le fait que la Région est positionnée majoritairement à taux fixe.

S'agissant de la répartition taux fixe / taux variable, l'analyse permet de mesurer l'exposition de la collectivité au risque de taux, étant entendu qu'une majorité de taux fixes signifie une exposition à la baisse des taux, alors qu'une majorité de taux variables revient à une exposition à la hausse des taux.

Depuis 2015, la répartition de la dette a évolué comme suit (y compris revolving) :

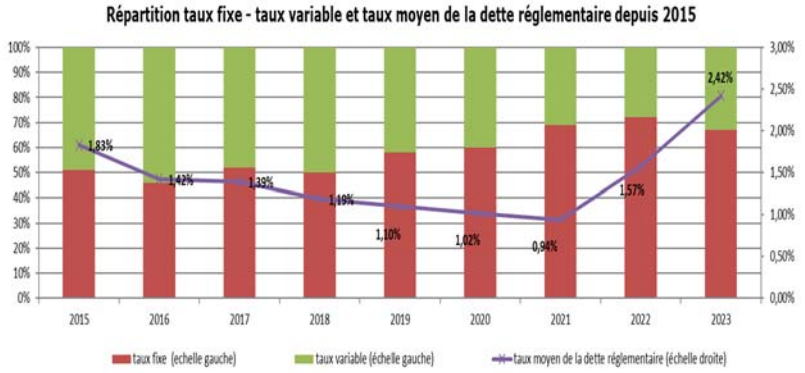

<u>Taux de réalisation des crédits liés à la charge de la dette en 2023 :</u>

En 2023, les intérêts payés au titre de l'encours amortissable* (hors CPE) ont représenté 1,8 % des dépenses de fonctionnement et 1,15% du budget global.

	BP En M€	Total crédits inscrits En M€	Réalisation En M€	Taux réalisation /BP	Taux réalisation crédits inscrits
Remboursement en Capital (a)	85,8	85,8	84,8	98,3 %	98,3 %
Intérêts de la dette amortissable directe * (b)	20	20	19,2	96 %	96 %
Annuité de dette (capital + intérêts*) (c = a + b)	105,8	105,8	104	98,2 %	98,2 %
Réaménagement de la dette	*10*	*30*	*22,5*	*225%*	*75%*

** Hors frais financiers relatifs à la ligne de trésorerie et ICNE*

Néanmoins, s'agissant des intérêts de la dette directe (b) en intégrant les mouvements liés aux rattachements des Intérêts Courus Non Echus (ICNE), l'ensemble des frais financiers de l'année se chiffre à 20,9 M€ avec un taux de réalisation global par rapport au total crédits inscrits de 95 %, il avait été nécessaire d'inscrire 2 M€ supplémentaires en DM2 de manière à assurer la contrepassation.

III] LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1) Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La ligne « réaménagement de la dette » a été dotée de 10 M€ en recettes et en dépenses au Budget Primitif puis abondée de 20 M€ supplémentaires en DM1. Les anciens revolving de type CLTR étant aujourd'hui éteints, ces crédits étaient destinés à comptabiliser d'éventuels remboursement anticipés temporaires avec mouvements de fonds sur l'année 2023.

Ainsi, comme la Région avait signé en 2022 un contrat revolving qu'elle avait mobilisé à hauteur de 22,5 M€ pour satisfaire à une partie de l'emprunt d'équilibre sur cet exercice, elle a pu rembourser ce contrat sur la première partie de l'année 2023 avant de le remobiliser en décembre pour 30 M€, cette opération a permis d'économiser 0,675 M€ de frais financiers.

2) Gestion de la trésorerie

a) Une nouvelle articulation à trouver pour optimiser les instruments de trésorerie dans un contexte toujours haussier sur le court terme

L'émission des NEU CP a été interrompue en 2022 dès que les taux court terme ont rebasculé en territoire positif à la suite des relèvements opérés par la BCE, la Région disposant d'une ligne de trésorerie bénéficiant de meilleures conditions financières sur la période novembre 2022-novembre 2023 pour optimiser les frais financiers liés à la gestion de trésorerie. L'écart de taux constaté était, à l'issue des derniers relèvements de la BCE, de plus de 300 pbs de base justifiant ce coup d'arrêt dans les émissions. Néanmoins, dès l'extinction de cette ligne et compte tenu du fait que les nouvelles lignes négociées étaient plus onéreuses compte tenu des conditions de marché (voir paragraphe b ci-dessous), il a été décidé de reprendre, sur la fin d'année 2023, les émissions de NEU CP.

Ainsi, 2 NEU CP ont été émis sur l'année 2023, leurs principales caractéristiques sont reprises ci-après et en corrélation avec le niveau de l'€ster qui se positionnait en novembre 2023 autour de 3,90 %.

	Date d'émission	date de remboursement	maturité du BT (en jours)	montant BT	meilleur taux lignes "classiques"	taux BT	coûts si portage par une ligne "classique"	couts BT*	gains	agent placeur
1	25/10/2023	10/11/2023	16	30 000 000,00	4,14%	3,9300%	55 264,00	52 308,63	2 955,37	BRED
2	08/11/2023	21/11/2023	13	50 000 000,00	4,14%	3,9250%	74 836,67	70 767,75	4 068,92	BRED
			total 2023	**80 000 000,00**		**3,9275%**		**123 076,38**	**7 024,29**	
			moyenne 2023	**40 000 000,00**		**taux moyen**				

L'articulation entre NEU CP et lignes de trésorerie se pense aujourd'hui ainsi : se servir des NEU CP comme un socle de financement pour la gestion de trésorerie puis ajuster, en complément, le besoin journalier avec l'utilisation des lignes dans l'objectif de maintenir une trésorerie zéro avec le moins possible d'encaisses sur le compte 515.

b) Les lignes de trésorerie plus onéreuses par l'augmentation des index de référence

La Région Centre-Val de Loire a lancé deux consultations successives au cours de l'année 2023 pour renouveler les contrats de lignes de trésorerie pour un volume de 200 M€.

Les principales conditions financières des contrats sont reprises ci-après.

PRETEUR	MONTANT	DUREE	INDEX	MARGE	Commission	CNU
ARKEA	40 000 000 €	1 an à compter du 03/11/2023	EURIBOR 3 mois	0,35 %	0,05 %	Néant
CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €	1 an à compter du 03/11/2023	EURIBOR 1 SEMAINE	0,39 %	0,04 %	0,05% si ligne non mobilisée
CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2024	EURIBOR 1 SEMAINE	0,45 %	0,04 %	0,05% si ligne non mobilisée
CACIB	55 000 000 €	1 an à compter du 5/01/2024	EURIBOR 3 MOIS moyenné	0,35%	0,06 %	0,01 %
SOCIETE GENERALE	25 000 000 €	1 an à compter du 31/12/2023	EURIBOR 1 mois	0,55 %	0,05 %	-

Si les marges restent relativement stables par rapport aux contrats précédemment signés en 2022, c'est l'effet taux qui joue sur les conditions globales actuelles. L'€ster est en effet passé de 1,89 % à 3,90 % et l'Euribor 3 mois de 2,13 % à 3,90 % renchérissant de fait les frais financiers associés à l'utilisation des lignes.

c) Le suivi quotidien du niveau de trésorerie : un retour à la gestion en trésorerie zéro

L'encaisse journalière moyenne sur le 515 est passée de 120,6 M€ en 2022, elle se chiffre à 28,1 M€ sur 2023 avec sur le dernier trimestre de l'année un encours qui tombe à 13,5 M€ marquant ainsi un repositionnement en trésorerie zéro.

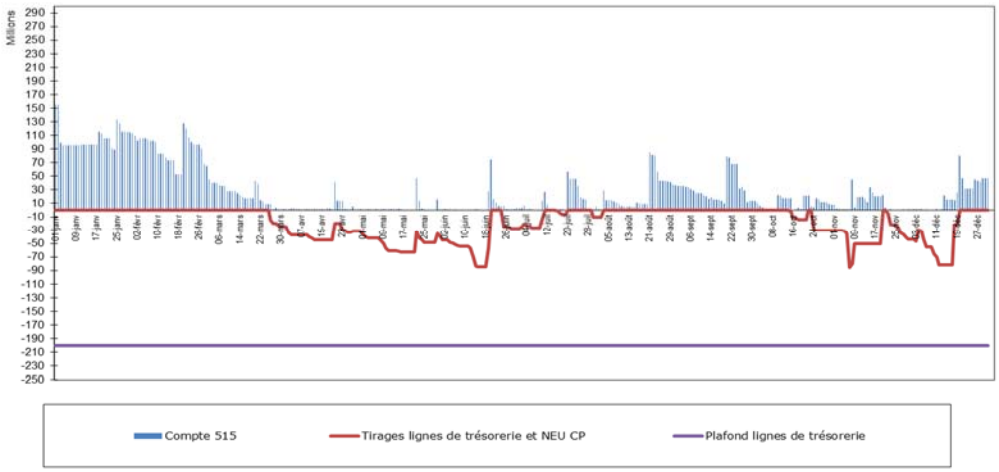

Éléments d'explication de la légende du graphique :
- le « compte 515 » retrace le montant quotidien du niveau de trésorerie sur le compte de la Région. Historiquement en trésorerie zéro, le compte 515 est constaté en excédent depuis quelques années en lien avec les conditions de marché offertes sur la gestion de trésorerie.
- le « Tirages lignes de trésorerie et NEU CP » retrace les besoins de trésorerie.
- le « plafond lignes de trésorerie » correspond au droit de tirage maximal de la Région sur les lignes de trésorerie et sur le programme de NEU CP.

d) Indicateurs d'utilisation des instruments de trésorerie

En 2023, la Région a mobilisé les instruments de trésorerie pendant 172 jours contre 258 jours l'année précédente. Le montant dû au titre des commissions d'engagement et de non-utilisation se chiffre à 0,166 M€. Au global sur l'année 2023, l'ensemble des frais générés par la gestion de trésorerie représentent 0,455 M€.

BILAN DE LA GESTION PLURIANNUELLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Le détail des données analysées ci-après est consultable dans les annexes C7 et C8 du document comptable. Le recours aux autorisations de programme (AP in investissement) et aux autorisations d'engagement (AE en fonctionnement) vise à valoriser les engagements pluriannuels de la collectivité, suivre leur réalisation échelonnée sur plusieurs exercices et améliorer la lisibilité du budget en calibrant au mieux les crédits de paiement affectés à chaque exercice.

A. Analyse du stock en investissement au 31/12/2023

Les montants affectés en investissement restant à réaliser au 31/12/2023 représentent 1 798 M€ (en hausse par rapport à fin 2022, stock qui était de 1 744 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AP affectées et non mandatées antérieures au 1er janvier 2023, cumulés des montant affectés et non mandatés de l'exercice 2023.

En millions d'euros

Stock à financer au 1/1/2023	AP votées dans l'année 2023	AP affectées dans l'année YC annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2023	Stock restant à financer au 31/12/2023
1 744	394,93	489,34	2 233,4	433,96	1 798,8

Le stock restant à financer évolue globalement à la hausse de 54,8 M€. La hausse du stock d'AP résulte principalement d'affectations massives ponctuelles intervenues en 2023 pour des AP votées suite à la signature du CPER 2023-2027, notamment pour :

- 14,4 M€ pour la phase 3 de ligne Tours Chinon pour les transports
- 12,2 M€ pour l'extension restructuration de l'INSA, le déploiement de l'UFR et la création d'un restaurant universitaire

Enfin, la nouvelle programmation des fonds européens engendre des ouvertures d'AP de plus de 48 M€.

Une ventilation du stock d'AP restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se traduisent dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques.

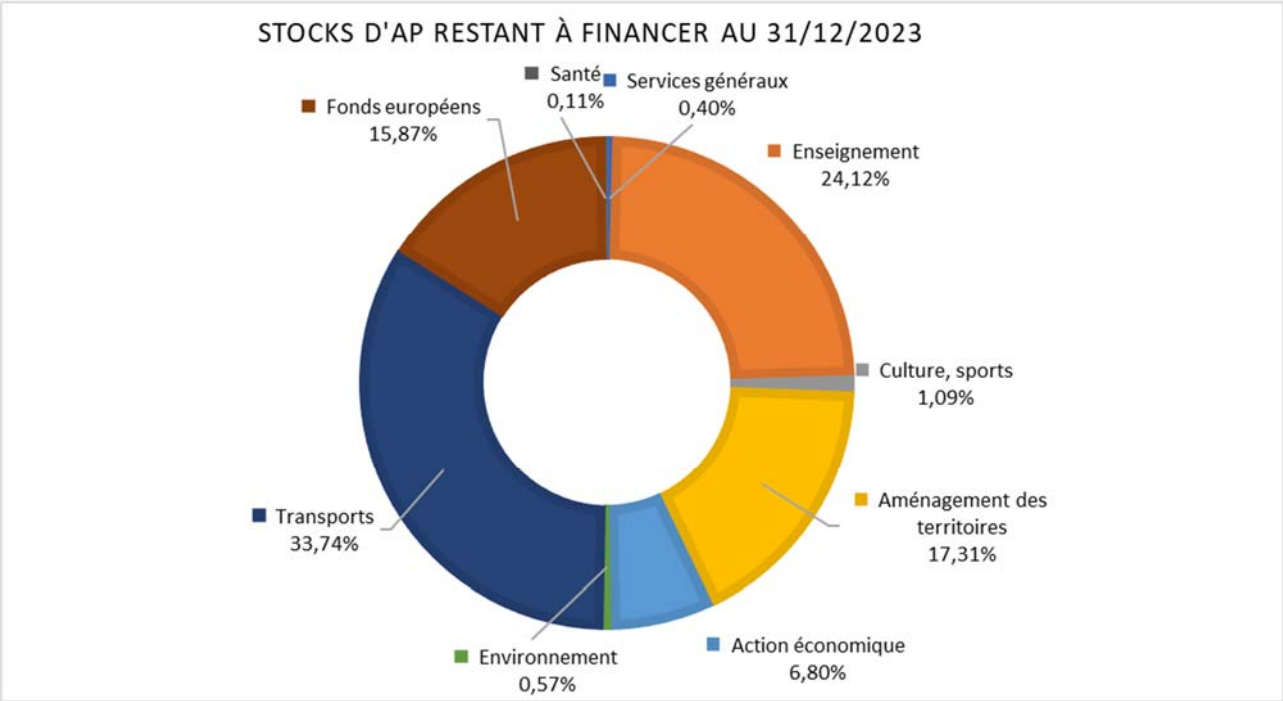

Approche par volume restant à financer:

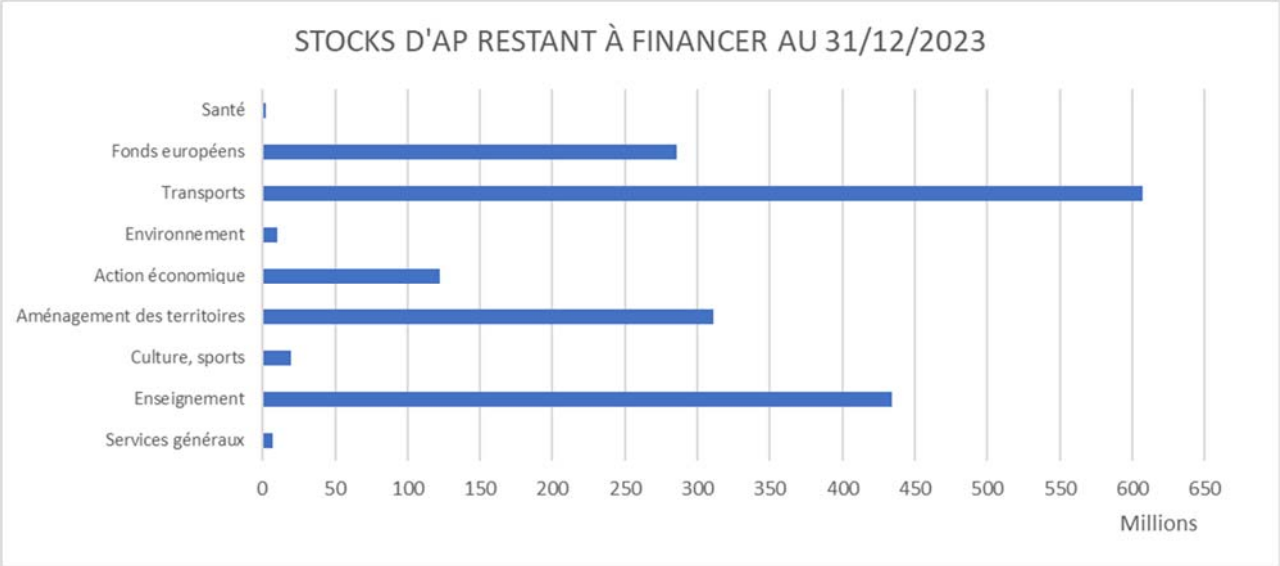

Une approche par millésime d'AP met en exergue les stocks restant à financer sur les transports et l'enseignement.

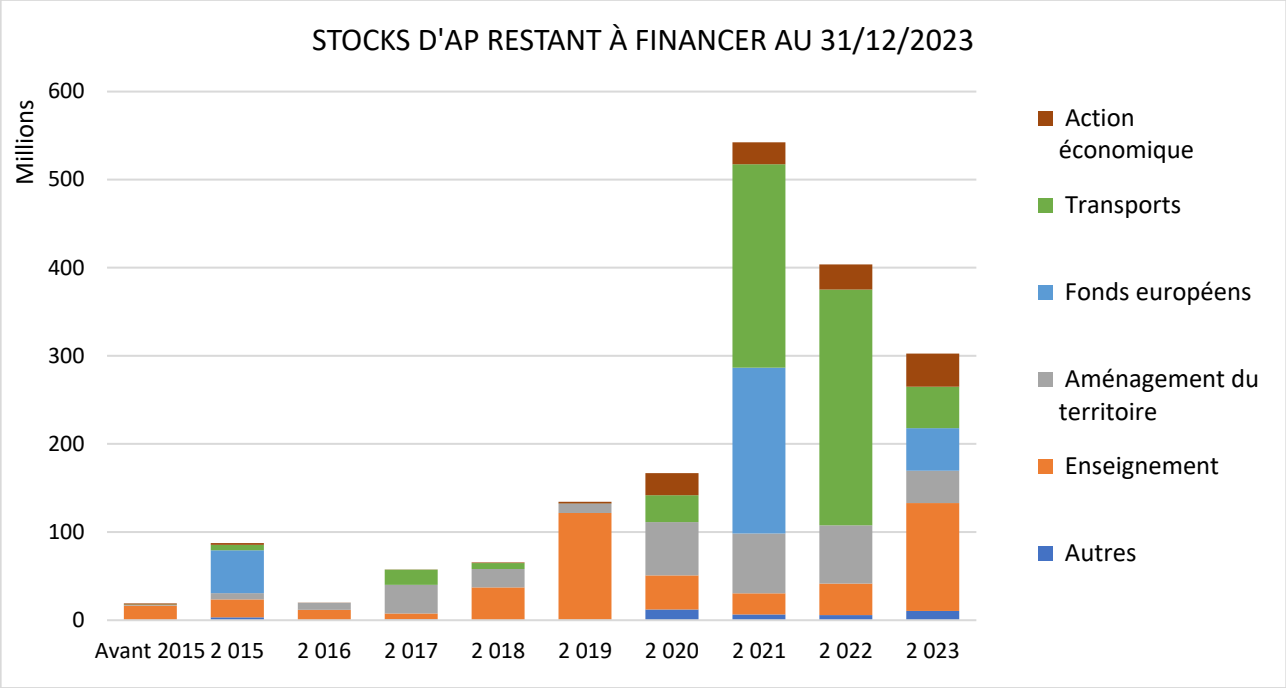

B. Analyse du stock en fonctionnement au 31/12/2023

Les montants affectés en fonctionnement restant à réaliser au 31/12/2023 représentent 1 409 M€ (en hausse par rapport à fin 2022, stock qui était de 1 360 M€).

Les montants ci-dessous correspondent aux AE affectées et non mandatées antérieures au 1er janvier 2023, cumulés des montant affectés et non mandatés de l'exercice 2023.

En millions d'euros

Stock à financer au 1/1/2023	AE votées dans l'année 2023	AE affectées dans l'année YC annulations	Stock affecté restant à financer	CP mandatés en 2023	Stock restant à financer au 31/12/2023
1 360	4,52	768,5	2 129	719,23	1 409

Le stock évolue globalement à la hausse de 49 M€. La hausse du stock d'AE résulte principalement d'affectations massives ponctuelles :

Plus de 470 M€ affectés antérieurement à 2023 restant à financer pour les DSP routières dans les transports, les contrats étant généralement établis sur 10 ans, notamment pour les DSP du Loiret (205 M€), du Cher et de l'Indre (74 M€), de l'Eure et Loir (83 M€) et de l'Indre et Loire (111 M€). Le stock des AE a été revu à la hausse avec l'ouverture en 2023 d'une AE à hauteur de 80 M€ pour la DSP du Loir-et-Cher.

Enfin, près de 74 M€ restent à financer sur les affectations relevant des ouvertures liées au PACTE en 2023.

Une ventilation du stock d'AE restant à financer par fonction permet d'illustrer le volume des engagements pris qui se qui se traduisent dans les tableaux de programmation pluriannuels de crédits des politiques.

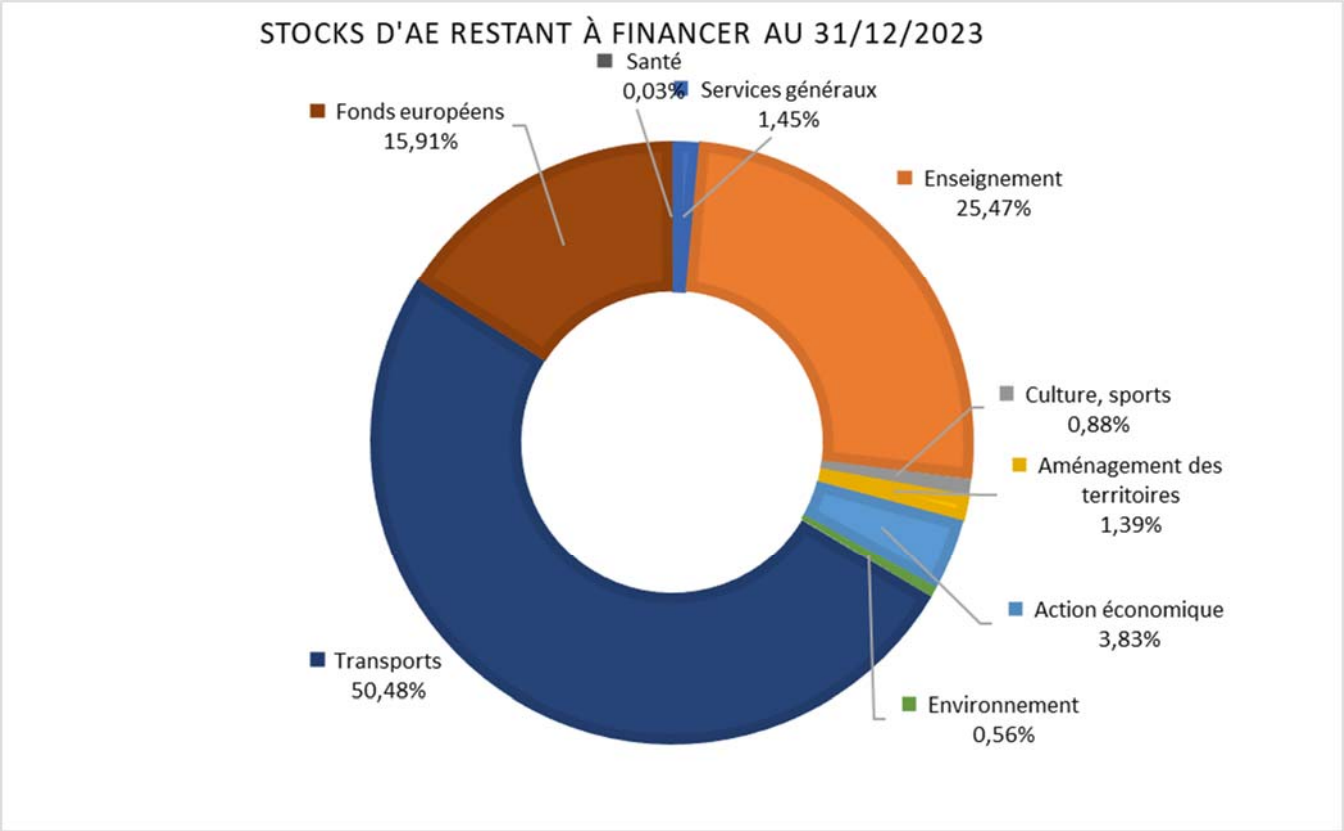

Approche par volume restant à financer:

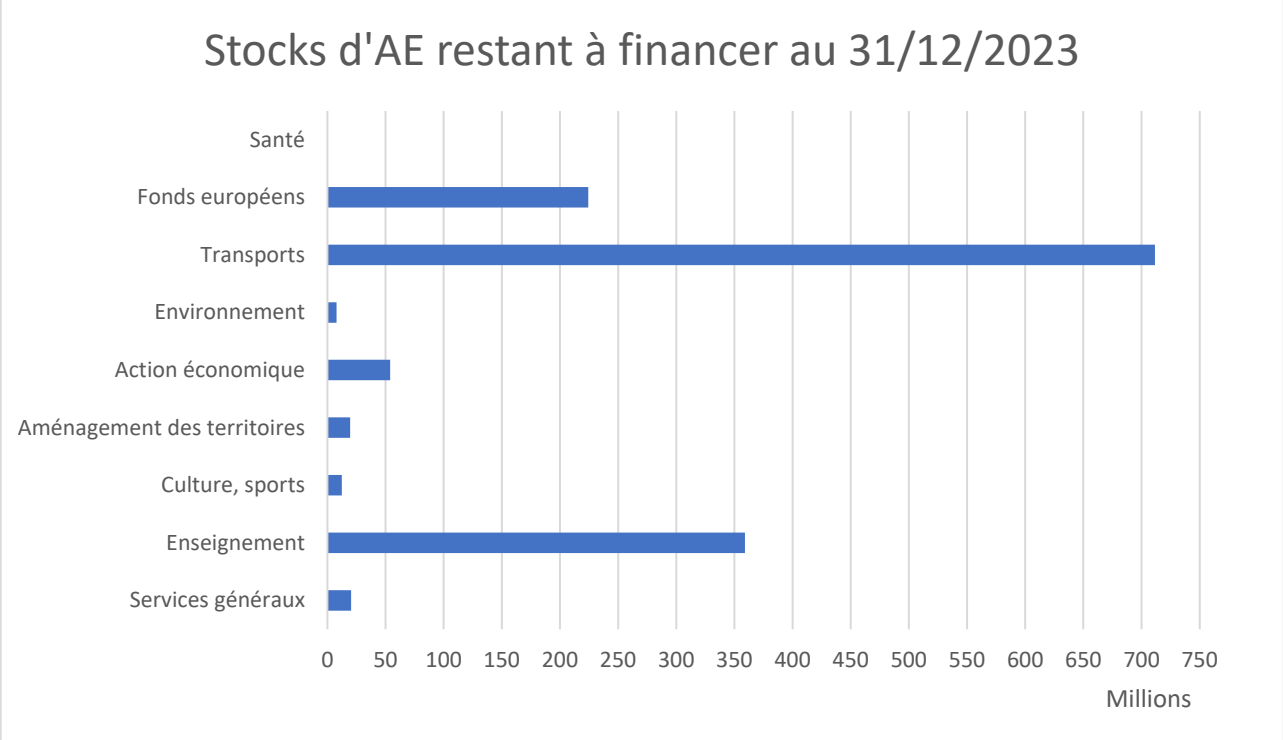

Une approche par millésime d'AE met en exergue les stocks restant à financer sur les transports et la formation professionnelle.

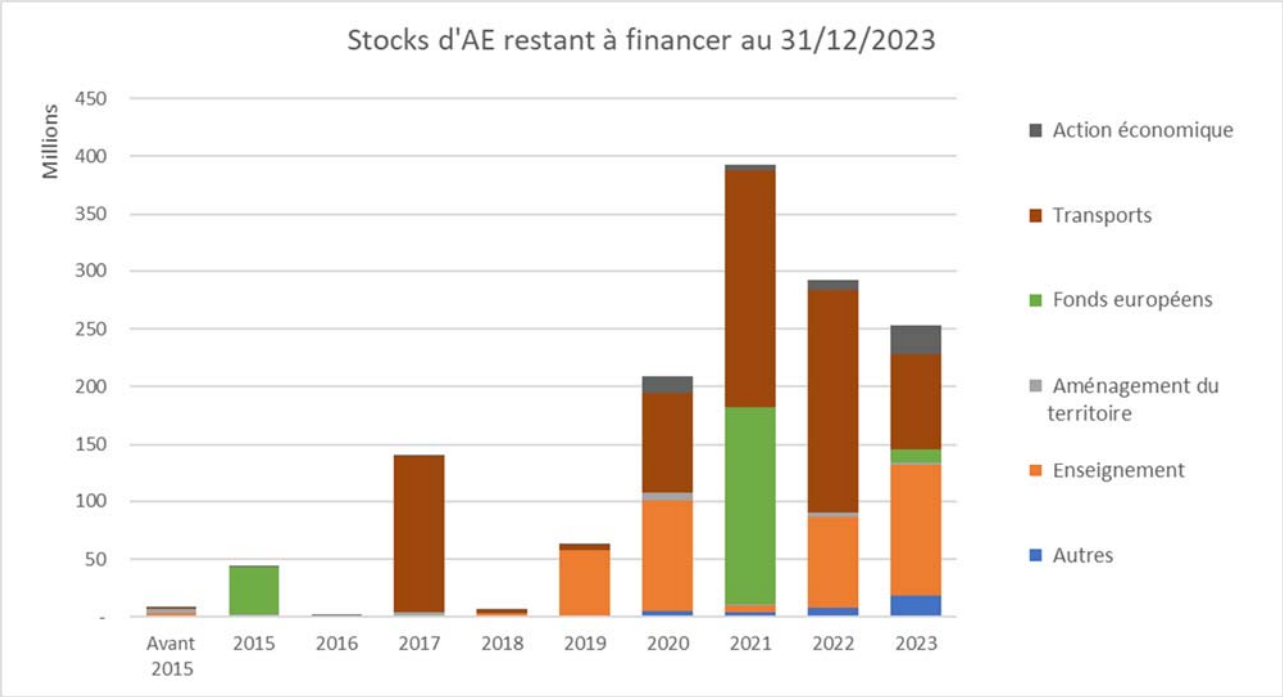

C. Le ratio de couverture des AP et AE affectées

Il correspond au rapport entre le reste à mandater sur AP et AE affectées au 31/12/2023 et le montant de CP mandatés en 2023.

Dans une logique de transparence financière, le suivi annuel du ratio de couverture permet de mesurer la capacité de la collectivité à honorer ses engagements pluriannuels.

L'évolution depuis 2016 du ratio de couverture des AP et AE est présentée dans le graphique ci-dessous :

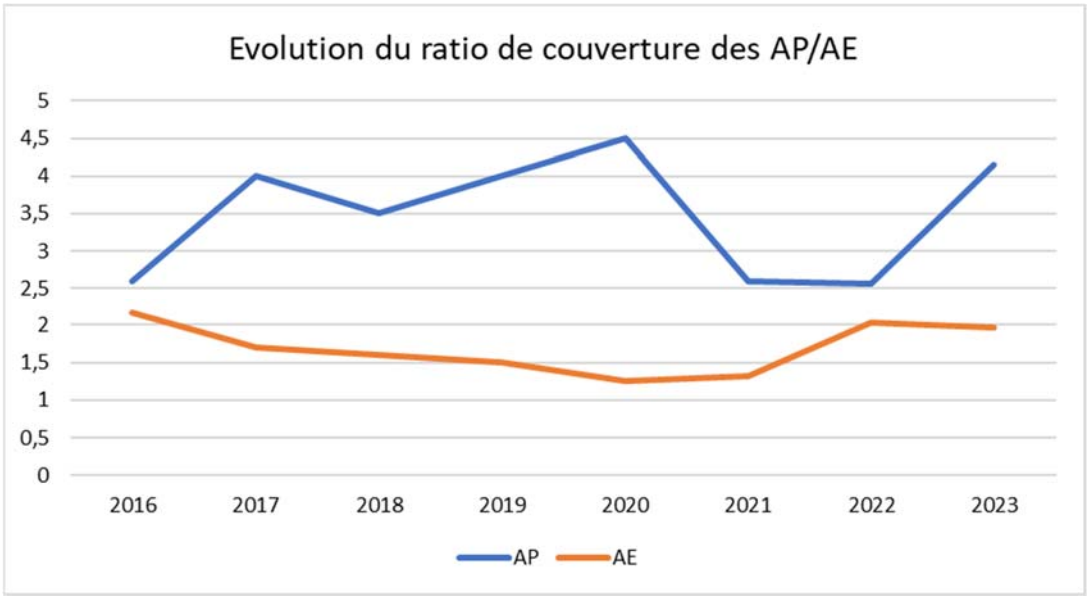

Le ratio de couverture en investissement connaît une augmentation du fait d'un ralentissement des crédits de paiement mandatés au titre de 2023 alors que les ouvertures d'AP ont continué à augmenter. Du fait du passage à un nouvel outil financier, un nettoyage important des AP/AE aura lieu au cours de l'année 2024 pour limiter la reprise des stocks aux engagements pris par la collectivité.

LISTE DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES SUR L'EXERCICE 2023

INVESTISSEMENT

Origine						Destination	Destination						
Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	POLITIQUE	Chapitre	Libellé chapitre	Fonction	Nature	Programme	Service	Montant
905	Aménagement du territoire	588	204132	31021045	041	TERRITOIRES SOLIDAIRES SANTE	904	Santé	418	204181	2173	041	120 000,00
905	Aménagement du territoire	588	204132	31021045	041	TERRITOIRES SOLIDAIRES SANTE	904	Santé	418	204181	2173	041	100 000,00
943	Opérations financières		627	52024007	021	FINANCES	941	Autres impôts et taxes		65888	52014008	21	170 000,00

Les virements de crédits ci-dessus ont fait l'objet d'un arrêté du Président pour permettre l'exécution du budget 2023 (cf DAP 22.05.02 autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres conformément à l'article 4312-3 du CGCT). Ces éléments ont déjà fait l'objet de communications lors de la session suivant l'arrêté de décision de virement de crédit. Ils sont remis ici pour une information complète de l'Assemblée régionale sur l'exécution du budget 2023.